

# Comptes administratifs 2022



CONSEIL MUNICIPAL  
DU 19 JUIN 2023

Reims.fr

# SOMMAIRE

<b>EDITO</b>	<b>p.5</b>
<b>PREAMBULE</b>	<b>p.7</b>
<b>1<sup>ère</sup> PARTIE : LES PRINCIPALES REALISATIONS 2022</b>	<b>p.35</b>
1.A. Une ville verte	p.36
1.B. Une ville attractive	p.44
1.C. Une ville tournée vers sa jeunesse	p.45
1.D. Une ville sûre	p.51
1.E. Une ville solidaire	p.53
1.F. Une ville de culture et de sport	p.58
1.G. Une ville plus accueillante et inclusive	p.69
1.H. Une administration moderne et efficace	p.75
<b>2<sup>ème</sup> PARTIE : LA SECTION DE FONCTIONNEMENT</b>	<b>p.80</b>
<b>2.A. Les recettes de fonctionnement</b>	<b>p.81</b>
I – Chapitre 013 – Les atténuations de charges	p.82
II – Chapitre 70 – Les produits des services, du domaine et ventes diverses	p.83
III – Chapitre 73 – Les impôts et taxes	p.88
IV – Chapitre 74 – Les dotations et participations	p.93
V – Chapitre 75 – Les autres produits de gestion courante	p.98
VI – Chapitre 76 – Les produits financiers	p.99
VII – Chapitre 77 – Les produits exceptionnels	p.100
VIII – Chapitre 78 – Les reprises sur amortissement et provisions	p.102

<b>2.B. Les dépenses de fonctionnement</b>	<b>p.103</b>
I – Chapitre 011 – Les charges à caractère général	p.104
II – Chapitre 012 – Les charges de personnel et frais assimilés	p.109
III – Chapitre 014 – Les atténuations de produits	p.112
IV – Chapitre 65 – Les autres charges de gestion courante	p.113
V – Chapitre 656 – Les frais de fonctionnement aux groupes d'élus	p.116
VI – Chapitre 66 – Les charges financières	p.116
VII – Chapitre 67 – Les charges exceptionnelles	p.117
VIII – Chapitre 68 – Les dotations aux provisions	p.118
<b>3<sup>ème</sup> PARTIE : LA SECTION D'INVESTISSEMENT</b>	<b>p.119</b>
<b>3.A. Les recettes d'investissement</b>	<b>p.120</b>
I – Chapitre 13 – Les subventions d'investissement	p.121
II – Chapitre 16 – Les emprunts et dettes assimilées	p.122
III – Chapitre 10 – Les dotations et fonds divers	p.123
IV – Chapitre 45 – Les opérations pour compte de tiers	p.124
VI – Chapitre 27 – Autres immobilisations financières	p.124
<b>3.B. Les dépenses d'investissement</b>	<b>p.125</b>
I – Chapitre 16 – Les emprunts et dettes assimilées	p.126
II _ Chapitre 45 - Les opérations pour compte de tiers	p.127
III _ Chapitre 27 - Autres immobilisations financières	p.127
IV – Chapitres 20, 204, 21, 22, 23 – Les dépenses d'équipement	p.128
<b>4<sup>ème</sup> PARTIE : LE BUDGET ANNEXE DE LA ZAC SERNAM-BOULINGRIN</b>	<b>p.133</b>
<b>4.A. Le budget de fonctionnement</b>	<b>p.134</b>
<b>4.B. Le budget d'investissement</b>	<b>p.136</b>

## **LES ANNEXES**

**p.137**

Annexe 1 – Evaluation climat du budget

p.138

Annexe 2 – Les ratios légaux

p.151

Annexe 3 – Rapport sur la gestion de la dette et de la trésorerie

p.155

Annexe 4 – Définition et méthodologie

p.169

Annexe 5 – Mutualisation des services

p.172

# ÉDITO



Le compte administratif d'une ville, au-delà du document comptable que toute collectivité doit présenter au vote de l'assemblée délibérante afin de rendre compte de la bonne exécution budgétaire, est une rétrospective bienvenue de l'année écoulée.

S'agissant de Reims pour l'année 2022, la photographie de nos comptes est évidemment liée à la conjoncture. Celle-ci nous impacte mais la solidité de notre situation financière, issue d'un sérieux dans la gestion de l'argent du contribuable rémois réaffirmé année après année, nous permet de présenter un compte administratif que beaucoup de collectivités nous envient.

Malgré le conflit en Ukraine, une inflation galopante en particulier au plan énergétique et les mesures liées au pouvoir d'achat des fonctionnaires, nos dépenses sont maîtrisées.

Si la revalorisation de l'indice des fonctionnaires pèse dans le budget, nous réaffirmons le bien fondé de cette mesure en faveur du pouvoir d'achat de nos agents.

Cette mesure sera d'ailleurs pleinement impactante en 2023. Tout comme l'incidence de la hausse des taux d'intérêt et l'effet de l'inflation.

Si notre niveau d'investissement demeure à un étiage très conséquent, ce qui est la garantie d'une bonne mise en œuvre du programme de l'équipe municipale. Il faut constater que notre taux de réalisation, bien que comparativement bon au regard des villes de la strate, est moins élevé que les années précédentes. En cause, le report du chantier du Musée des Beaux-Arts, dans une période de tension sur l'approvisionnement en matériaux qui n'a pas permis d'attribuer tous les marchés.

Au point de vue des recettes, la hausse des produits de la fiscalité, issue des décisions de l'Etat, vient donc maintenir une très bonne épargne et ainsi une capacité pour l'avenir à garantir un niveau d'autofinancement tout à fait satisfaisant. Les économies de 2022 feront donc la capacité d'action de 2023, nous évitant ainsi un recours massif à l'emprunt dans un contexte défavorable de hausse des taux.

Malgré les difficultés, le compte administratif de la ville de Reims pour l'année 2022 illustre une bonne gestion au service de l'investissement afin de réaliser le programme pour lequel les Rémois nous ont fait confiance. Une manière concrète d'améliorer notre qualité de ville par tout et pour tous.

Ces bons résultats ne sont pas le fruit du hasard, ils sont dûs à l'engagement de tous nos agents, que je souhaite remercier à travers ces quelques lignes.

**Le Maire**

**Arnaud ROBINET**

# PREAMBULE

L'exercice 2022 est le troisième du mandat en cours et clôture ainsi la première moitié du mandat.

Ce début de mandat aura été marqué par la crise sanitaire et, depuis l'an dernier, par le conflit en Ukraine et une reprise de l'inflation, à des niveaux qui n'ont pas été connus depuis 1985.

Ces évènements ont lourdement impacté les collectivités territoriales, et la Ville de Reims, tant dans leurs actions, dans les mesures de précaution qu'elles ont dû mettre en place, que dans leurs résultats budgétaires.

La Ville de Reims a ainsi dû supporter les premiers effets de l'inflation, notamment en ce qui concerne les fluides et les carburants, mais aussi pour les prix des différents marchés publics qu'elle passe, indexés, selon différentes modalités, à l'évolution des prix nationaux. Toutefois, les révisions de prix s'opérant à des dates variables selon les marchés, l'impact sur l'exercice 2022 n'a parfois été que partiel, et c'est seulement sur l'exercice 2023 que l'inflation constatée en France en 2022 (+ 5,2%) portera tous ses effets.

L'année 2022 a aussi été marquée par la revalorisation de l'indice des agents publics, de +3,5% au 1<sup>er</sup> juillet 2022. Cette mesure, indispensable pour limiter l'effet de la hausse des prix sur le pouvoir d'achat des agents de la Ville de Reims, n'a eu d'effets sur les dépenses de la collectivité que sur 6 mois et une nouvelle fois, c'est seulement en 2023 que cette mesure portera tous ses effets budgétaires.

Malgré ces contraintes, pour lesquelles les élus et les services municipaux ont tenté de limiter les impacts, l'ensemble des engagements pris par l'équipe municipale aura été respecté, comme le démontrera la présente note.

La situation financière de la collectivité à la fin de l'exercice 2022 reste à un niveau très satisfaisant. Bien entendu, sans les contraintes externes évoquées précédemment, elle aurait été encore meilleure.

On notera notamment que :

- les dépenses de fonctionnement, compte tenu des contraintes liées précédemment évoquées, ont été particulièrement maîtrisées ;
- l'épargne brute de la collectivité s'améliore et demeure donc à un niveau élevé ;
- les investissements, moteur de l'attractivité du territoire, de la qualité de vie des rémois et du maintien de l'emploi, sont, d'un très haut niveau ;
- la capacité de désendettement de la Ville de Reims s'améliore et reste très en-dessous des seuils de criticité et des limites (6 années) que s'est fixées l'exécutif.

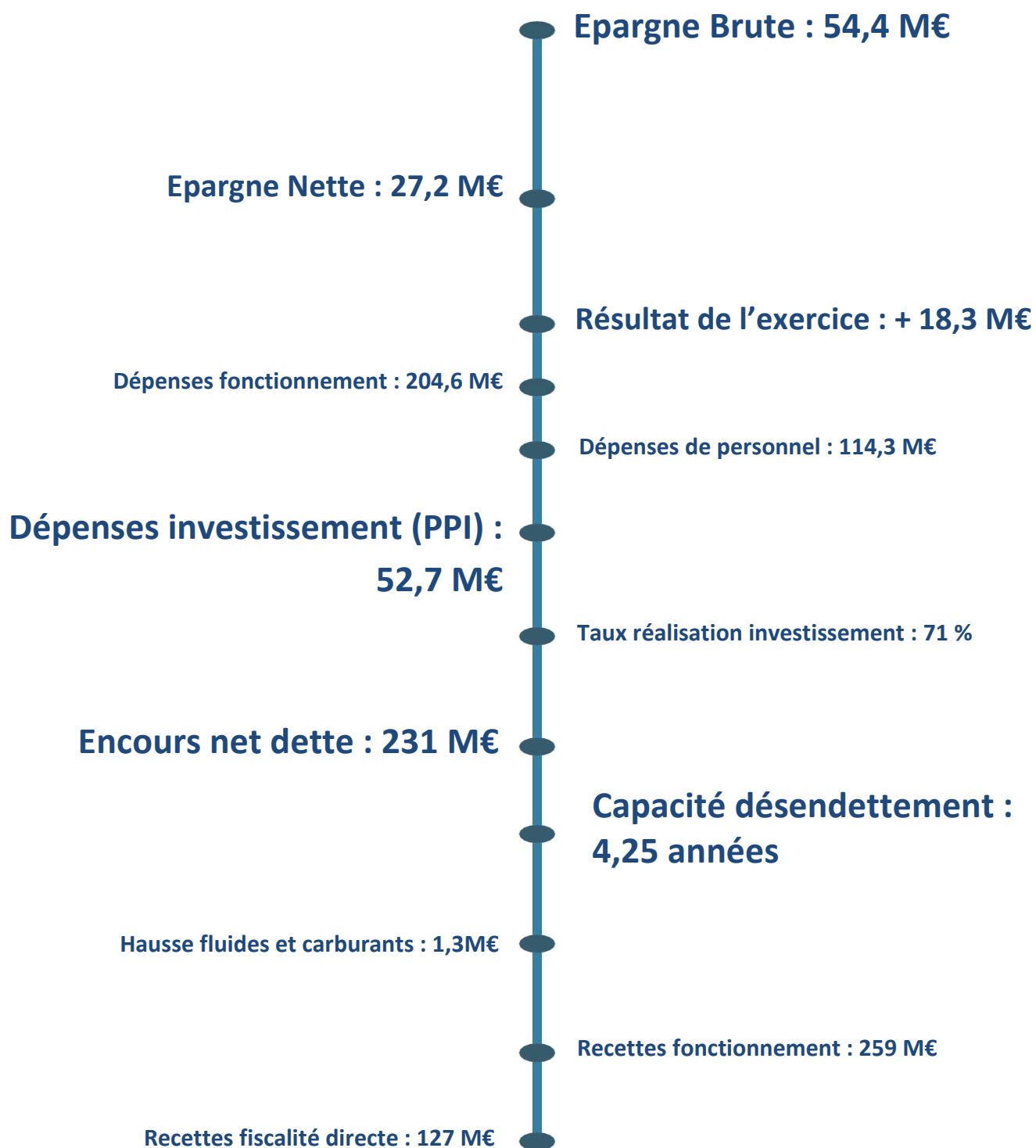
Les années 2020 et 2021 ayant été marquées par la crise sanitaire, les données budgétaires correspondantes sont donc peu utiles à l'analyse des résultats de l'exercice 2022.

Aussi, afin de donner une vision rétrospective des résultats, et ne pas limiter la comparaison des chiffres entre les résultats des exercices 2021 et 2022, les données de l'exercice 2018 seront inclus.

**Cette note présentera également, conformément aux engagements pris par l'Exécutif municipal, une évaluation climat des dépenses réalisées en 2022, qui pourra être mise en perspective avec les résultats obtenus en 2021.**



# CHIFFRES CLÉS

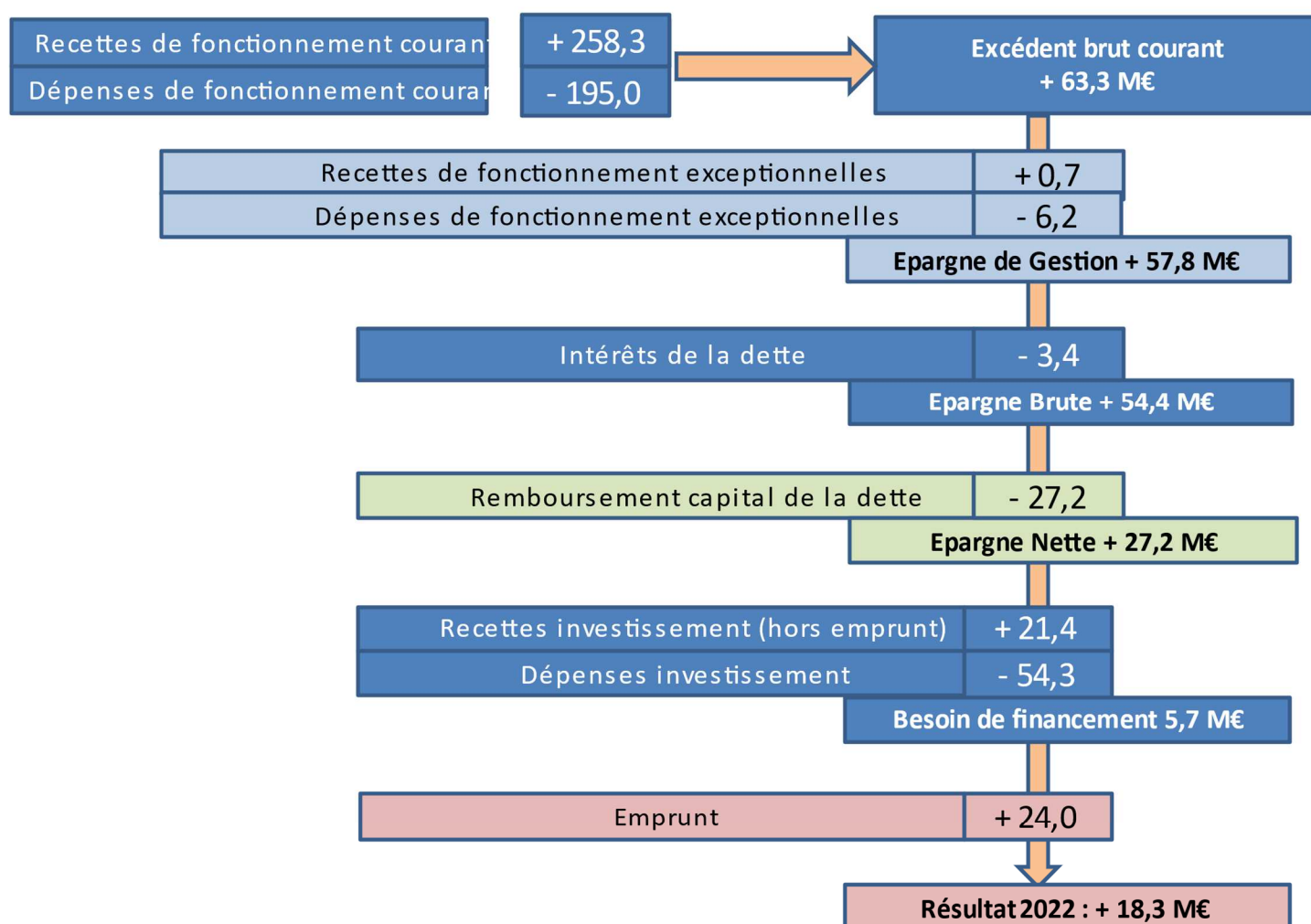


➤ **La constitution du résultat de l'exercice 2022**

La performance financière d'une collectivité peut s'analyser à tous les stades de la construction de ses résultats financiers.

Ainsi, à côté des indicateurs classiques, tels l'épargne brute ou la capacité de désendettement, une analyse peut être réalisée sur des ratios intermédiaires tels que l'excédent brut, l'épargne de gestion, l'épargne nette, le besoin de financement ou le résultat financier final.

La construction du résultat, au compte administratif de l'exercice 2022, est la suivante :



Cet excédent est donc le résultat de l'appel à l'emprunt effectué en cours d'année, face au besoin de financement final réellement constaté en fin d'exercice, une fois toutes les dépenses et les recettes comptabilisées.

Comme il le sera présenté infra, l'épargne brute élevée et le décalage de près de 9M€ des dépenses d'investissement, pour la construction du Musée des Beaux-Arts, explique un recours à l'emprunt, en 2022, supérieur au besoin de financement final.

Ce petit « sur-emprunt » n'est cependant pas problématique. Contracté à des conditions négociées avant la crise financière actuelle, il permettra de limiter le recours à l'emprunt en 2023, période où les niveaux des taux d'intérêts sont beaucoup moins favorables.

**L'excédent brut courant :** Différence entre les recettes et dépenses réelles de fonctionnement courant, hors recettes et charges exceptionnelles, avant paiement des intérêts de la dette, ce ratio montre les disponibilités courantes dont dispose la collectivité.

Il a évolué, au cours des dernières années, de la façon suivante.

	CA 2018	CA 2021	CA 2022
Excédent brut courant (M€)	56,57	55,48	63,3
% sur recettes réelles de fonctionnement	22,9%	22,2%	24,4%

L'excédent brut courant, en 2022, est en progression sensible par rapport à 2021. C'est principalement sous l'effet de la hausse des recettes courantes de fonctionnement (+10,4M€), supérieure à celle des dépenses (+ 2,4M€).

En ce qui concerne les recettes, c'est principalement grâce à la hausse des produits de fiscalité (+ 5,4M€) et des dotations (+2,2M€), que ces résultats ont été obtenus.

Pour ce qui concerne les dépenses, certains postes ont fortement augmenté, comme les charges à caractère général (+4M€), ou encore les dépenses de personnel (hors mutualisation : +5,8M€).

La reprise en régie des activités de la REMS, au 1<sup>er</sup> octobre 2022, affecte la lisibilité des résultats, les recettes de la Ville de Reims étant majorées de celles que percevait

précédemment la REMS. La Ville a repris directement en revanche les dépenses que la REMS supportait, mais en réduisant en 2022 sa subvention à la REMS (avant sa disparition en 2023).

**L'épargne de gestion** : Elle correspond à l'excédent brut courant majoré des recettes exceptionnelles et diminué des dépenses exceptionnelles. Elle permet d'identifier les disponibilités courantes de la collectivité avant prise en charge du poids de la dette.

Ce ratio a évolué, au cours des dernières années, de la façon suivante.

	CA 2018	CA 2021	CA 2022
Epargne de Gestion (M€)	52,55	51,8	57,8
% sur recettes réelles de fonctionnement	21,3%	20,7%	22,3%

Le résultat, avant prise en charge des intérêts de la dette, montre donc une amélioration des capacités de la collectivité, une fois les évènements exceptionnels pris en compte.

Si l'exercice 2022 a déjà été impacté par les effets de l'inflation et de la revalorisation du point d'indice des agents, celui-ci n'a été que partiel :

- Les marchés publics de la collectivité utilisent des formules d'indexation des prix, périodiques (annuelles, semestrielles...) qui utilisent les indices des prix disponibles lors des calculs. Les prix des marchés publics n'ont donc pas tous été indexés en 2022, soit pour seulement quelques mois,
- La revalorisation du point d'indice des agents municipaux a eu lieu au 1<sup>er</sup> juillet 2023,
- Les intérêts d'emprunt supportés sont calculés, pour ceux à taux fixe, sur la base des taux négociés avant la crise financière.

Aussi, l'exercice 2023 verra une forte augmentation des dépenses de fonctionnement de la collectivité (+ 8,4 M€ prévus au BP 2023). Les bons résultats constatés au compte administratif 2022 permettront donc d'absorber cette hausse.

**L'épargne brute** : Différence entre la totalité des recettes réelles de fonctionnement et les dépenses réelles de fonctionnement, elle montre la capacité de la collectivité à financer ses dépenses d'investissement. Elle est affectée en premier lieu au remboursement du capital de la dette puis au financement des nouveaux investissements.

Elle a évolué, au cours des dernières années, de la façon suivante.

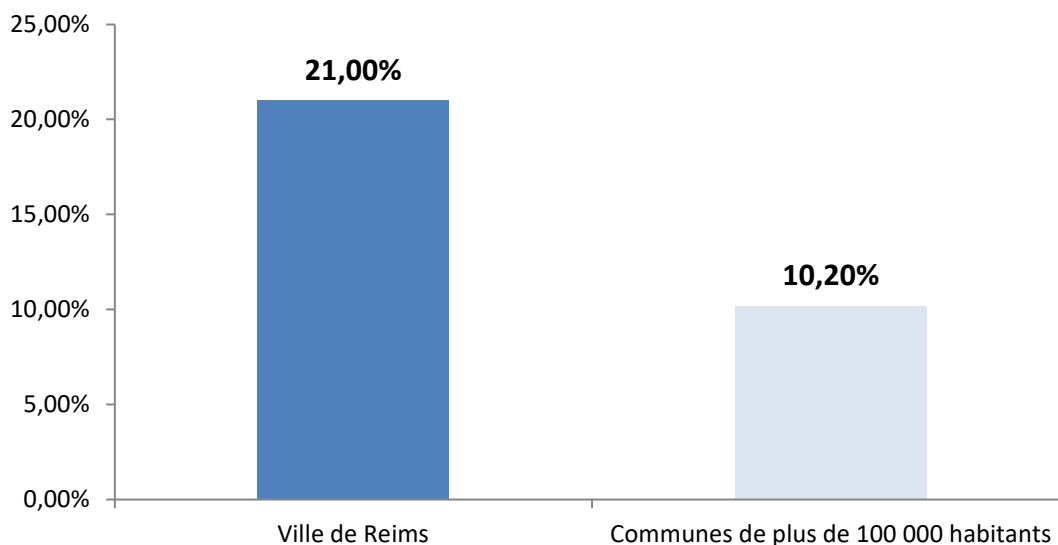
	CA 2018	CA 2021	CA 2022
Epargne Brute (M€)	47,27	48,42	54,4
% sur recettes réelles de fonctionnement	19,2%	19,4%	21%

Indicateur classique, il est largement documenté, et, à la différence des autres, comparable avec des collectivités de même strate.

L'évolution de l'épargne brute suit celle des autres indicateurs analysés précédemment. Cette progression, favorable, est aussi constatée sur le taux d'épargne brute, ratio entre l'épargne brute et les recettes réelles de fonctionnement.

Ainsi, selon la Direction Générale des Finances Publiques, le taux d'épargne brute des communes de plus de 100 000 habitants est de 10,2%. Celui de la Ville de Reims est donc près de 2 fois plus élevé.

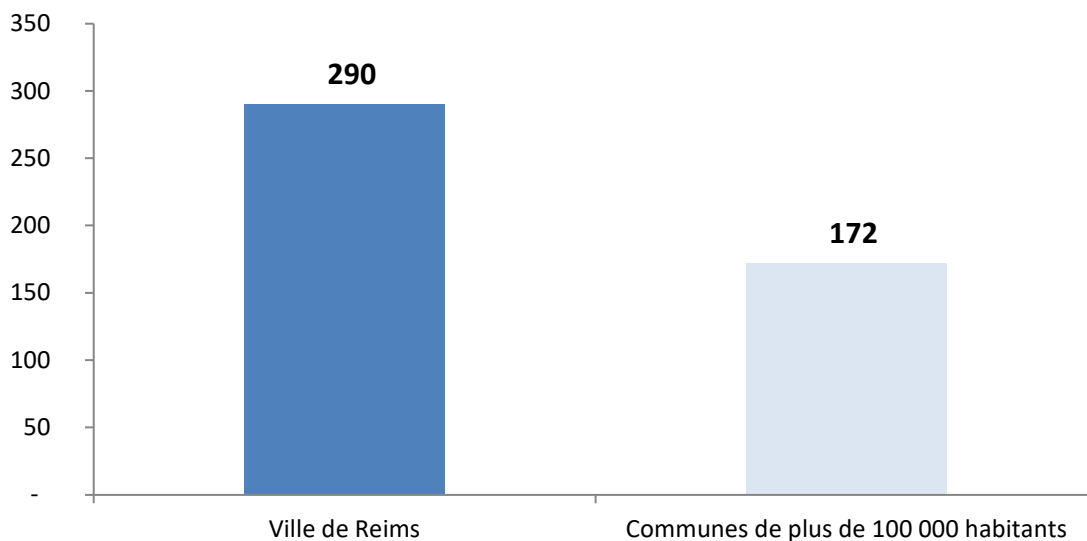
## Taux épargne brute (%)



(\*) source DGCL – Les finances des communes en 2021

Sur la base d'une population DGF de 187 046 habitants, l'épargne brute 2022 de la Ville de Reims s'établit à 290 €.

## Epargne brute par habitant (€)



(\*) source DGCL – Les finances des communes en 2021

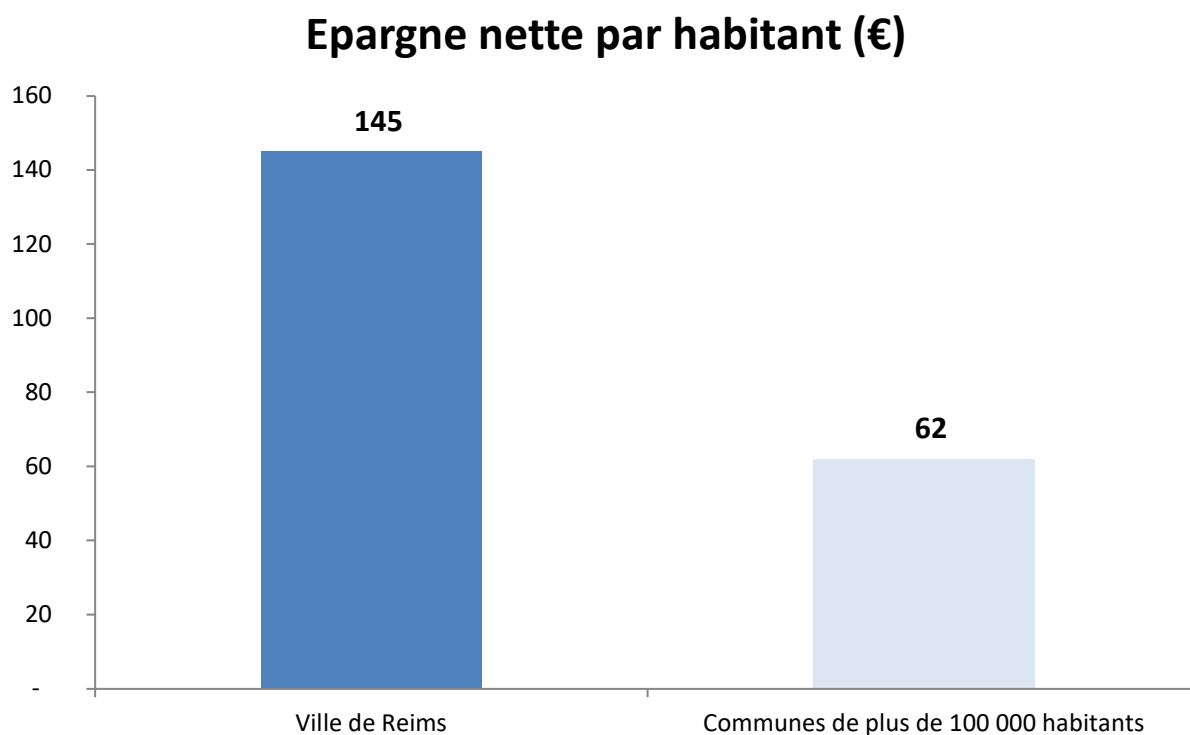
Elle est 68% plus élevée que la moyenne nationale.

**L'épargne nette** : Il s'agit du montant de l'épargne brute déduction faite du montant du remboursement en capital de la dette. Ce ratio mesure l'épargne mobilisable pour financer de nouvelles dépenses d'investissement. C'est ce que l'on appelle habituellement la capacité d'autofinancement.

Elle a évolué, au cours des dernières années, de la façon suivante.

	CA 2018	CA 2021	CA 2022
Epargne nette (M€)	16,60	20,84	27,22
% sur recettes réelles de fonctionnement	6,73	8,3%	10,5%

Si l'épargne brute progresse de 6M€ entre 2021 et 2022, l'épargne nette progresse de 6,4M€. Cet écart résulte de la baisse du montant du remboursement du capital de la dette en 2022, fruit de la politique de désendettement menée ces dernières années.

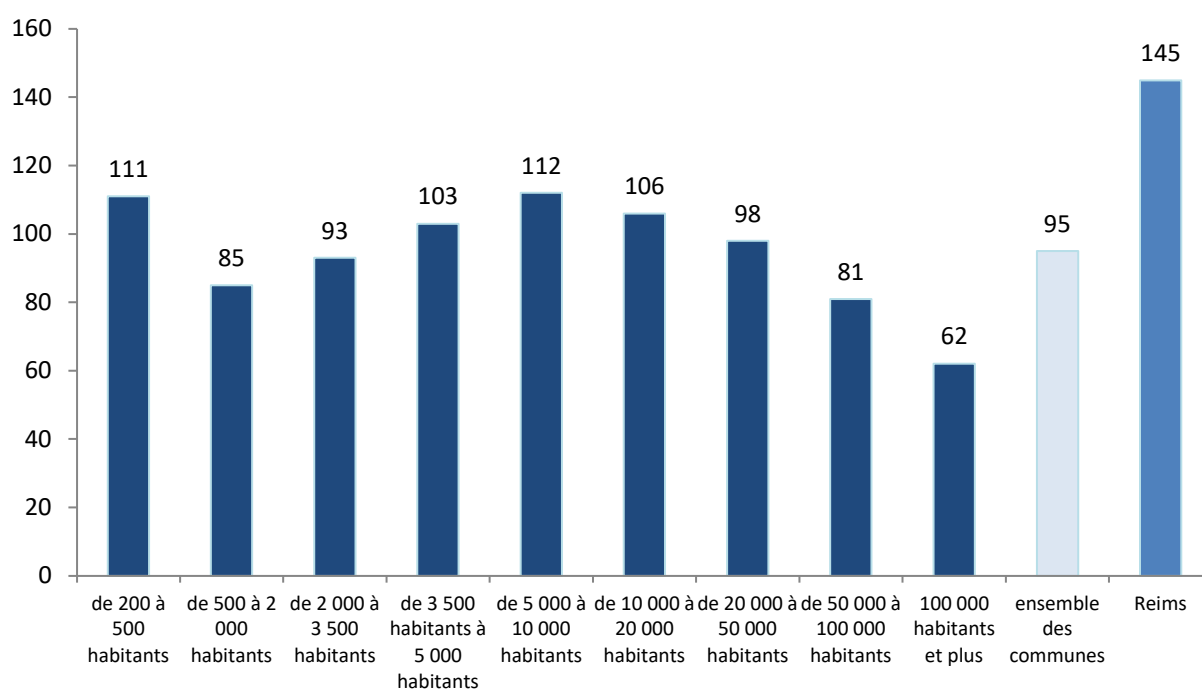


(\*) source DGCL – Les finances des communes en 2021

Tout comme pour l'épargne brute, l'épargne nette de la Ville de Reims, comparée aux moyennes nationales, est très satisfaisante.

Le montant de l'épargne nette par habitant fluctue sensiblement selon la taille des communes, celui-ci étant plus élevé dans les communes de plus petite taille, comme le montre le graphique ci-dessous :

### Epargne nette moyenne par habitant (€)



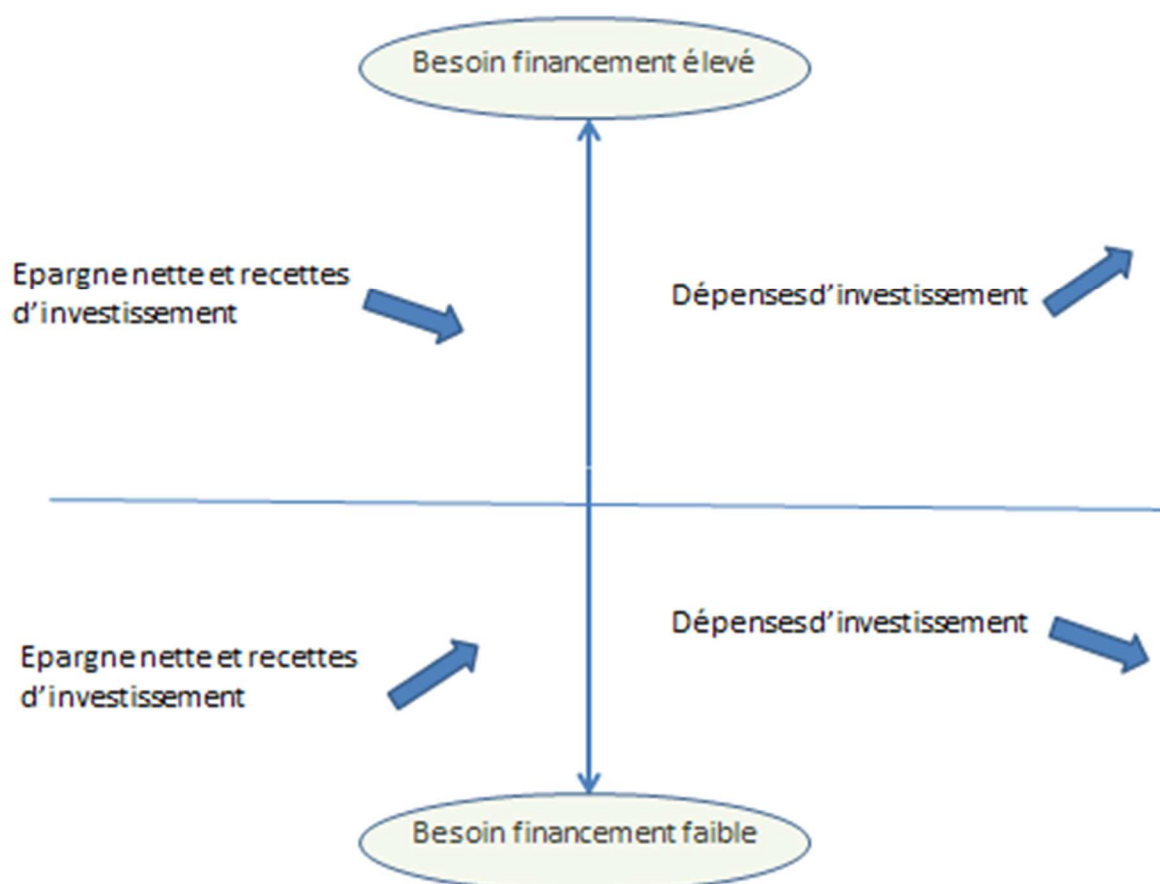
(\*) source DGCL – Les finances des communes en 2021

Avec 145 € d'épargne nette par habitant, la Ville de Reims a une capacité d'investissement très supérieure à la moyenne de toutes les communes de France, et, malgré des charges de centralité bien plus élevées, des résultats supérieurs aux communes de 2 000 à 10 000 habitants.

**Le besoin de financement** : il correspond au montant minimum que la collectivité doit emprunter une fois son épargne nette et ses recettes d'investissement mobilisées, pour financer les dépenses d'investissement (hors remboursement de la dette) supportées au cours de l'exercice.



Bien entendu, un besoin de financement faible sera le résultat, soit d'une forte capacité d'autofinancement ou de financement externe, soit d'un faible niveau d'investissement, comme le montre le graphique ci-dessous :



A la Ville de Reims, il a évolué, au cours des dernières années, de la façon suivante :

	CA 2018	CA 2021	CA 2022
Besoin de financement (M€)	20,1	31,04	5,7

Cette baisse sensible du besoin de financement (- 25,3M€) est le résultat cumulatif des évolutions, suivantes, entre les CA 2021 et 2022 :

- Augmentation de l'épargne nette : + 6,4M€
- Lissage des dépenses d'investissement (hors dette) : -15,7M€

- Hausse des recettes d'investissement : + 3,3M€

Pour 2022, la baisse s'explique majoritairement par le fait qu'en 2021, 19,1M€ ont été consacrés aux investissements des terrains Jacob Delafon Peugeot.

**Le résultat** : Aussi appelé variation du fonds de roulement, le résultat de l'exercice est la différence entre toutes les dépenses réelles et les recettes réelles de l'exercice. Cumulé avec les résultats des années antérieures, il doit rester positif. En cas de déficit, dans le pire des cas, celui-ci ne doit pas excéder 5% des recettes réelles de fonctionnement, seuil à partir duquel la Chambre régionale (et Territoriale) des Comptes est saisie. Un résultat positif, a priori lié au niveau de trésorerie de la collectivité, doit permettre d'assurer les premiers temps de l'exercice budgétaire suivant et permettre, en cas de difficulté, la gestion de chocs budgétaires imprévus.

Il s'élèvera, pour l'exercice 2022 à près de 18,3M€, ce qui permettra à la collectivité d'appréhender, en 2023, les effets en année pleine de l'inflation et de la hausse du point d'indice, du décalage budgétaire de certains travaux du Musée des Beaux-Arts, en limitant au maximum le recours à des emprunts nouveaux, moins favorables financièrement que ces dernières années. A titre d'exemple, les taux moyens pratiqués nationalement en 2022 se sont élevés à 2,3%, contre 0,65% en 2021. Cette tendance se poursuivra en 2023.

➤ **L'analyse des indicateurs financiers**

Les différents ratios financiers étudiés précédemment sont macroéconomiques et il peut être intéressant, pour bien comprendre leur évolution, d'analyser des éléments financiers plus précis, souvent repris, par le passé, dans les présentations des comptes de la collectivité.

✓ **L'évolution des dépenses de fonctionnement :**

Elles ont évolué, au cours des dernières années, de la façon suivante.

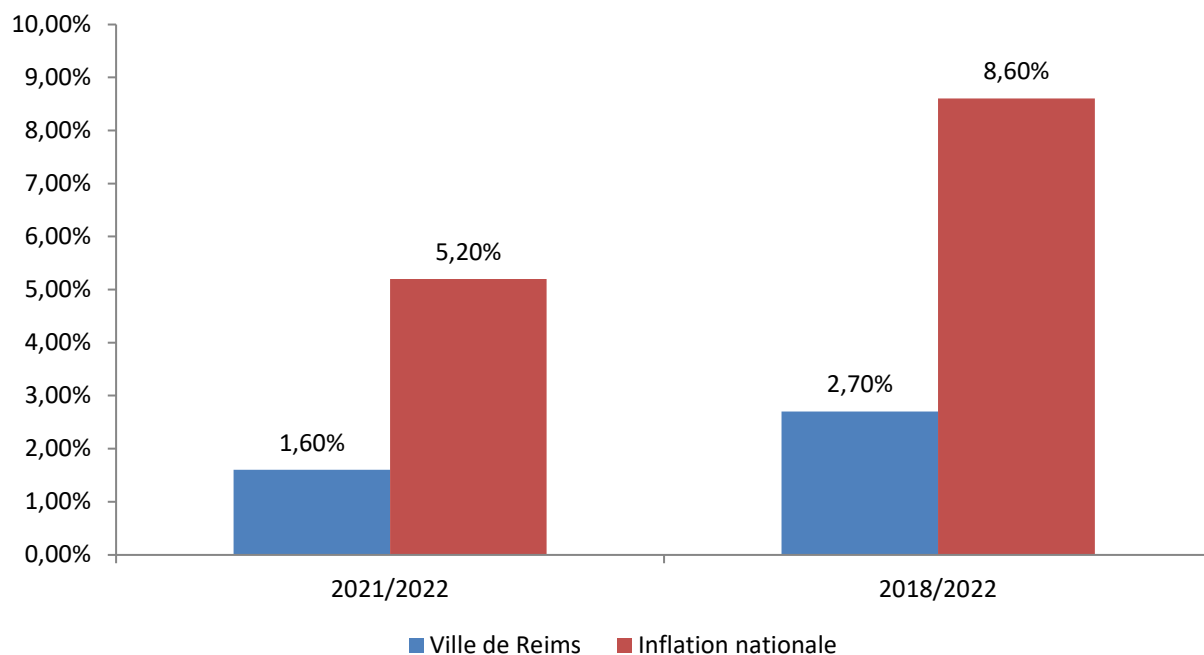
	<b>CA 2018</b>	<b>CA 2021</b>	<b>CA 2022</b>
Dépenses réelles de fonctionnement (M€)	199,2	201,3	204,6

En hausse de 3,3 M€ par rapport à l'exercice 2021, soit + 1,6% en un an, elles n'ont augmenté « que » de 2,7% en 4 ans, depuis 2018.

Cette faible progression est le fruit d'une gestion assumée, rigoureuse, des dépenses de fonctionnement, afin d'augmenter, au maximum, l'autofinancement de nos investissements, de baisser le recours à l'emprunt, pour augmenter, les années suivantes, encore plus l'autofinancement, dans un schéma vertueux.

Ainsi, il est intéressant de constater que les dépenses de fonctionnement de la Ville de Reims évoluent de façon beaucoup moins forte que l'inflation nationale.

## Analyse de l'évolution des dépenses



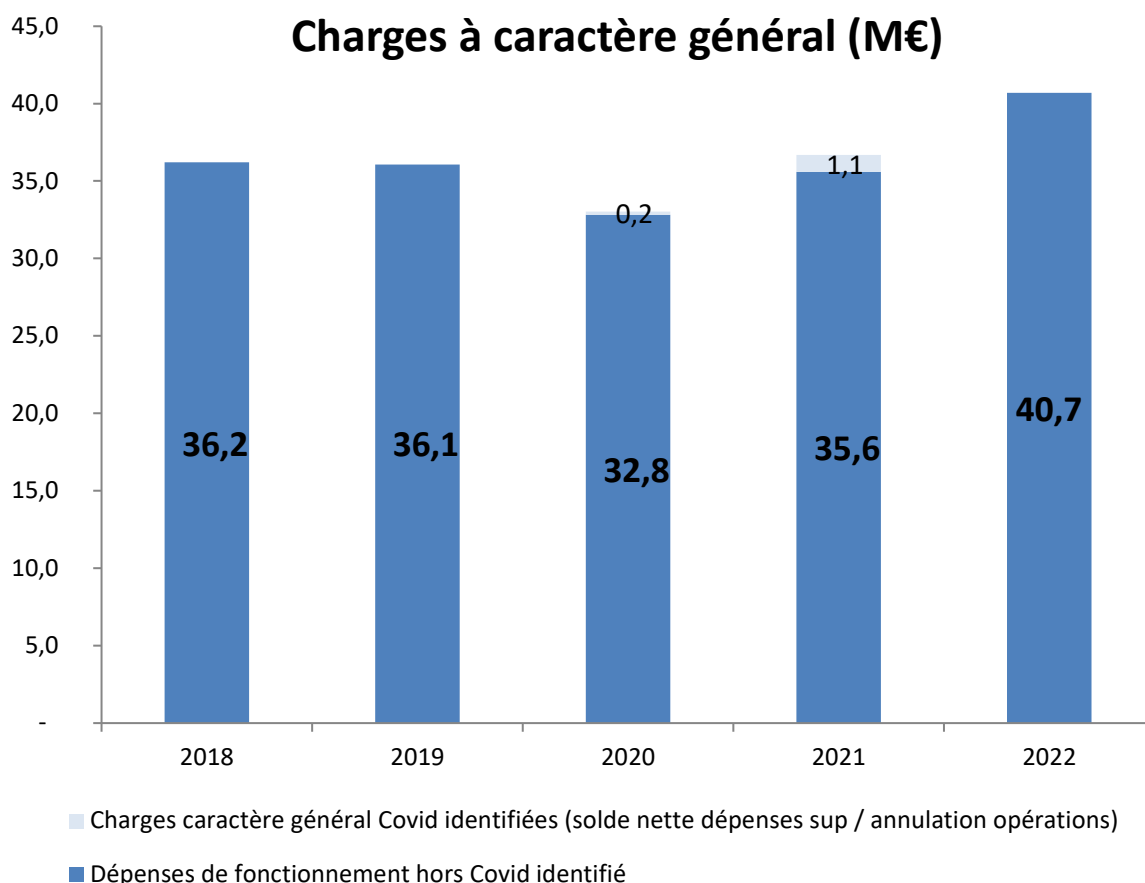
Ainsi les dépenses de la Ville de Reims évoluent trois fois moins vite que l'inflation nationale.

Si l'on étudie plus finement l'évolution des dépenses de fonctionnement, on constatera les résultats ci-dessous :

- **Les charges à caractère général** :

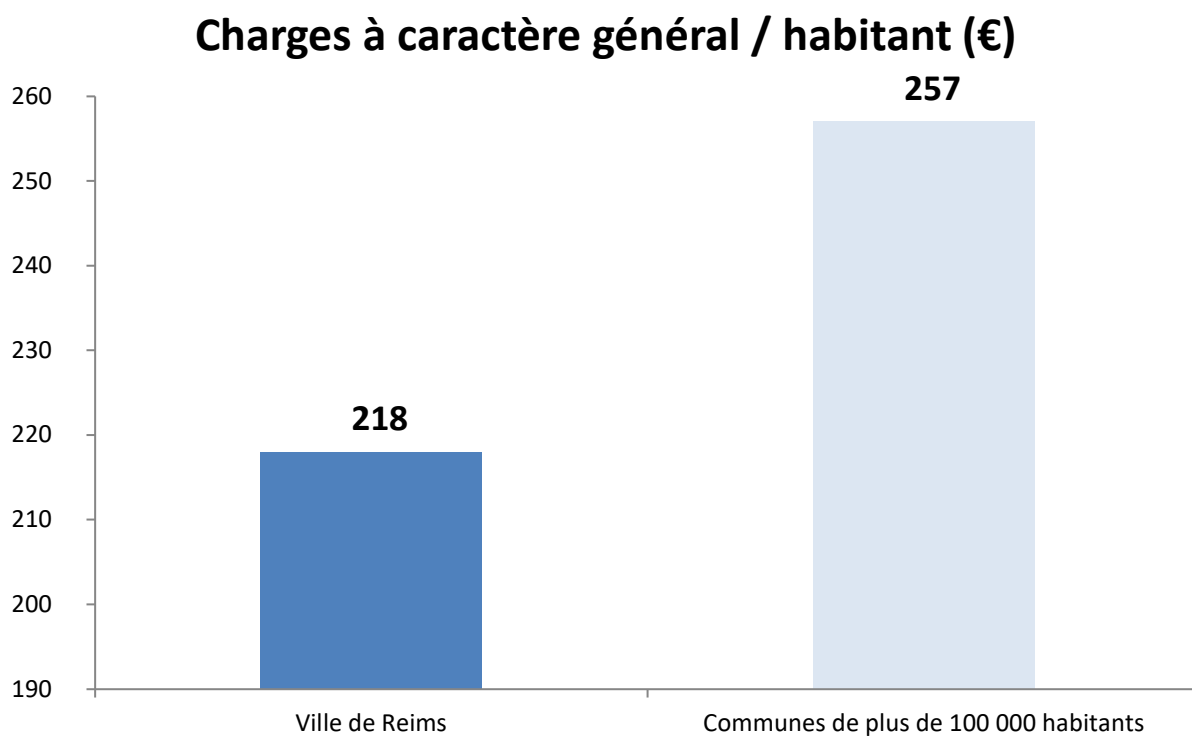
Il est souvent considéré que les charges à caractère général sont l'un des postes de coût sur lequel les collectivités ont le plus de marges de manœuvre. En effet, d'autres dépenses, comme par exemple les charges de personnel, sont par nature plus stables et dans tous les cas, plus difficiles à réduire.

Les charges à caractère général sont donc un indicateur utile dans l'analyse de la gestion des dépenses d'une collectivité.



Aussi, si jusqu'en 2021, le niveau des dépenses, déduction faite des impacts de la crise sanitaire du Covid19, restait inférieur au niveau constaté en 2018, malgré l'inflation, tel n'est plus le cas en 2022. En effet, à périmètre constant, ces dépenses augmentent de 5,1M€, soit + 14%.

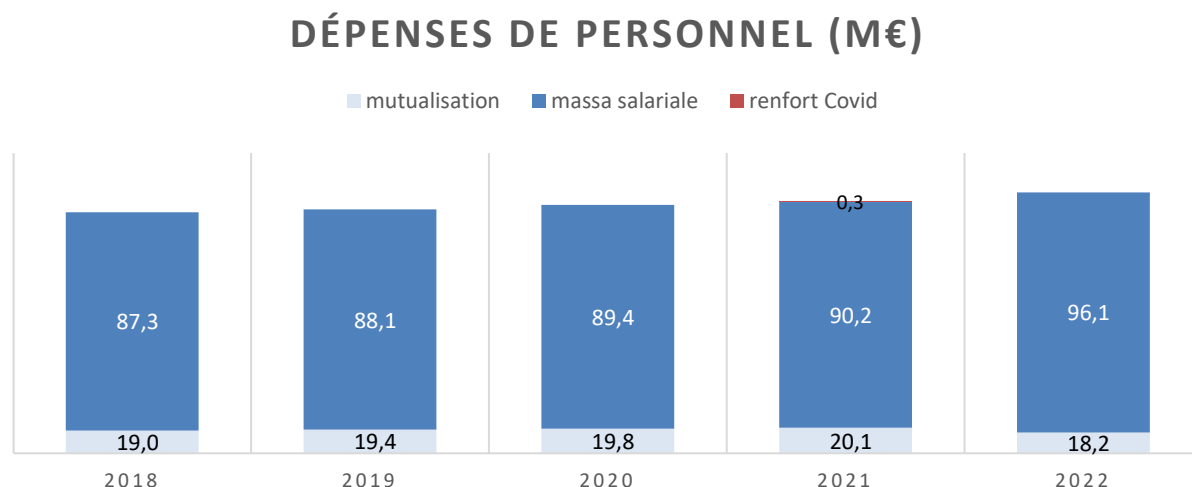
Si les premiers effets de l'inflation interviennent, avec par exemple une hausse du coût des carburants et des fluides, on notera aussi l'impact de la mise en place de nouvelles manifestations culturelles et festives, comme par exemple Reims Polar (0,8M€).



(\*) source DGCL – Les finances des communes en 2021

Force est de constater ici que les charges à caractère général sont particulièrement maîtrisées à la Ville de Reims.

- **Les dépenses de personnel :**



La masse salariale portée par la Ville de Reims, hors mutualisation, évolue de près de 6M€, soit + 6,5%.

Ce sont différents éléments qui expliquent cette hausse sensible :

- Revalorisations du SMIC, de certaines grilles indiciaires, du point d'indice,
- Intégration, au 1<sup>er</sup> octobre 2022, des agents de la REMS,
- Participation au CNAS, en complémentarité avec le CAS,
- Autres mesures locales (prévoyance, IFSE salubrité, CIA, etc..)

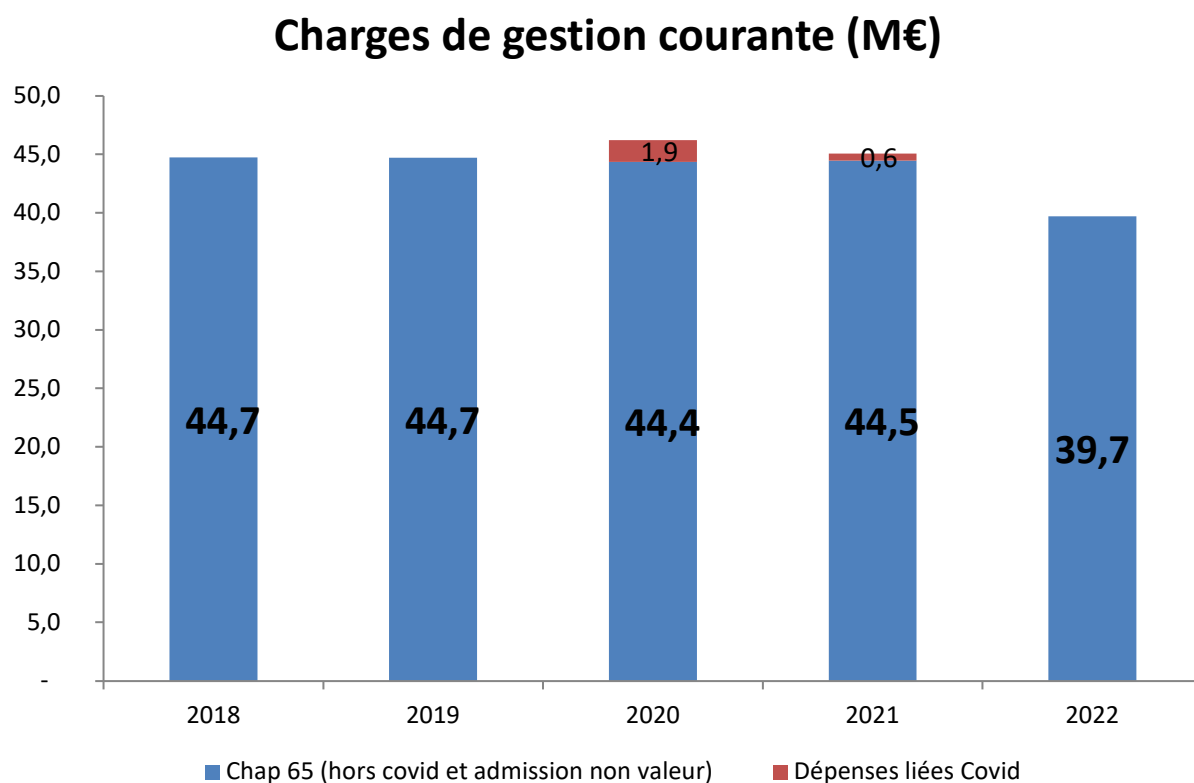
Bien entendu, les effets du Glissement Vieillesse Technicité s'ajoute à ces différents facteurs d'augmentation de la masse salariale.

Certains impacts seront démultipliés en 2023, puisqu'étant partiel en 2022 (agents REMS, hausse du point d'indice, revalorisation de grilles).

A contrario, suite à la mise à jour des clés de répartition du temps de travail des agents du Grand Reims travaillant en partie pour la Ville de Reims, il a été constaté que ces derniers travaillent désormais plus qu'auparavant pour le Grand Reims, et donc moins pour la Ville de Reims. Le montant du remboursement que doit effectuer la Ville au Grand Reims, sur le chapitre 012 – charges de personnel, baisse ainsi de 1,9 M€ (2,4M€ en intégrant les coûts comptabilisés au chapitre 011 – charges à caractère général).

- **Les autres charges de gestion courante :**

Comptabilisées au chapitre 65, elles concernent pour leur très grande majorité les subventions versées aux satellites de la collectivité et aux associations.



La baisse de ce poste de dépenses, entre 2021 et 2022, s'explique par des actions sur certaines des principales associations et satellites de la collectivité, le subventionnement des associations n'ayant pas évolué.

On citera notamment :

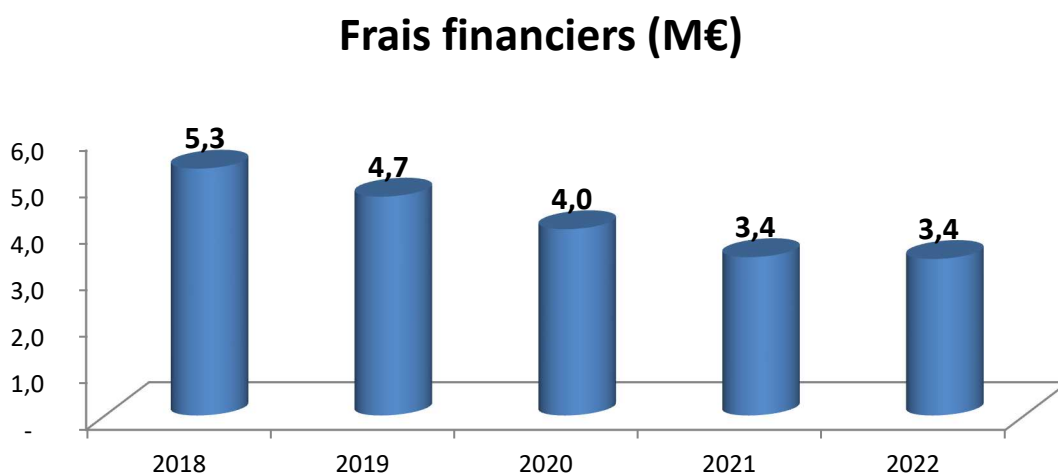
- La baisse des subventions aux associations (et au CCAS) intervenant dans le domaine de la petite enfance, suite aux nouvelles aides apportées, directement par la CAF à ces structures, celles-ci n'étant au final pas impactées financièrement,
- La diminution, d'un quart, de la subvention allouée à la REMS, suite à la reprise de ses activités en régie,
- L'ajustement de la subvention de fonctionnement au CCAS suite aux versements excédentaires de ces dernières années,



- La hausse de la subvention à la Caisse des écoles pour l'aider à absorber les différentes hausses de coûts qu'elle supporte, sans augmenter les tarifs aux familles en proportion.

Ce poste sera impacté en 2023 par une nouvelle hausse de la subvention à la Caisse des écoles, par une hausse des subventions aux structures de petite enfance et par la disparition complète de la subvention de la REMS.

- **Les intérêts de la dette :**



Malgré la baisse de l'encours de la dette de ces dernières années et le fait que nos contrats de prêts ont été négociés, à taux fixe, avant la crise financière actuelle, la charge des intérêts de la dette n'a pas baissé, comme par le passé. Cela s'explique par la part de l'encours de dette à taux variable (40%), qui a subi de plein fouet la hausse des taux d'intérêt en 2022.

## ✓ L'investissement

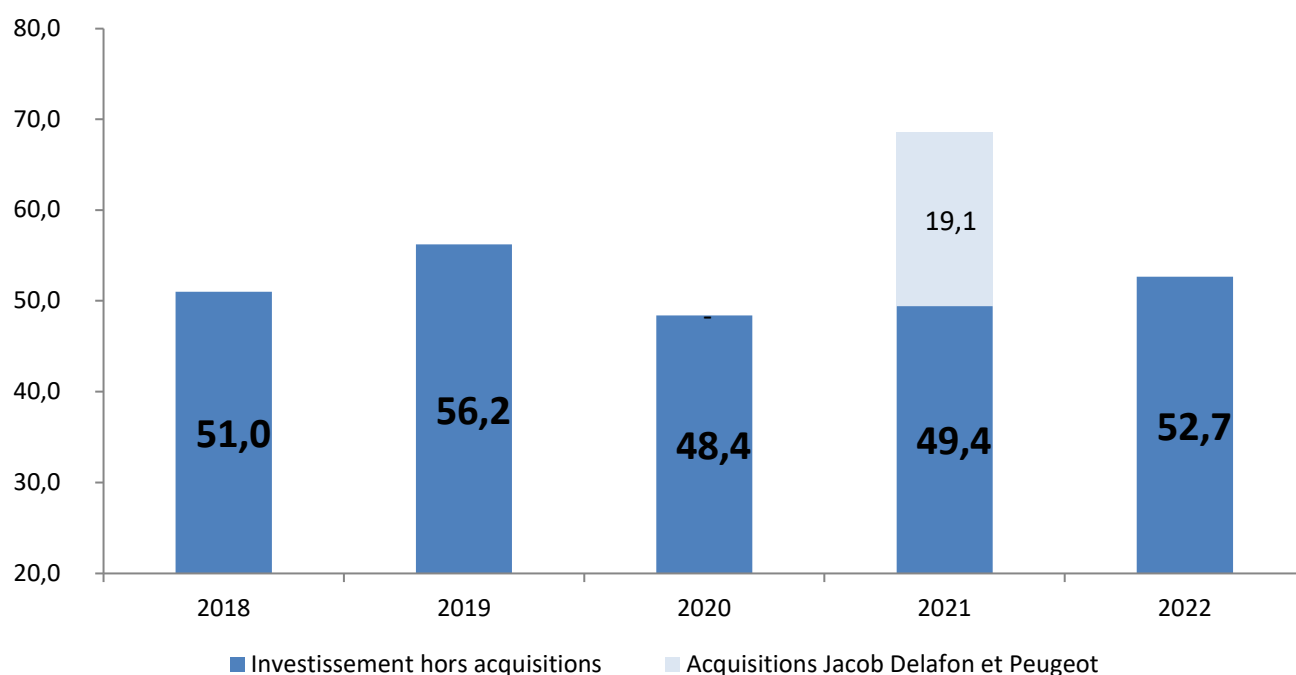
Les dépenses d'investissement (hors dette, hors travaux en régie et hors avance au budget annexe), qui correspondent donc aux dépenses d'équipement (chapitre 20, 204, 21 et 23) ont évolué, au cours des dernières années, de la façon suivante.

	CA 2018	CA 2019	CA 2020	CA 2021	CA 2022
Dépenses d'investissement (M€)	51	56,2	48,4	68,5	52,7

Le montant des dépenses constatées en 2021 est très supérieur à celui de tous les autres exercices. Toutefois, il comprend une partie des coûts liés aux achats de terrain Jacob Delafon et Peugeot (19,1 M€), le solde de cette dépense (TVA) n'étant pas encore comptabilisé.

Aussi, même si des dépenses d'acquisition de biens immobiliers sont constatées à chaque exercice budgétaire, il est nécessaire, compte tenu du montant des dépenses en question, de les retenir.

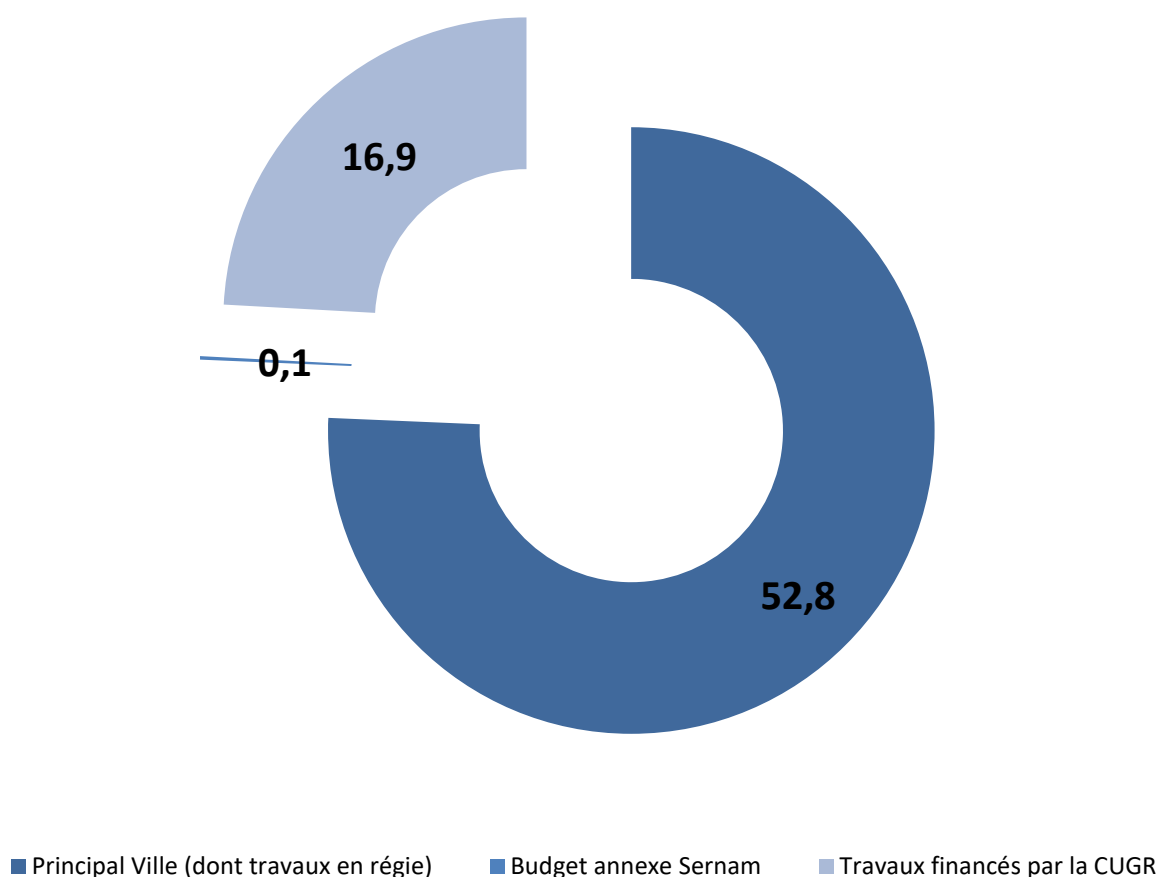
### Dépenses d'équipement (M€)



L'exercice 2022 a connu un niveau élevé d'investissement, supérieur à la moyenne des 5 dernières années. Il est toutefois inférieur aux prévisions initiales, 9 M€ prévus au budget 2022 pour les travaux du Musée des Beaux-Arts n'ayant pas pu être consommés. Ce décalage explique la hausse des crédits d'investissements inscrits au budget 2023.

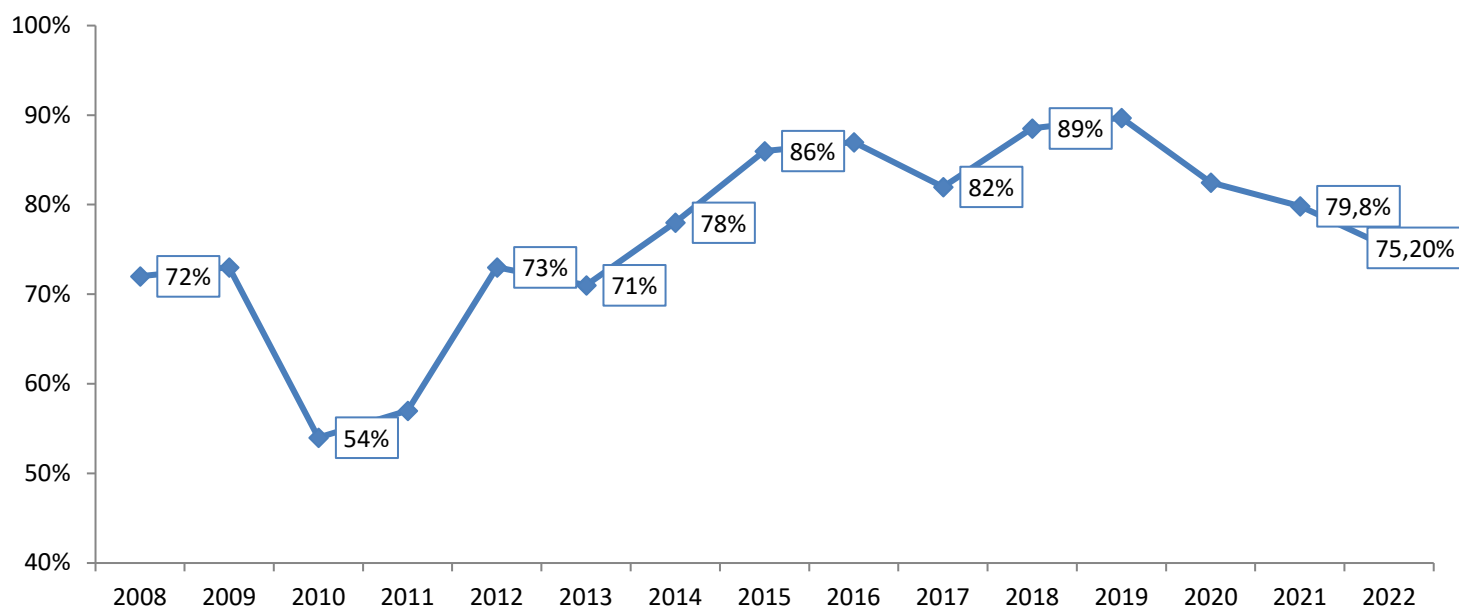
En ajoutant les travaux en régie (0,2M€), ceux réalisés par la Communauté urbaine du Grand Reims sur le territoire de la Ville de Reims (16,9 M€) et les dépenses réalisées sur le budget annexe Sernam (127 K€), le montant total des investissements 2022 s'élève à **69,8 M€**.

### Dépenses équipement sur la Ville de Reims 2022 (M€)



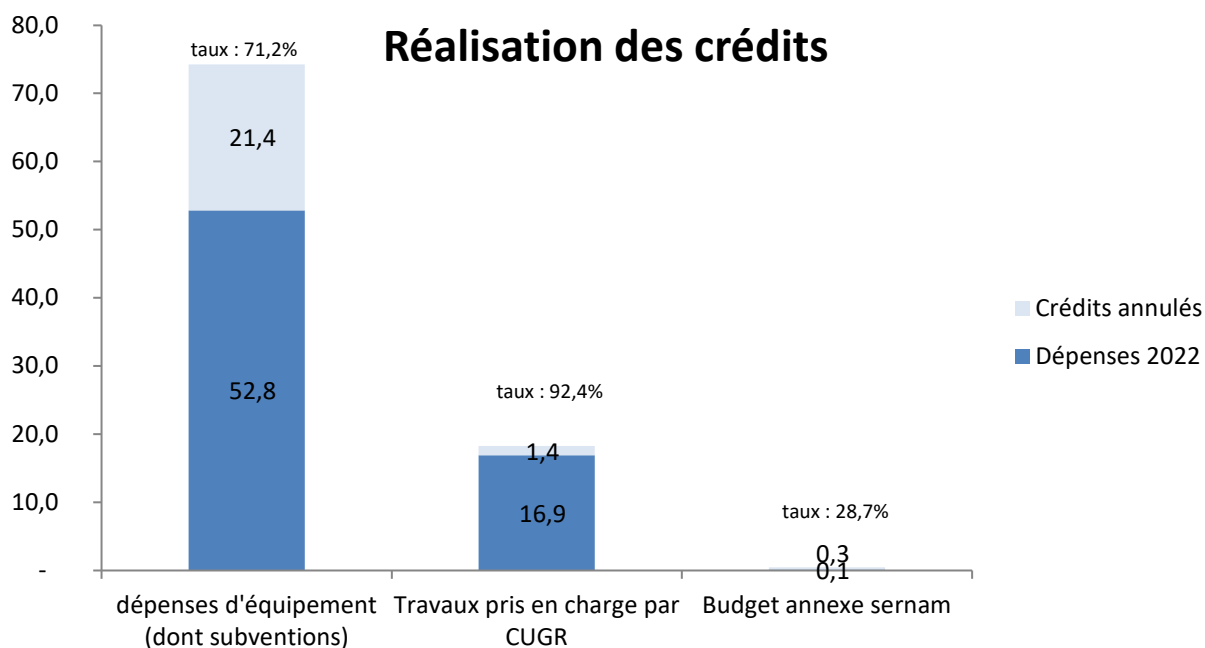
Le taux de réalisation des dépenses d'équipement, tous budgets confondus, atteint 75,2%, en léger retrait par rapport aux dernières années, mais qui reste très satisfaisant.

## Taux de réalisation



Une nouvelle fois, cette baisse du taux de réalisation s'explique en grande partie par le décalage des 9 M€ de dépenses sur le Musée des Beaux-Arts, budgétés en 2022. Sans cela, le taux de réalisation aurait atteint 85%.

Analysé budget par budget, les taux de réalisation sont les suivants :

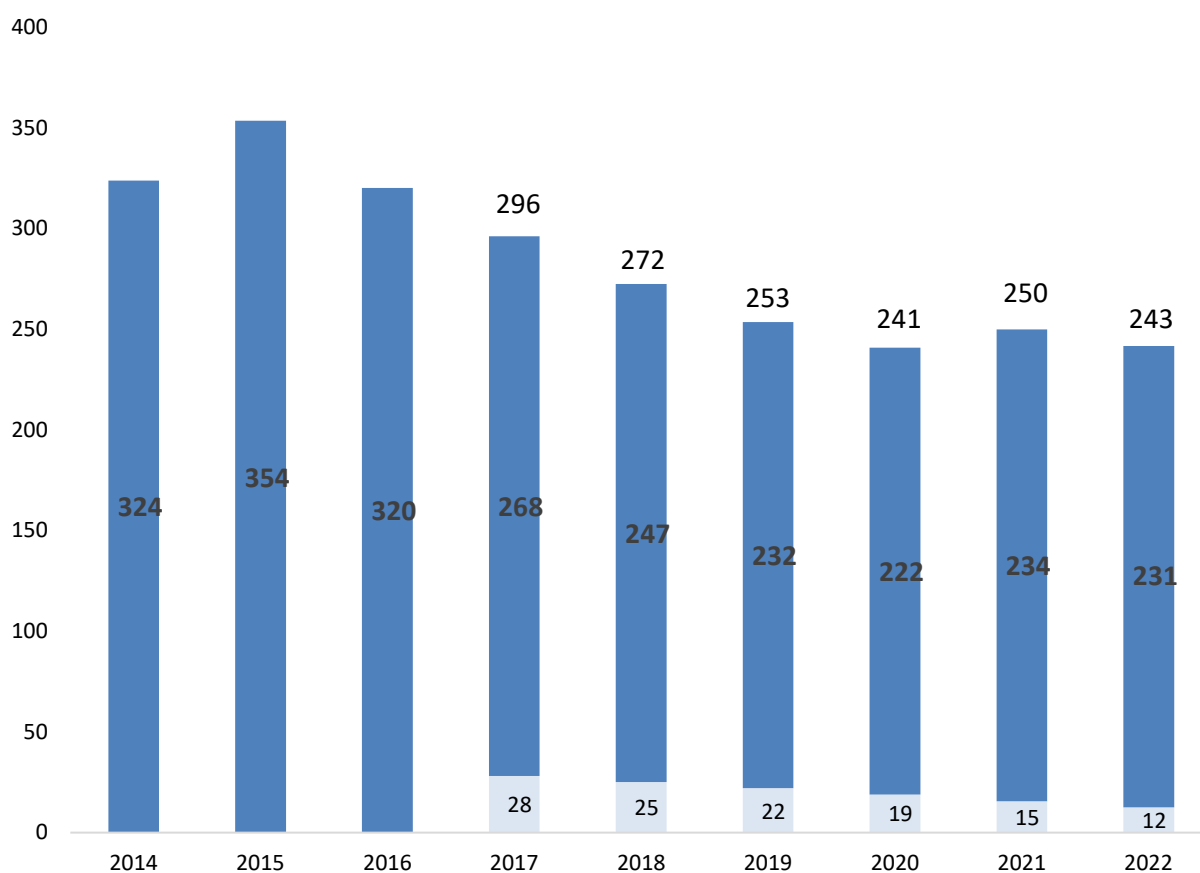


## L'encours de la dette

Lié au volume d'investissement et à la capacité d'autofinancement de la collectivité, l'encours de la dette évolue principalement au regard du besoin de financement.

Depuis 2014, la collectivité s'est engagée dans une démarche de réduction de son encours de dette, qui s'est traduite, les années suivantes, par une baisse des charges financières et une baisse des remboursements en capital de la dette. Couplée à une gestion rigoureuse des dépenses de fonctionnement et donc à une amélioration de l'épargne brute, c'est un haut niveau d'épargne nette, source de financement direct des nouveaux investissements, qui a toujours été recherché.

## Evolution de l'encours de dette (M€)



Ainsi, suite à une hausse de l'encours de la dette en 2021, avec les acquisitions des terrains Jacob Delafon et Peugeot, la Ville de Reims reprend à nouveau sa trajectoire de désendettement en 2022.

Compte tenu du fait que l'appel aux emprunts aurait pu être moins important en 2022, au vu des excédents finalement constatés en fin d'exercice, la trajectoire de désendettement aurait pu être encore plus forte.

Toutefois, cela sera possible en 2023, l'appel aux emprunts pouvant alors être sensiblement réduit, ce qui, au regard des taux d'emprunt actuellement pratiqués, sera particulièrement bénéfique.

**L'endettement de la Ville de Reims à périmètre constant** (après correction des effets de la création de la communauté urbaine), au cours de l'exercice 2022, a donc évolué de la façon suivante :

	<b>Encours au 31/12/2021</b>	<b>Encours au 31/12/2022</b>
Dette de la Ville de Reims hors part portée par la communauté urbaine	234 434 160 €	231 240 263 €
Dette globalisée portée par la Ville de Reims et remboursée par la communauté urbaine	15 438 059 €	12 476 965 €
<b>Encours total au compte administratif de la Ville de Reims Budget Principal</b>	<b>249 872 219 €</b>	<b>243 717 228 €</b>

L'encours de la dette de la ville de Reims, nette de celle portée par la Communauté urbaine du Grand Reims diminue de 3 M€ en un an. Cette baisse atteint même 6,2 M€ en intégrant l'encours de dette dite « théorique ».

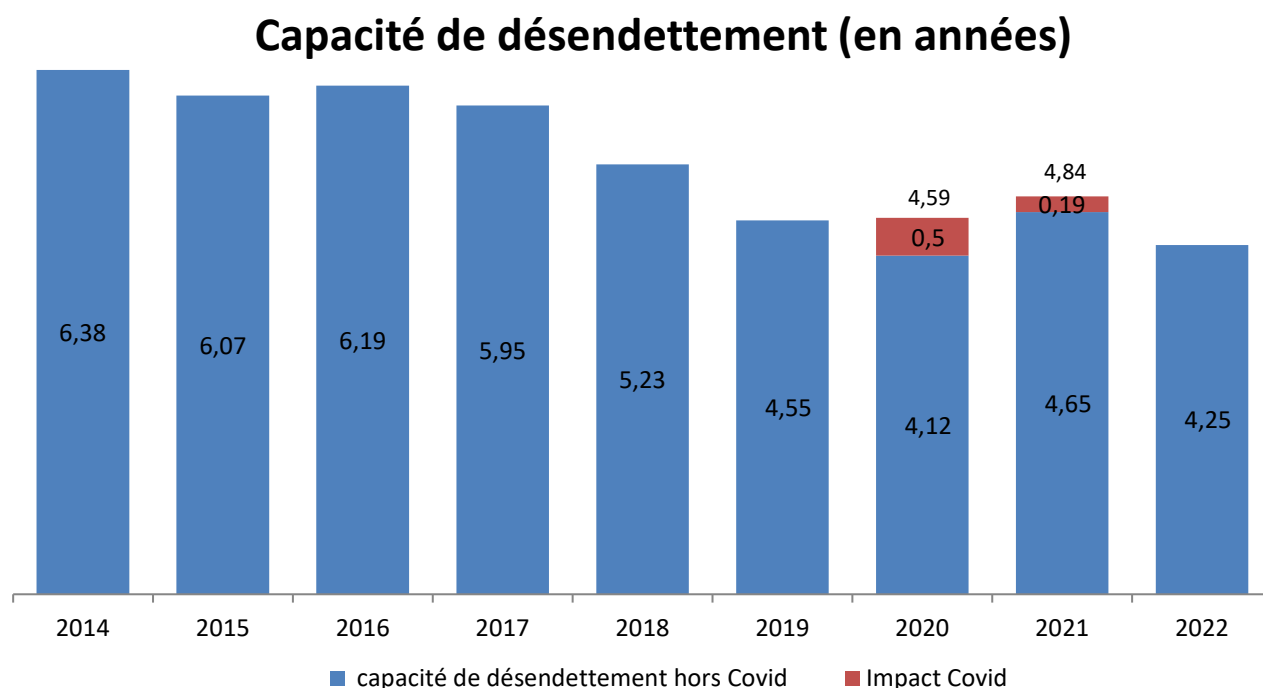
### **La capacité de désendettement**

Elle mesure le temps nécessaire à la ville pour rembourser toute sa dette si elle y consacrait l'intégralité de son épargne. Elle passe de 4,84 ans en 2021 à **4,24 années au 31 décembre 2022.**

La Ville de Reims bénéficie toujours d'un ratio de désendettement très en-dessous du seuil de criticité fixé par l'Etat, à savoir 12 années.

C'est principalement la hausse de l'épargne brute de la collectivité, et dans une moindre mesure, la baisse de l'encours de la dette, qui explique l'amélioration de cet indicateur financier.

Evolution de la capacité de désendettement :



Déduction faite des effets du Covid, le résultat 2022 (**4,25 années**) s'approche de celui de 2020 (**4,12 années**), qui était le meilleur enregistré au cours des derniers exercices.

**Par ailleurs, avec un taux moyen de dette de 1,71%** (2,05% pour la strate des villes de plus de 100 000 habitants), malgré une dégradation par rapport à l'exercice 2021, les conditions financières auxquelles la ville emprunte continuent à être très satisfaisantes (cf. détail de la stratégie de dette en annexe 2 au présent document). Pour rappel, ce taux était de 1,35% au 31/12/2021.

Force est de constater que les résultats au compte administratif 2022 sont meilleurs que ceux qui avaient été projetés, lors de la réalisation de la prospective financière à l'été 2022 et pris dans le Rapport sur les Orientations Budgétaires.



Ainsi, quand il était attendu une stabilité de la capacité de désendettement en 2022 par rapport à 2021, on constate qu'elle s'améliore.

Si l'encours de la dette évolue comme prévu, c'est l'amélioration sensible de l'épargne brute qui explique ce résultat. Supérieure de 7 M€ aux prévisions, son évolution est le fruit pour moitié de recettes de fonctionnement plus dynamiques que prévu, et pour moitié de dépenses de fonctionnement qui se sont moins dégradées que ce qui était envisagé.

La moindre progression des dépenses de fonctionnement s'explique principalement grâce à une hausse moins importante de la masse salariale et des charges de gestion courante, notamment sous l'effet des impacts des subventionnements élevés en faveur des structures de la petite enfance qui ont permis un ajustement des soutiens de la collectivité, sans pénaliser ces entités, que ces résultats ont pu être obtenus. A contrario, sans inverser la tendance, les charges à caractère général ont progressé plus que prévu.

Ces bons résultats permettront à la collectivité d'appréhender les effets de l'inflation qui semblent plus prégnants que prévus, de poursuivre une politique culturelle et événementielle volontariste, de maintenir un niveau d'investissement élevé, notamment en faveur des programmes en faveur de la rénovation énergétique de nos bâtiments et du programme nature en Ville, tout en limitant le recours à l'emprunt, gage de sécurité budgétaire à moyen et long terme.

Afin de faciliter la lecture comparative des comptes administratifs depuis de nombreuses années, les deux tableaux ci-dessous retracent l'évolution des équilibres financiers selon les mêmes retraitements que ceux utilisés au cours des années précédentes. Le détail des retraitements effectués figure en annexe 4. Ils consistent essentiellement à neutraliser les dépenses et les recettes dites exceptionnelles, notamment les cessions d'actifs.

## PRESENTATION SYNTHETIQUE DU COMPTE ADMINISTRATIF 2022

Opérations réelles (en M€uros)	CA 2021	CA 2022	En valeur
Recettes réelles de fonctionnement	251,0	260,6	10,1
Dépenses réelles de fonctionnement hors intérêts	197,9	201,5	3,4
<b>Épargne de gestion</b>	<b>53,1</b>	<b>59,2</b>	<b>6,7</b>
Intérêts de la dette	3,4	3,4	-0,7
<b>Épargne brute</b>	<b>49,7</b>	<b>55,8</b>	<b>7,4</b>
Capital de la dette	30,9	30,2	-2,6
<b>Épargne nette</b>	<b>18,8</b>	<b>25,6</b>	<b>9,9</b>
Remboursement anticipé emprunt	0,0	0,0	0,0
Dépenses réelles d'investissement hors dette	73,2	53,9	-7,3
Recettes réelles d'investissement hors emprunt et excédent	23,4	22,6	-5,7
<b>Besoin de financement après mobilisation de l'épargne nette</b>	<b>31,0</b>	<b>5,7</b>	<b>-11,5</b>

Opérations réelles (en M€uros)	CA 2021	CA 2022	En valeur
Recettes réelles de fonctionnement retraitées	249,1	258,6	9,1
Dépenses réelles de fonctionnement hors intérêts retraitées	197,9	201,3	3,5
<b>Épargne de gestion retraitée</b>	<b>51,3</b>	<b>57,3</b>	<b>5,6</b>
Intérêts de la dette	3,4	3,4	-0,7
Remboursement par la CU des intérêts de la dette théorique	-0,5	-0,4	0,2
<b>Épargne brute retraitée</b>	<b>48,4</b>	<b>54,4</b>	<b>6,1</b>
Capital de la dette	30,9	30,2	-2,6
Dette récupérable sur emprunt théorique transféré	-3,3	-3,0	0,3
<b>Épargne nette retraitée</b>	<b>20,8</b>	<b>27,2</b>	<b>8,4</b>
Remboursement anticipé emprunt	0,0	0,0	0,0
Dépenses réelles d'investissement retraitées	70,0	54,3	0,1
Recettes réelles d'investissement retraitées	18,1	21,4	3,3
<b>Besoin de financement après mobilisation de l'épargne nette</b>	<b>31,0</b>	<b>5,7</b>	<b>-11,5</b>

# 1. LES PRINCIPALES REALISATIONS 2022



Les enjeux environnementaux sont une composante essentielle de l'ensemble des politiques publiques mise en œuvre par la collectivité.

Parmi ces enjeux, ceux de l'énergie, de la réduction des émissions de gaz à effet de serre et la qualité de notre environnement sont cruciaux.

➤ Plan de sobriété

Face au dérèglement climatique constaté depuis de nombreuses années, la Communauté urbaine du Grand Reims et la ville de Reims ont déjà pris de nombreuses mesures afin de diminuer les dépenses énergétiques (remplacement de certains éclairages urbains par des LEDS, installation de panneaux photovoltaïques sur certains bâtiments municipaux, démarrage de travaux en 2021 dans les groupes scolaires Gallieni et Mazarin pour arriver à une autoconsommation d'électricité, raccordement de certains bâtiments municipaux et de certains quartiers à des réseaux de chauffage urbain...).

Parallèlement à cette urgence climatique, le conflit ukrainien a entraîné des risques de tensions hivernales sur le marché énergétique. Des mesures à effet immédiat ont été prises afin de répondre aux objectifs de notre stratégie bas carbone :

- Abaissement de la température dans les locaux,
- Réduction des plages horaires de chauffage,
- Réduire la puissance de l'éclairage public des 22H,
- Suppression de l'éclairage public sur les zones d'activité économique.

➤ Améliorer et élargir l'offre en espaces verts

Conformément aux engagements pris dans le cadre du projet Reims Nature, la ville a poursuivi ses investissements pour l'amélioration et l'élargissement de l'offre en espaces verts sur son territoire.

Ainsi, en avril 2022, les Basses Promenades réaménagées ont été inaugurées, le parvis du centre des congrès a été refait et de nouvelles aires de jeux originales ont été installées dans le parc de la Patte d'Oie.



*Hautes Promenades*



*Parc de la Patte d'Oie – la Loutre*

De nouveaux espaces de proximité ont été créés pour offrir à chaque Rémois un espace vert à moins de 300m de son domicile : boulevard des Belges, boulevard Albert 1er et rue Guynemer, démarrage des travaux du nouveau parc Henri Paris.



*Patinoire Albert 1er*

Dans les quartiers en dispositif ANRU, les travaux de rénovation du parc Jean Moulin ont commencé au cœur du quartier Europe et l'aménagement de l'îlot Descartes a été réalisé à l'entrée du quartier des Chatillons. Parallèlement, la ville a poursuivi ses efforts pour les plantations de rues ou places (places du Jard, du trente août, rue Joly, rue Emile Renard ou esplanade René Bride).

La ville continue d'encourager la végétalisation de façades avec maintenant plus de 110 implantations.

Elle maintient aussi son soutien aux associations de jardins familiaux ou partagés.

Les investissements ont aussi porté sur l'entretien du patrimoine des parcs et jardins avec le renouvellement de 8 aires de jeux pour les enfants, la rénovation de mobiliers ou la remise en état d'allées comme aux parcs Léo Lagrange, Arènes du Sud ou Mendès France.

S'inscrivant dans le schéma directeur des installations sportives, la ville a poursuivi ses investissements sur les aires extérieures, dans les stades avec le remplacement de 2

terrains synthétique aux Eglantines, la rénovation des tennis extérieurs à côté des Thiolettes, la création de terrains de basket 3x3 dans les stades de Courcelles et St Symphorien, et dans les parcs avec la rénovation du Hat Trick de l'Esplanade Rosa Parks à Wilson et enfin la création d'un nouveau city stade sur Case Fayère.



*Stade de Courcelles – basket 3X3*

La cour de l'école Mazarin a bénéficié d'une reprise complète incluant la désimperméabilisation du revêtement et la végétalisation.

Au cimetière de l'Est les travaux d'amélioration des allées principales ont été poursuivis. Le budget de fonctionnement a intégré cette année la reprise de la 1ère phase des Promenades après la fin des travaux de confortement et une opération importante d'entretien des arbres du parc de Champagne.

Les fonctions support contribuent également pleinement aux objectifs de transition écologique et à l'attractivité du territoire.

#### ➤ La rénovation énergétique des bâtiments

En 2022, les opérations de génie climatique les plus significatives dans le cadre de la rénovation énergétique sont :

- Le renouvellement de la télégestion et le début des travaux de remplacement des équipements en chaufferie (10 sites pour 13 K€),

- Décret tertiaire. La saisie du patrimoine est effectuée sur le site « OPERAT » (49 K€),
- Le raccordement au réseau de chauffage urbain de Croix Rouge des groupes scolaires Cavelier de la Salle (414 K€) et Tixier Mougne (150 K€), de la piscine Louvois (192 K€) et du stade Marcel Thil (309 K€),
- L'extension de l'installation de panneaux photovoltaïques aux groupes scolaires Gallieni (38 K€) et Mazarin (46 K€),
- La phase 3 du Groupe Scolaire Tournebonneau (97 K€),
- La mise en place d'échangeurs sur le réseau de chauffage urbain Orgeval (55 K€),
- Le remplacement de la chaudière murale de la salle municipale Saint Thierry (18 K€),
- Le remplacement de la chaudière murale et de son tubage dans le logement du gardien du GS Zola (7 K€),
- Divers travaux de remise en état des installations de chauffage dans les maisons de quartier Maison Blanche, Louise Michel, Ludoval, Trois Piliers et Croix Rouge (11 K€).



➤ Agir pour la qualité de l'air

La Ville de Reims a mis en place en 2021 une Zone à Faible Emission Mobilité (ZFEm) dont les effets peuvent déjà être constatés. Ainsi, les mesures faites par ATMO Grand-Est sur 20 sites de Reims et de Tinquieux ont montré une diminution des teneurs en dioxyde d'azote sur l'année 2022, en-deçà des seuils réglementaires. Ce résultat s'inscrit dans le cadre d'une politique globale pour amener les habitants et les professionnels à changer leur comportement en matière de mobilité.

Il résulte également d'une action volontariste et solidaire d'aide financière à la conversion des véhicules les plus émissifs pour les ménages aux revenus les plus faibles. Ainsi, près de 100 aides individuelles ont été accordées en 2022 pour un montant global de 51 K€.

Par ailleurs, en avril 2022, la ville de Reims a souhaité relancer son dispositif d'aide à l'achat pour des vélos à assistance électrique. Cette opération a connu un vif succès avec plus de 7 demandes par jour (weekend end et jours fériés inclus).

En tout, ce sont 848 demandes d'aide à l'achat qui ont été réceptionnées par la ville de Reims, dont 714 validées car conformes au règlement.

La répartition des attributaires de l'aide par tranches d'âge est la suivante pour la ville de Reims :

18-29 ans	30-44 ans	45-59 ans	60-74 ans	75 ans et +
<b>20,0%</b>	<b>32,5%</b>	<b>26,5%</b>	<b>16,5%</b>	<b>4,5%</b>

Les vélos aidés sont pour 38% des vélos sans assistance, 51,6% des VAE classiques, 7,4% des VAE pliants et 3 % des VAE cargos ou adaptés.

L'aide moyenne versée est de 275 euros.

Le budget initial d'un montant de 100 K€ pour l'année 2022, correspondant à l'aide pour 700 vélos environ, a permis d'aider 645 habitants du Grand Reims à acquérir un vélo. Cumulé avec les crédits 2023, la dépense atteindra 200 K€ pour aider près de 1 400 personnes.

➤ Réaliser un bilan carbone

Un Bilan des Emissions de Gaz à Effet de Serre Patrimoine et Compétences, (Bilan Carbone) a débuté mi-2022 pour calculer les émissions des activités et services et les convertir en "tonnes de CO2 équivalent" produite par la collectivité sur une année. Ce travail constituera le socle d'un approfondissement des actions menées par la Ville de Reims.

➤ La stratégie de verdissement de la flotte automobile

La ville de Reims s'est engagée dans un plan de verdissement et de réduction de son parc automobile.

Au cours de l'année 2022 ont été commandés 28 véhicules pour un montant de 824 K€ dont 8 véhicules à très faible émission et 20 thermiques, soit un pourcentage de véhicules à très faible émissions commandés de 28,6 %.

Par ailleurs, dans le cadre de la mise en place de la zone à faible émission, sur l'année 2022 ont été remplacés 2 véhicules crit'air 5 (dont 2 poids lourds), 4 véhicules crit'air 4 (dont 1 poids lourd, 1 fourgon et 2 fourgonnettes) et 6 véhicules crit'air 3 (dont 4 fourgons et 2 fourgonnettes).

En outre dans le cadre de l'équipement de la Police municipale a été procédé à l'achat de 5 VTT supplémentaires électriques pour un montant de 5 K€ TTC et deux motos supplémentaires pour un montant de 43 K€ TTC. De plus, ont été acheté 2 vélos pour d'autres directions portant ainsi le parc total de vélos à la ville à 123 vélos (musculaires et électriques).

En complément, la Charte d'utilisation des véhicules de service nouvellement refondée a généré une recette avec l'élargissement du remisage payant en semaine de l'ordre de 6K€ sur le dernier trimestre 2022.

Dans le cadre du déploiement des IRVE destinés aux véhicules professionnels (infrastructures de recharge de véhicules électriques) ont été installés onze points de recharge supplémentaires répartis sur différents sites comme suit :

- Espaces verts (6 K€ TTC) : 3 prises green'up – rue du Bois d'amour
- Médiathèque Croix Rouge (7 K€ TTC) : 2 prises green'up
- Propreté (7 K€ TTC) : 2 bornes 7,4 kW – rue Arthur Décès
- Voirie - Vauthier Lenoir prises et borne (7 K€ TTC) : 3 prises green'up et 1 borne 7,4 kW

➤ L'expérimentation du tri collectif

Afin de respecter plus efficacement les consignes de tri sélectif dans les bureaux, une expérimentation du tri collectif a été effectuée à l'Hôtel de ville. La réussite de cette expérimentation en 2022 permettra un déploiement sur tous les sites administratifs, culturels et techniques en 2023.

➤ L'autoconsommation collective

À titre expérimental, des panneaux photovoltaïques ont été installés en 2021 sur les toits terrasses des groupes scolaires Gallieni et Mazarin pour leur propre consommation. La production d'énergie d'origine renouvelable sur ces deux sites a été augmentée en septembre 2022 avec l'objectif de la partager avec d'autres groupes scolaires dans un rayon de 2 km. Reims est ainsi la première collectivité territoriale de la Marne à mettre en place une opération d'autoconsommation partagée.

# 1. B. UNE VILLE ATTRACTIVE

## ➤ Les grands équipements

La ville de Reims s'est dotée d'équipements correspondant aux fonctions métropolitaines supérieures, notamment le Centre des Congrès, le Parc des expositions et la Grande salle événementielle auxquelles elle a consacré 2,35 M€ au titre de l'exploitation et 9 M€ au titre des investissements.

L'ouverture de l'Arena a eu lieu le 26 février 2022 avec une programmation complète sur l'ensemble de l'année 2022. Dans le même temps, Reims Events a poursuivi l'exploitation du centre des congrès et du parc des expositions durant une année pleine.

Le Centre des congrès, le Parc des expositions et l'Arena ont ainsi accueilli plus de 292 000 visiteurs en 2022.

## ➤ L'attractivité commerciale

Le commerce ainsi que les services et animations qu'il peut organiser sont un facteur d'attractivité important de la Ville. C'est dans ce cadre que la Ville de Reims a attribué 264 K€ aux Vitrines de Reims et associations de quartier engagées en la matière. La ville de Reims a par ailleurs mis un accent sur des lieux d'animation particulier, à savoir « la Guinguette » ainsi que les Halles du Boulingrin qui accueillent, par exemple, une nouvelle buvette.

Pour contribuer à la dynamique commerciale rémoise et accompagner les enseignes, la mise en place d'un Bureau du commerce a été initiée en 2022, avec des investissements de 122 K€ dans le bâtiment situé rue Carnot qui accueillera l'équipe commerce mais également un ensemble de partenaires (chambres consulaires, organisations professionnelles...).

# 1. C. UNE VILLE TOURNEE VERS SA JEUNESSE

## L'éducation

### ➤ Le projet éducatif de territoire (PEDT)

Dans le cadre de sa politique éducative, un nouveau PEDT d'une durée de 4 ans a été signé en 2022. Ce projet éducatif et partenarial repose sur une démarche innovante qui se concrétise autour de 6 objectifs majeurs :

- Faciliter la réussite éducative et l'épanouissement de tous les enfants,
- Renforcer la complémentarité entre l'offre périscolaire et extrascolaire,
- Assurer l'accessibilité des activités éducatives à tous les enfants de la Ville,
- Mettre en place une gouvernance partagée et renforcée sur toute la durée du projet éducatif rémois pour assurer la dynamique et l'adaptation des dispositifs,
- S'inscrire dans une approche par compétences dans le parcours pédagogique des enfants au sein du projet éducatif de territoire,
- Poursuivre le développement de la communication en direction des familles pour rendre plus lisibles les différents dispositifs du projet éducatif.

Le premier comité de pilotage s'est tenu le 6 janvier 2023 avec l'Education Nationale et la CAF.

### ➤ La cité éducative Walbaum – Trois Fontaines

En janvier 2021, le programme national des cités éducatives a étendu ce dispositif pour atteindre 200 cités éducatives mises en oeuvre. A l'aune du bilan positif de la première cité éducative mise en place, la Ville a fait le choix de déposer un nouveau dossier au titre du territoire Trois fontaines/ Walbaum qui a été retenu.

Le périmètre de cette seconde cité éducative dite cité éducative sœur comprend 2 collèges (trois Fontaines, Colbert), 2 lycées (Colbert, Gustave Eiffel) et 7 groupes scolaires.

L'objectif de cette seconde labellisation est d'intensifier les efforts de la collectivité sur le territoire au travers d'un plan d'actions qui se décline autour de 3 axes stratégiques. Ces axes portent sur le fait de conforter le rôle de l'école, de promouvoir la continuité éducative et d'ouvrir le champ des possibles (le jeune acteur de sa cité). Au titre des actions, on peut mettre en avant les actions de formation commune ATSEM/ professeurs des écoles/ animateurs coordinateurs, les actions sur les apprentissages scolaires du savoir nager et savoir rouler.

➤ Le Plan numérique des écoles

Un nouveau plan numérique des écoles pour les années 2022-2026 est initié dont le but est de fournir à tous les élèves un accès aux outils, ressources et services numériques dans les écoles rémoises avec comme axes prioritaires :

- Ajouter une classe mobile supplémentaire par école pour développer ces usages,
- Finaliser le plan avec un objectif d'un TBI par salle de classe,
- Développer les nouveaux usages robotiques et de codages en fournissant un kit robotique par école (maternelle et élémentaire).

Par ailleurs, l'Espace Numérique de Travail (ENT) – volet périscolaire a été mis en expérimentation dans certaines écoles à la fin du dernier semestre 2022 pour un déploiement généralisé au cours du 1er trimestre 2023.

Le budget consacré à cette opération s'élève à 5,9 millions d'euros.

➤ L'extension du groupe scolaire Joliot Curie

L'année 2022 a été marquée par l'achèvement des travaux sur l'école élémentaire. Concernant l'école maternelle, la reconstruction du bâtiment est en cours d'achèvement sur cette fin d'année, pour une prise de possession des locaux en février 2023.

Le projet a respecté la réglementation thermique 2012 (RT 2012). De ce fait, les différents principes constructifs mis en place permettent une bonne isolation des locaux. Le renouvellement d'air du bâtiment neuf sera géré par un système mécanique optimisé. Ces solutions techniques permettent un confort optimal l'hiver tout en gérant au mieux les consommations d'énergie.

Pour le confort d'été, des solutions de renouvellement d'air adapté aux conditions climatiques ont été étudiées.

➤ Les travaux de l'école maternelle Mougne Tixier

La maternelle Mougne Tixier a été reconstruite en totalité, après déconstruction du bâtiment existant. La future maternelle est composée d'un hall d'entrée, de 8 salles de classe, d'un bureau de direction, d'une bibliothèque d'une salle de repas, d'une salle de réunion/des maîtres, d'une tisanerie, de 2 salles de motricité, de 2 salles de propreté et d'un aménagement des espaces extérieurs. Une démarche bioclimatique et environnementale est inscrite au cœur de la conception du bâtiment. En plus du système constructif en béton armé du bâtiment, une toiture végétalisée contribuera également à l'inertie du bâtiment.

L'année 2022 a été consacrée à la finalisation des travaux et livraison de l'école pour un montant de 653 K€ avec une livraison des locaux en février 2022.

➤ L'entretien courant des bâtiments

Plus de 4 M€, en investissement, ont été consacrés à la maintenance et à l'entretien du patrimoine bâti scolaire communal, qui a permis de mener des opérations dans les domaines suivants :

- Remplacement de menuiseries extérieures permettant non seulement de rénover le patrimoine, mais aussi d'améliorer l'isolation thermique et acoustique des écoles,
- Remplacement de toitures et d'étanchéité de terrasses,
- Continuité du programme de mise en accessibilité des écoles,
- Travaux de rénovation des salles de classes, comprenant des remplacements de luminaires, de revêtements de sols et de rénovation des peintures,
- Rénovation de cours d'école.

### ➤ Le conservatoire

Le projet de réhabilitation du Conservatoire s'inscrit dans une démarche de mise aux normes de l'intégralité du bâtiment dans le respect des attendus de la commission de sécurité d'une part et en lien avec les besoins d'un établissement d'enseignement artistique spécialisé classé à Rayonnement Régional par le Ministère de la Culture.

Suite à son renouvellement de classement, il apparaît nécessaire de repenser un certain nombre d'espaces (Danse et Théâtre), aux évolutions pédagogiques qui ont évoluées depuis 20 ans et d'optimiser le fonctionnement général (accueil des publics, enjeux techniques, moyens humains).

L'année 2022 a été consacrée aux études de programmation (pour 50 K€).

### **La jeunesse**

Après deux années marquées par les restrictions liées au COVID, l'année 2022 a permis aux dispositifs de retrouver de la visibilité lors de leur construction et un fonctionnement régulier.

La collectivité a apporté son soutien aux cinq acteurs jeunesse sous convention (Mission Locale, CRIJ Grand-Est, Centre de loisirs jeunes de la sécurité publique, Unis-cité, AFEV).

### ➤ Les activités de loisirs

Les accueils collectifs de mineurs (ACM) des mercredis et des vacances ont retrouvé un niveau de fréquentation connu avant la période covid.

Dans le cadre des travaux sur le renouvellement du PEDT, différents ateliers d'échanges avec les enfants et leurs familles ont permis aux équipes de mieux appréhender les attentes et de communiquer directement sur les objectifs poursuivis sur les différents temps.



Le dispositif d'été devenu Reims Activ'été a connu une belle progression de sa fréquentation en 2022 (2 692 inscrits contre 2 018 l'année précédente) et a confirmé l'ouverture sur un panel d'activités toujours plus large.

La fête de clôture Festiv'été a de nouveau réuni de très nombreux rémois pendant 5 jours sur le parc de Champagne, en particulier la soirée Cinéma en plein air qui a rassemblé plus de 3 000 personnes de tous âges.

➤ Le plan jeunesse

L'année 2022 a permis de consolider le réseau des acteurs jeunesse en mettant en place des outils de communication et d'échanges afin de mieux identifier l'action de chacun. La collectivité, en partenariat avec l'Education Nationale et les partenaires du Cap jeunesse, a développé une offre de stages à destination des collégiens de troisième de collèges en REP afin de lutter contre les difficultés rencontrées par ces élèves dans leurs recherches. L'année 2022/2023 est une année d'expérimentation.

Le Conseil Municipal des Jeunes a poursuivi ses actions en s'orientant cette année sur les thématiques Solidarités et Protection de l'environnement.

➤ Les actions intergénérationnelles

Ces actions sont au cœur des actions de la politique jeunesse par l'organisation de temps forts, dont le concours de cuisine « Générations Toquées » en mai dernier, la Semaine Bleue qui a connu un nouveau succès de fréquentation notamment par deux événements majeurs que sont la grande dictée réunissant seniors et collégiens et la journée jeux ouverte au grand public.

➤ Le Parcours Jeunes Citoyens

Sous l'impulsion de la ville de Reims, l'Association des Maisons de Quartier de Reims, a lancé pour la rentrée 2022-2023 le Parcours Jeunes Citoyens dont l'objectif est de favoriser la dynamique de groupe et de mettre en avant l'estime de soi, l'ouverture d'esprit, la mobilité ou encore l'inclusion chez des jeunes âgés de 11 à 17 ans (70 jeunes

suivis en 2022-2023). Ce dispositif s'articule autour des valeurs républicaines telles que l'égalité, la laïcité, la liberté d'opinion, la fraternité, la citoyenneté etc.

La Ville de Reims a financé l'action à hauteur de 40 000 €.

## **La vie étudiante**

Les étudiants constituent une partie importante et active de la jeunesse rémoise. Ils bénéficient donc d'un engagement particulier de la Ville de Reims qui se traduit par une série d'actions représentant un montant global de 70 K€ :

- Une information globale via Reims Campus qui permet aux étudiants d'obtenir rapidement, sur un site unique toutes les informations qui peuvent leur être utiles dans le cadre de leurs études mais aussi pour répondre à leurs préoccupations quotidiennes ;
- Une nouvelle offre de service avec la mise en place de la carte Student pass avec la société éponyme. Cette dernière a noué de nombreux partenariats (bars, restaurants, commerces, activités de loisir) qui lui permettent d'offrir un large éventail de bons plans et de réductions ;
- Le soutien aux activités et projets des associations d'étudiants. En 2022 ce sont 26 projets qui ont pu être soutenus tout au long de l'année.

# 1. D.

## UNE VILLE SURE

Forte de 161 personnels, Policiers Municipaux, opérateurs de vidéoprotection et personnels administratifs, la Direction de la Police Municipale est mobilisée en coordination avec les forces de l'Etat pour assurer la sécurité dans l'ensemble des secteurs de la Ville. Ce sont plus de 7,3M€ qui ont été consacrés à cette dépense en 2022.

➤ La poursuite du projet de développement de la vidéoprotection

Dans le cadre de la seconde phase d'extension du parc de caméras de vidéoprotection, 26 nouvelles caméras ont été installées. Pour mémoire, la Ville de Reims dispose ainsi d'un dispositif de 260 caméras, visant à renforcer la sécurité sur les espaces publics et à favoriser l'élucidation des actes de délinquance autour du centre supervision urbaine actif 24 heures/24.

Ce sont 330 K€ qui ont été investis à ce titre en 2022.

➤ Optimisation des locaux de la Police Municipale

La Direction de la Police Municipale, Tranquillité et Sécurité Civile a souhaité optimiser l'accueil du public et l'accessibilité de leurs locaux situés rue Ernest Renan.

Dans un premier temps, il est prévu l'extension des locaux en bâtiments modulaires pour accueillir 5 bureaux, 1 espace partagé pour formation, des vestiaires et sanitaires pour 30 agents, un local rangement et un dojo avec sa salle d'entraînement. Ces travaux ont été réalisés en 2022 pour un montant total de 696 K€.

➤ Bureau de Police commun Police Nationale / Police Municipale

Un partenariat efficace est particulièrement développé entre la Police Nationale et la Police Municipale à Reims.

Ce partenariat comporte notamment un travail commun sur le lien police-population de proximité. Cette mission est notamment assurée par les bureaux de police.

Dans la démarche constante de développement de ce partenariat, un projet a été engagé entre la Police Municipale et Police Nationale. Ce projet consiste en la création d'un bureau de police commun Police Nationale / Police Municipale, dans le respect des missions de chaque police.

Ce projet s'intégrera dans un programme immobilier sur le secteur Europe. Un travail est engagé avec le bailleur concerné pour une mise en fonction à l'horizon 2025.

# 1. E. UNE VILLE SOLIDAIRE

En 2022, la Ville a mis en place ses politiques publiques de solidarité, par l'action de la direction des Solidarités et de la Santé Publique, du réseau associatif rémois et de son CCAS.

Elle favorise l'efficacité partenariale et la transversalité au profit des familles et des habitants de la Ville, en encourageant l'innovation sociale à travers notamment la Convention territoriale globale signée avec la CAF et le partenariat avec l'Association des Maisons de Quartier de Reims (AMQR).

## ➤ Petite enfance et famille

La ville de Reims, par sa politique Petite Enfance, s'est attachée à améliorer l'accès aux différents modes de garde, et à accompagner les parents dans toutes leurs démarches.

Elle a ainsi soutenu l'amélioration des conditions d'accueil des petits rémois et de leur famille en contribuant financièrement à la construction ou la rénovation des structures d'accueil du Jeune Enfant et d'espaces de soutien aux familles : nouveau multi-accueil Trois Fontaines, Tiers-lieu Place de Fermat, le projet de reconstruction de la maison de quartier Châtillons dans le cadre du renouvellement urbain pour laquelle l'année 2022 a permis la réalisation des études techniques.

Ainsi, le nouveau multi-accueil de l'Espace **Trois Fontaines (maison de quartier Les Sources)** a été livré en février 2022. Situé à proximité immédiate de la maison de quartier avec laquelle il communique, le nouveau bâtiment est accessible depuis la rue Paul Vaillant-Couturier. La toiture terrasse végétalisée, en plus des murs en béton, assurera un confort thermique et acoustique important et une bonne gestion des eaux pluviales. Construit de plain-pied, le bâtiment s'étend sur 237 m<sup>2</sup>. Il comprend deux espaces de vie,

deux dortoirs, une salle de repas ainsi qu'un espace extérieur de 100m<sup>2</sup>. La structure peut aujourd'hui accueillir 20 enfants (plus deux accueils d'urgence) au lieu de 18 enfants auparavant.

**Le Tiers-lieu Place de Fermat** « un lieu physique offrant aux familles, aux professionnels et aux bénévoles un espace communautaire soutenant qui favorise les rencontres et les échanges. »

Cet espace d'expériences partagées sera avant tout un lieu d'échanges et de soutien entre pairs s'inscrivant dans une démarche participative plaçant les habitants au cœur des projets et les mettant en lien. Les locaux se trouvent 3 place de Fermat, au cœur du quartier Orgeval et se composent de deux cellules : un espace collaboratif et un espace de vies. Les travaux pour la rénovation des cellules ont débuté en 2022. L'ouverture est programmée au début du mois de juin 2023.

Depuis le mois de septembre 2022, l'équipe de coordination du Tiers Lieu a rencontré individuellement les partenaires du territoire, des associations de quartier aux institutions en passant par les représentants de parents d'élèves, ce qui a fait émerger la nécessité d'une rencontre collective dès janvier 2023 pour poursuivre la dynamique de co-construction.

1 177 places permettent l'accueil des enfants au sein des structures de nos opérateurs partenaires du guichet dans des établissements.

Le travail mené en partenariat avec les structures d'accueil de la petite enfance permet d'assurer la qualité de l'accueil des jeunes enfants et le soutien aux familles, dans le cadre d'une meilleure adéquation accueil individuel / accueil collectif.

C'est aussi dans cette dynamique partenariale qu'un travail de refonte, accompagné par le cabinet KPMG, du guichet d'inscription pour les crèches subventionnées par la ville a commencé fin 2022 avec un diagnostic de territoire et un benchmark qui permettent aujourd'hui d'envisager de nouvelles possibilités dans le process d'attribution des places, plus équitables pour l'ensemble des familles rémoises.

La ville a repris l'activité du Relais Petite Enfance (RPE) de la Caisse d'Allocations Familiales (CAF). La création de ce 3ème RPE géré par la ville permet de proposer un

accompagnement de qualité auprès des assistants maternels, des enfants et des familles sur l'ensemble du territoire rémois.

L'animatrice RPE a pu recevoir 73 familles et accompagner 50 assistants maternels en 2022. Une seconde animatrice est arrivée fin novembre 2022.

Au-delà des modes d'accueil du jeune enfant, la politique Petite enfance et Famille de la ville se traduit également par de nombreuses actions à destination des familles et des partenaires telles que :

- Les Couleurs de la Petite Enfance qui ont compté, en 2022, 2 975 participations des familles,
- L'animation de l'Espace Famille qui a rassemblé 185 familles différentes en 2022 et a permis la mise en œuvre de plusieurs projets en partenariat (Groupe Pélican, POP, Tous parents, tous différents...),
- La création du Pôle Ressource Petite Enfance et Handicap,
- Le Soutien financier et matériel auprès des associations œuvrant dans le champ de la Petite enfance et de la famille.

La politique Petite Enfance de la ville de Reims est soutenue par la Caisse d'Allocations Familiales qui a versé près de 184 K€ de subventions et de prestations de service au titre de l'activité Petite Enfance et Famille de la ville pour 2022 (prestations services RPE, subventions REAAP pour les couleurs de la petite enfance et les actions parentalité de l'espace famille).

Dans le cadre du programme de renouvellement urbain, **la maison de quartier Châtillons** située Place des Argonautes à Reims, fera l'objet d'une démolition après construction de la future maison de quartier Châtillons afin d'accueillir les activités socio-culturelles et sportives ainsi que les animations actuelles dans un meilleur cadre de vie et d'accueil et dans le respect des réglementations actuelles.

Il a donc été validé la construction d'un bâtiment de type R+1 représentant une surface totale de plancher tous niveaux de 2 008m<sup>2</sup> pour 478m<sup>2</sup> d'espaces extérieurs.

L'année 2022 a été consacrée aux études et à la consultation des entreprises.

Le montant total du projet est estimé à 7,75 M€.

### ➤ Convention territoriale globale

Signée le 23 décembre 2021, la convention territoriale globale est le nouveau contrat unique signé entre la CAF et la Ville. Elle a pour finalité, dans le domaine des services aux familles, de définir le projet stratégique global du territoire et ses modalités de mise en œuvre sur une période de cinq ans. Ses champs d'intervention communs sont d'ailleurs larges (petite enfance, enfance, jeunesse, la parentalité, animation de la vie sociale, logement et le cadre de vie, accès aux droits, inclusion sous toutes ses formes: handicap, sociale, numérique, lutte contre la pauvreté, santé, sport et culture).

Un Comité de pilotage en juin 2022 et un Comité d'engagement en décembre 2022 ont permis d'entériner quatre thématiques définissant la feuille de route 2023 :

- Accueils Collectifs de Mineurs (ACM) dont inclusifs,
- Mieux bouger et mieux manger – expérimentation à Orgeval,
- Actions de prévention à destination de jeunes sur l'égalité des genres,
- Inclusion numérique.

### ➤ La création d'une mission dédiée aux enjeux de la longévité et de l'inclusion des personnes en situation de handicap

Cette mission vise à la prise en compte des personnes en situation d'avancée en âge, de handicap et d'aidance, et des déterminants de santé dans l'ensemble de projets de la collectivité. Pour se faire, la ville s'appuiera sur la démarche issue de l'Organisation Mondiale de la Santé, portée par le Réseau Francophone Ville Amies des Aînés et de son label Ville amie des aînés.

### ➤ La politique de la ville et de l'habitat

La Ville de Reims s'engage dans l'accompagnement au parcours d'autonomie des jeunes dans le logement. Elle alloue des subventions aux foyers de jeunes travailleurs (Rosace, Paindavoine) qui agissent en faveur de l'accès au logement autonome, tout en suivant les projets d'insertion sociale et professionnelle des jeunes. La Ville de Reims participe également au déploiement de l'agence immobilière à vocation sociale des jeunes, IMAJ



51, afin de sécuriser l'accès des jeunes dans le logement social ou privé (aide à la gestion locative).

Par ailleurs, dans la dynamique du contrat de ville, la Ville de Reims soutient le développement des initiatives portées par le tissu associatif local dans les quartiers (actions sociales, citoyennes, sportives...). A titre d'exemple, la Ville de Reims alloue des subventions à la Ligue de l'Enseignement ou encore l'association Cultur'Jeunes dans le quartier Croix-Rouge.

# 1. F. UNE VILLE DE CULTURE ET DE SPORT

## La politique culturelle

- Associer patrimoine et création, renforcer l'attractivité de Reims

A la suite de l'engagement de la Ville, par délibération en date du 22 juin 2021, d'élaborer un plan de valorisation de l'architecture et du patrimoine (PVAP) au sein du centre-ville de Reims, classé **Site Patrimonial Remarquable** (SPR), les études visant à définir les objectifs, orientations et règles de ce plan ont été lancées en 2022 par l'agence Philippe Prost. Une première phase, de septembre 2022 à mars 2024 consiste à établir un diagnostic, déterminer des enjeux et définir une méthodologie. Pour ce faire, une réunion publique PVAP et des ateliers thématiques ont été programmés dès 2022, outils qui se prolongeront en 2023. Les données, issues de ces ateliers, vont permettre d'alimenter les objectifs stratégiques du PVAP tout comme l'inventaire architectural, urbain et paysager mené par le prestataire (visites de terrain) en lien avec l'inventaire historique effectué par la Région et la Ville (convention-cadre 2022-2026 et convention d'application 2022). A l'horizon mars 2024, ces différents diagnostics, données et études formaliseront une traduction réglementaire du PVAP (durée 12 mois).

Le budget 2022 a permis de renforcer les actions de valorisation patrimoniale de la Ville, en particulier dans le cadre du renouvellement du label « Ville d'art et d'histoire » validé en 2021 par le Conseil municipal. Des ateliers du patrimoine, les « rendez-vous à Reims » (visites guidées pour découvrir la ville) ont été mis en place en 2022 et seront proposés à nouveau en 2023.

La diffusion du spectacle de valorisation patrimoniale Regalia a été poursuivie sur la cathédrale Notre-Dame et la basilique Saint-Remi.

Après la fin de la 1ère phase des travaux de sauvegarde de la Porte Mars, le comité scientifique et technique a statué sur la définition des interventions à réaliser sur le monument. L'année 2021 a vu la finalisation des études de maîtrise d'œuvre pour la rénovation complète de l'édifice, la validation d'un coût de réalisation et du calendrier correspondant ; l'année 2022 a préfiguré la restauration proprement dite avec l'accord de la DRAC pour le parti de restauration, suivi de la consultation des entreprises pour l'attribution des lots (octobre 2022) et l'Ordre de Service déterminant le démarrage des travaux (novembre 2022). La durée prévisionnelle du chantier s'échelonne de décembre 2022 jusqu'en juin 2024.

Un budget a été dédié à la maintenance et à l'entretien du patrimoine bâti communal relatif à la culture et au culte, avec entre autres la réalisation de la dernière phase des travaux de l'orgue de St Jacques. Par ailleurs, différents travaux de gros entretien ont été réalisés sur les bâtiments municipaux, en particulier la médiathèque Jean FALALA, la Comédie et l'Opéra.

➤ Stratégies de médiation numériques

Le déploiement des stratégies de médiation numérique est également un axe majeur développé en 2022. La bibliothèque municipale entre ainsi dans la troisième année du déploiement du label Bibliothèque numérique de Référence (BNR), dans le cadre d'une autorisation de programme dédiée, sur la période 2020/2023. La mise en œuvre du volet numérisation au Conservatoire à rayonnement régional s'est poursuivie, de même que le réaménagement du parcours du musée Saint Remi.

➤ Mise en œuvre des axes de la politique culturelle « Vivre la Culture à Reims »

Les actions menées dans le cadre du budget 2022 ont permis par ailleurs de soutenir l'ensemble des axes de la politique culturelle identifiés dans le schéma d'orientations pour la Culture 2019-2024

Développé par le Ministère de la culture, **le label 100% Education Artistique et Culturelle** (EAC) a vocation à distinguer les collectivités engagées dans un projet visant le bénéfice d'une éducation artistique et culturelle de qualité pour tous les jeunes de leur territoire.

Ainsi, le budget 2022 a visé le renforcement des actions destinées à l'Education Artistique et Culturelle (le Théâtre se promène, ateliers à destination des jeunes proposés par les artistes). La Ville de Reims a fait le choix d'un engagement fort dans l'Education Artistique et Culturelle pour tous les jeunes de son territoire, avec plus de 58 parcours culturels proposés à l'ensemble des enfants des écoles de la Ville de Reims.

L'ensemble de ces actions a permis à la Ville d'obtenir le label 100% EAC en octobre 2022.

➤ Soutien à la création et la diffusion

Dans le cadre du soutien à la création et à la diffusion, et afin de favoriser la Culture pour tous et partout, des appels à projet sont venus renforcer tout au long de l'année l'offre culturelle dans l'espace public (l'Été sera show 2ème édition ; animations des marchés ; commande d'une œuvre d'art végétale dans la cour du musée Saint Remi).

Les investissements ont été poursuivis pour préserver un service public de qualité dans les établissements culturels, notamment avec l'amélioration du parc d'instruments du Conservatoire à Rayonnement Régional.

➤ Mise en coopération des acteurs culturels

En outre, afin de favoriser la mise en commun des moyens des acteurs culturels, une subvention d'équipement spécifique, a été attribuée suite à un appel à projets, pour les équipements culturels à usage partagé.

➤ Le Musée des Beaux-Arts

A l'issue des études de conception réalisées par l'agence d'architecte dirigée par Francisco Aires Mateus, l'année 2022 a été consacrée à la consultation des entreprises pour la réalisation des travaux et à la notification des marchés afférents, notifiés entre décembre 2022 et mars 2023. La phase de préparation de chantier programmée au premier semestre 2023 permettra d'accomplir les démarches administratives et d'affiner le planning de chantier. La charte de chantier vert mise en place à cette occasion, réduira au maximum les nuisances et limitera les impacts sur l'environnement.

Après la mise en place des installations de chantiers et la fermeture du site, les travaux proprement dits commenceront par le désamiantage et les démolitions ainsi que la réalisation des fondations spéciales des parois moulées dans le jardin actuel. Cette phase comprendra également la réalisation des pieux de fondation et les reprises en sous-œuvre des murs actuels du musée. Les fouilles archéologiques intégrées au planning initial, débuteront dans le même temps dans le jardin, et seront menées en parallèle des différentes phases du chantier.

La mise en œuvre du centre de conservation complète les outils destinés à l'ensemble des collections des musées de la Ville.

➤ PCSES des bibliothèques municipales

Le projet scientifique, culturel, éducatif et social (PCSES) 2022-2025 des bibliothèques «Vivre la bibliothèque ensemble » a pour priorités de conquérir un public plus large, placer le public au cœur de la bibliothèque, construire une bibliothèque émancipatrice, promouvoir le patrimoine écrit et graphique rémois, inscrire la bibliothèque dans une démarche écoresponsable et organiser une bibliothèque efficace.

Il a fait l'objet d'une adoption par le Conseil municipal en 2022 et sera déployé dès 2023.

➤ Renouvellement de l'opération Magasin Libre

La Ville a accompagné la société Le Bloc à hauteur de 138 K€ en 2022 pour l'opération Magasin Libre qui a organisé ces deux dernières années une manifestation estivale sur le site des anciens Magasins Généraux, offrant ainsi aux Rémois un lieu festif, culturel et éco-responsable supplémentaire. Un ensemble d'évènements ont ainsi été organisés en plein air avec la programmation d'artistes locaux, la création d'un potager collaboratif, une conciergerie solidaire, un marché de créateurs locaux, un foodcourt ainsi que des animations musicales. La dynamique culturelle et artistique mise en place a permis de proposer des contenus complémentaires aux offres existantes en période estivale et de valoriser le patrimoine industriel de la Ville.

➤ Reims Polar

Du 5-10 avril 2022 – Cinéma Opéraims

La 2e édition de Reims Polar - mais la première en présentiel - a proposé un événement de grande qualité, reconnu par les professionnels du cinéma qui ont salué l'accueil, l'organisation et la qualité des films présentés. Cette édition a permis d'affirmer la dimension internationale du festival à travers quatre hommages (Martin Campbell, Walter Hill, Vincent Lindon, Rodrigo Sorogoyen), deux compétitions, un pays invité (l'Espagne en ligne de mire) et la présentation en avant-première de 3 épisodes de la série Les papillons noirs. Au total, vingt nationalités ont été représentées au cours de la semaine.

Mais Reims Polar c'est aussi :

- 40 films, 4 jurys, 120 journalistes et professionnels, 12 équipes de films du monde entier présentes, un public de près de 8 000 personnes ;
- une couverture médiatique à la fois quantitative et qualitative ;
- Et un accueil très favorable des structures et des partenaires locaux (hôtels, maisons de champagne, commerçants, écoles, associations...).

La charge nette (dépenses moins recettes) supportée en 2022 s'élève à 964 K€.

### ➤ Les fêtes johanniques

Les Fêtes johanniques ont fait leur grand retour les 28 et 29 mai 2022 dans un format inédit. La ville de Reims - qui est désormais aux commandes de l'événement - a totalement repensé le concept. La cité des sacres s'est replongée dans son passé médiéval le temps d'un week-end afin de rendre hommage à Jeanne d'Arc, devenue héroïne rémoise et nationale, pour avoir délivré la France de l'occupation anglaise et fait sacrer Charles VII en la cathédrale de Reims en 1429.

Pour ce grand rendez-vous historique et familial, la ville de Reims avait pour objectif de :

- inviter les Rémoises et les Rémois à renouer avec leur histoire et leur patrimoine,
- proposer des animations de qualité,
- rendre cet événement familial en offrant des animations pour tous les âges,
- faire des visiteurs les acteurs de l'événement en les faisant participer à des ateliers artisanaux, à des jeux médiévaux, etc.,
- attirer un plus large public.

Troupes de reconstitution historique, démonstrations et animation de combats, campements avec machines de guerre, spectacles historiques, déambulation et animations permanentes de théâtre de rue, musiques médiévales, spectacles historico-comique, parade fantastique, animations sportives et médiévales, jeux d'antan, fermes pédagogiques, spectacles animalier, saynètes historiques, marchés médiévaux, conférence et expositions, désormais, les Fêtes johanniques ont proposé une programmation riche et variée, adaptée à un large public.

Avec plus de 150 000 visiteurs sur le week-end, les Fêtes Johanniques ont affiché un bilan qualitatif et quantitatif très positif en matière de notoriété et d'image mais également en matière de retombées économiques (commerce, hôtellerie, restauration) contribuant à stimuler l'attractivité de Reims et du territoire.

La dépense constatée au compte administratif 2022 s'élève à 272 K€.

## Une ville de sport

### ➤ La politique sportive

En 2022, après deux années fortement perturbées par l'épidémie de coronavirus, l'accent a été mis sur le soutien au développement de la pratique sportive des jeunes auprès des clubs.

Celui-ci comprend :

- la mise en place d'une aide à la première licence (dispositif Reims ticket sport) pour les jeunes rémois issus de l'Ecole Municipale des Sports et qui souhaitent rejoindre un club, tout en y étant aidé financièrement par la collectivité. 29 jeunes ont bénéficié du dispositif dans 16 clubs différents.
- la poursuite du dispositif central d'accès aux sports et de découverte, l'Ecole Municipale des Sports (EMS), avec une progression du nombre de clubs rejoignant le dispositif. Il est passé de 13 à 17 en 2022-2023. Il convient aussi de noter que des clubs déjà participants en 2021/2022 ont accru leur participation en proposant plus de créneaux sur leur planning hebdomadaire.
- l'offre de l'EMS s'est également développée avec une proposition de sports adaptés pour permettre une meilleure inclusion, sur trois ans, des enfants handicapés au sein des groupes d'enfants valides de l'école municipale des sports, puis de les amener vers des clubs proposant des sections adaptées.

En 2022, l'EMS adaptée a accueilli 14 enfants.

Après la réalisation de la charte du sport en 2021, résultat du partenariat entre le mouvement sportif et la collectivité, un nouveau dispositif d'attribution des subventions aux clubs et associations a été élaboré. Cette mise en place s'inscrit dans une démarche de concertation avec les clubs engagée par un temps d'échange avec l'ensemble des clubs le vendredi 20 janvier 2023.

Parallèlement, l'accompagnement des clubs sportifs a été particulièrement soutenu tant par les liens quotidiens avec l'Observatoire des pratiques sportives que par la tenue régulière des pôles sportifs participatifs, ainsi que « le rendez-vous des clubs » en septembre 2022.



Celui-ci permet chaque année (hors année olympique en format Assises des sports) de se retrouver autour d'une thématique souhaitée ; en 2022 la thématique Sport Santé Bien-être a été plébiscitée par les clubs. 56 d'entre eux étaient présents.

Cette thématique, par ailleurs, se développe autour du dispositif d'aide aux clubs « A Reims Sportez votre Santé », qui s'appuie sur 7 clubs en 2022/2023 (7 en 2021/2022) pour 174 bénéficiaires, sans oublier la mise en place de nombreux créneaux de sport santé dans les gymnases, dans les piscines et au centre sport nature : 73 personnes inscrites au Centre Sports Nature et 96 sur les créneaux mis en place par le service développement sportif.

De plus, le centre sport Nature a proposé des activités, aux seniors et à un public atteint de pathologies (dans le cadre du dispositif Prescri'mouv). L'effectif des seniors se porte à 80 personnes par semaine dont 10 bénéficiaires du dispositif PRESCRI'MOUV. 20Ke ont été dépensés à ce titre.

Enfin, l'aide aux sportifs de haut niveau est proposée dès la première inscription sur les listes ministérielles (relève, collectifs nationaux, seniors, espoirs, élite). 17 athlètes en ont bénéficié en 2022 pour 18 000 €.

Ce soutien n'est pas que financier. Il vise à mettre en place une « team Reims » permettant de faire connaître ces athlètes au plus grand nombre, nouer des partenariats avec les écoles rémoises et à les valoriser auprès du grand public. D'autre part, ils sont sollicités afin de participer à l'ensemble des manifestations d'importance que la ville porte ou accompagne.

➤ La reprise en régie directe des activités de la REMS

La reprise en régie des activités de la REMS avec l'intégration des agents au sein des effectifs de la direction sports, après plusieurs phases de concertation, a été réalisée en octobre 2022.

Reviennent ainsi en gestion directe pour la Ville de Reims : 5 piscines, 2 patinoires, les complexes sportifs René Tys, Géo André, le Stade Georges Hebert, le centre équestre de Reims et l'Intertennis.

Cette reprise, au dernier trimestre 2022 a impliqué une grande partie des services de la collectivité pour la mise en place de processus de fonctionnement. Elle entraîne de nouveaux modes de réflexions à intégrer dans la gestion des équipements, les relations avec les associations, l'organisation des manifestations.

En termes de fréquentation, l'année 2022 a été marquée par une bonne reprise des activités au sein du CER, de l'Intertennis, des patinoires à nouveau ouvertes au public, des piscines, si l'on excepte la piscine Talleyrand fermée fin octobre 2022.

➤ La maintenance et la rénovation des établissements sportifs

La maintenance des équipements sportifs est toujours une priorité, dont les lignes directrices sont la sobriété énergétique et la transition écologique, l'amélioration du confort des sportifs, la remise en état de la vétusté de certaines installations, la sécurité des biens et des personnes, la prise en compte des éventuelles demandes spécifiques des clubs, la pérennité des éléments structurels, mais aussi le maintien des homologations et conformités réglementaires. 3,41M€ ont été investis.

En 2022, dans le cadre de la reprise par la Ville de Reims des activités de la REMS au 4ème trimestre, et dans un contexte économique international contraint (difficultés d'approvisionnement), on peut citer les opérations suivantes :

- Réfection complète des carrelages et des marches béton du parvis de la piscine des Thiolettes, début des travaux de remplacement des deux chaudières de la piscine Talleyrand, reprise des pieds de la charpente extérieure et bardage avec renforcement de la charpente intérieure de la piscine Orgeval, rénovation de vestiaires aux piscines Orgeval et Château d'eau,
- Aménagement de la zone événementielle au stade Georges Hébert,
- Remplacement d'équipements liés au froid dans les 2 patinoires,
- Remplacement des éclairages existants par des projecteurs led des courts de tennis couverts au complexe sportif Géo André,
- Poursuite des travaux de reprise des poteaux de charpente du manège du centre équestre

Autre axe des interventions, la mise en place d'espaces extérieurs ouverts aux nouvelles disciplines urbaines : terrains de basket 3\*3 à Courcelles, rénovation du terrain de Hat Trik Wilson, création d'une aire Street-Workout, création d'une aire de pétanque et d'un City Stade à la Case Fayer

➤ Le schéma Directeur des Equipements Sportifs

L'élaboration de ce schéma a été finalisé en 2022, ce qui a permis sa présentation aux acteurs du sport.

Ce schéma consiste en un **vaste plan de rénovation sur 10 ans** des équipements existants ainsi qu'un développement d'équipements structurants qui s'intégreront dans la transformation de la Ville et prendront en compte les dynamiques du sport d'aujourd'hui et de demain, tout en respectant les capacités et possibilités économiques de la Ville.

Quatre enjeux prioritaires :

- **Sur le plan sportif**, en prenant en compte les évolutions dans la pratique sportive, les projets d'évolution sportive des acteurs locaux, tout en respectant les capacités financières de la collectivité.
- **Sur le plan architectural et paysager**, en prenant en compte le paysage architectural et paysager de la Ville avec ses spécificités lors de la construction de nouveaux équipements.
- **Sur le plan environnemental**, en prenant en compte les objectifs de développement durable dans les scénarii proposés en améliorant les performances énergétiques des bâtiments et en limitant l'impact environnemental.
- **Sur le plan de la planification**, en prenant en compte la nécessaire planification des investissements afin de permettre leur programmation dans le cadre du PPI et en limitant la fermeture de nombreux établissements simultanément.

➤ L'évènementiel sportif : Focus Reims Urban Nature

Après le succès de 2021, malgré la crise sanitaire, l'édition 2022 a confirmé le succès et le fort intérêt des Rémois pour ce festival de sport nature sur une quinzaine de jours en juin. Plus de 6 400 participations ont été enregistrées.

L'édition 2022 s'est déployée pour proposer des activités sportives en lien avec le territoire et permettre ainsi aux Rémois et aux Rémoises de redécouvrir le patrimoine vert de la ville, mais aussi des équipements culturels emblématiques de la ville.

➤ Jeux Olympiques et Paralympiques Paris 2024

Huit sites sportifs de la Ville de Reims ont été retenus pour être Centre de Préparation Olympique.

La Team GB viendra à Reims pour 4 disciplines sportives et 2 sites sportifs : gymnastique, tennis de table, boxe pour le complexe sportif René Tys, natation pour UCPA.

En 2022, la semaine (dédiée spécifiquement aux scolaires) et la journée olympique et paralympique (axée sur le grand public) se sont tournées vers Rémois et Rémoises pour leur faire découvrir de nombreux sports et travailler autour des valeurs de l'olympisme.

Afin de mettre en valeur l'engagement de Reims comme Ville du sport et donc des JO 2024, la ville a accueilli la finale de l'Open de France de Basket 3 x 3 sur l'aire événementielle de la porte de Mars. Les meilleurs sportifs de la discipline étaient présents et plus de 6 500 spectateurs ont été accueillis.

# 1. G. UNE VILLE PLUS ACCUEILLANTE ET INCLUSIVE

## ➤ L'aménagement

### urbain, la rénovation

### urbaine, la préservation du patrimoine bâti ou encore la reconquête des quartiers délaissés

Plusieurs actions sont menées par la Ville de Reims pour rendre la ville accueillante pour ses habitants comme pour les visiteurs :

- Des études sur le devenir et le potentiel de plusieurs secteurs en friche ou délaissés ont été réalisées, parmi lesquelles les études sur le projet Berges de Reims, cœur rayonnant du projet Berges du Canal, se situant autour du Port, entre le Pont de Venise et la rue Libergier. Avec le projet Berges de Reims, auquel la Ville a consacré 184 K€ en 2022, il s'agit de réactiver ce secteur délaissé, d'en faire un lieu de rencontre et de convivialité, un espace pour les familles, un îlot de fraîcheur bordé par l'eau et des espaces végétalisés, dans l'esprit de « Reims Nature ».
- L'élaboration du Plan de Valorisation de l'Architecture et du Patrimoine du centre-ville. Ce document a vocation à compléter les dispositions du Plan Local d'Urbanisme, en renforçant les règles en matière de préservation patrimoniale, architecturale et paysagère. La première phase, consistant en la réalisation du diagnostic, la définition des enjeux et de la méthodologie a été réalisée au cours de l'exercice. En application d'une convention signée le 19 décembre 2022 entre la Ville et le Grand Reims, la Ville de Reims finance 50% du montant de l'étude, soit 37 800 € pour l'exercice 2022.

- La rénovation urbaine est un enjeu majeur pour la Ville de Reims qui s'est engagée, avec le Grand Reims et l'ANRU, dans un programme important dont les réalisations de 2022 ont représenté 1,4 M€. Parmi les opérations les plus significatives figurent des travaux à Orgeval ( espaces extérieurs, cheminements, accessibilité des commerce autour des copropriétés Coubertin – 712K€), à Chatillons (square, mail piéton et place de l'ilot Descartes – 316Ke) ou encore à Europe (début de la requalification du Parc Jean Moulin – 326k€).

➤ Le secteur René Clair

Le secteur de la place René Clair, au cœur du quartier Murigny est en requalification par étapes successives depuis juin 2019. Les contours de l'opération portant sur un vaste secteur incluant la place René Clair, les places et parkings voisins, un terrain multisports, les rues environnantes, le parc Ferreira, les abords de l'église Saint-François et le groupe scolaire Mazarin ont été précisés à l'occasion d'une concertation conduite avec les habitants, le conseil de quartier et les commerçants riverains.

Ces aménagements visent à :

- Sécuriser les flux piétons,
- Améliorer la lisibilité et l'accessibilité des commerces et des services,
- Améliorer l'offre de stationnement.

Les travaux ont débuté en juin 2019 et devraient se terminer en 2024. En effet, la collectivité a avancé plus vite que prévu initialement dans les travaux.

Les interventions en 2022 sont les suivantes :

- Plantations de la rue Hamaide, rue Mazarin et place Méliès,
- Démarrage de l'emmarchement / rampe situé à l'articulation entre la place R Clair et la rue Chenier,
- Aménagement de la rue Honegger, rue Hamaide.

➤ Le parvis Saint André

La collectivité porte une réflexion pour requalifier les abords de l'Eglise St André. Le périmètre d'étude porte sur le parc Chevrier, le carrefour entre les rues Guyot / Lenoir / Gousset, la rue du Cardinal Gousset et le parvis du Chanoine Warnier (parvis de l'Eglise St André). Par ailleurs cette réflexion se coordonne avec la réfection de la rue Camille Lenoir, et Jean-Jaurès – notamment en ce qui concerne le sujet de la gestion des eaux pluviales.

Les travaux réalisés en 2022 ont consisté en la réalisation d'essais sur le parvis dans la perspective des futurs travaux d'aménagement.

➤ Rue du Nord

Dans le cadre de la stratégie Reims nature, et en particulier de la promesse de proposer aux Rémois un espace vert à 300m de chez eux, un espace vert de proximité a été réalisé rue du nord.

Initialement cet espace était considéré comme un délaissé routier, aujourd'hui conformément à la concertation menée, du mobilier a été installé et des plantations sont prévues de manière à enrichir la palette végétale.

➤ La réhabilitation et la mise en accessibilité de l'Hôtel de Ville

L'Hôtel de Ville, bâtiment emblématique et classé Monument Historique pour partie, fait l'objet d'un projet patrimonial et d'amélioration des services rendus aux citoyens.

Ce projet comprend la restauration des façades et des toitures, la mise en conformité de la sécurité incendie et de l'accessibilité aux personnes handicapées, le remplacement du système de chauffage.

A l'instar des travaux menés sur l'aile Sarrail en 2017, les travaux sur l'aile de la Grosse Ecritoire ont été livrés en 2019.

Les travaux de réhabilitation de l'aile principale de l'Hôtel de Ville ont commencé en 2021 et se poursuivront jusqu'au premier semestre 2023.

Le montant total du projet est de 12,5 M€ dont plus de 1,9 M€ réalisés en 2022.

➤ Les travaux de mise en accessibilité

Dans le cadre de l'Ad'AP, les travaux de mise en accessibilité des bâtiments recevant du public continueront d'être réalisés en 2023 pour un budget total de 2 M€.

Pour l'année 2022, il a été réalisé ou commencé la mise en accessibilité des bâtiments pour un montant total de 1 997 K€, dont les principaux sites sont :

- Enseignement :
  - GS Blanche Cavarrot 415 K€
  - Elémentaire Amundsen Cook Vasco 254 K€
  - Elémentaire Alfred Gérard 225 K€
  - GS Sully 842 K€ (dont 77 K€ d'ascenseurs)
  - Elémentaire Prieur de la Marne – AEFTI 51 K€
  - Elémentaire Zola & Bât restaurant scolaire 53 K€
  - Eglise Saint Maurice 48 K€
  - Maternelle Edith Pouply 49 K€
  - GS Jules Ferry 29 K€
  
- Culture
  - Cryptoportique 11 K€

➤ La propreté urbaine

Le service propreté de la ville de Reims assure principalement les missions d'entretien des rues (balayage, lavage, vidage corbeille), d'évacuation des dépôts sauvages, d'enlèvement des graffitis et de viabilité hivernale.

Il assure également des actions d'animation et de communication.

Ces missions sont assurées en régie (sur les 2/3 de la ville) par plus de 120 agents et via des prestataires privés.



Comme beaucoup d'autres, le service propreté a été impacté en 2022 par la crise économique liée au déclenchement de la guerre en Ukraine. Cette crise ayant entraîné une très forte augmentation des coûts de l'énergie et par ricochet, une très forte augmentation des indices de révisions de nos marchés de prestations notamment.

Le nouveau marché de nettoyage du centre-ville qui a démarré au 1er octobre 2021 après une période de plusieurs mois de préparation et en lien avec la collecte des déchets (groupement de commande) a vu sa première révision se faire à 14% !

A noter également que la ville de Reims a signé au 31/12/2021 avec un tout nouveau éco-organisme Alcome une convention pour lutter contre les mégots de cigarettes. En effet, cette lutte contre les mégots reste un axe fort du travail d'animation mené par la collectivité. Les actions identifiées et engagées permettant d'atteindre les objectifs d'Alcome seront récompensées par le versement de soutiens à la ville.

La ville a notamment participé à son 5ème World Clean Up Day en septembre 2022 avec cette thématique forte des mégots.

Toujours dans cette logique environnementale, le service propreté a poursuivi ces opérations de récupération d'eau de piscine notamment pour laver les voiries. Nous avons été suivis dans cette démarche par des entreprises privées qui nous ont sollicité pour venir récupérer de l'eau (destinée à être évacuée dans les réseaux).

En complément, le service propreté a poursuivi sa démarche de refacturation des prestations de nettoyage dans le cas de dépôts sauvages auprès des personnes identifiées. Ces opérations sont réalisées par deux agents assermentés du service propreté. Plus de 190 constats ont été réalisés en 2022 pour un montant de près de 20K€.

Les dépenses de fonctionnement sont (hors charges de personnel) essentiellement liées aux marchés de nettoyage des secteurs confiés à des prestataires (pour plus de 90%) (3,93M€). Le reste des dépenses correspond essentiellement à des consommables (395K€).

Les dépenses de fonctionnement liées aux marchés de nettoyage ont donc été en progression entre 2021 (3,68 M€) et 2022 (3,93 M€) avec la reprise de l'activité et l'augmentation des indices de révisions.

Au niveau des dépenses d'investissement (1 019 K€) elles correspondent d'une part à la poursuite de nos programmes de renouvellement d'engins de nettoyage. Ces dépenses ont été plus importantes qu'en 2021 (avec 590 K€) en lien avec les dépenses suivantes :

- Acquisition d'une lisse pour protection de terrain (94 K€)
- Remplacement/installation colonnes d'affichages et sécurisation anti-intrusion (64K€),
- Renouvellement d'une balayeuse/aspiratrice (225 K€),
- Renouvellement d'une laveuse compacte (202 K€),
- Renouvellement d'une micro-balayeuse équipée de viabilité hivernale (106 K€),
- Achat d'une laveuse décapeuse eau chaude (201K€).



# 1. H. UNE ADMINISTRATION MODERNE ET EFFICACE

- Création d'un site unique Relations Usagers

Les services de la Ville de Reims et de la Communauté urbaine du Grand Reims sont mutualisés et travaillent pour l'une ou l'autre des collectivités, dans le respect des compétences dévolues à chacune.

L'administration est organisée en plusieurs pôles, sous l'autorité du Directeur général des services :

- Ressources,
- Services urbains,
- Développement
- Services à la population,
- Territoires.

Dans le cadre du projet d'amélioration de la relation usager, l'un des chantiers ambitieux de regrouper sur un même site l'ensemble des accueils des usagers.

En effet, la disparité des localisations et des qualités d'usages des différents sites occupés aujourd'hui pour l'accueil du public par les services de la Ville de Reims et de la Communauté urbaine du Grand Reims, nous amène à réfléchir à la création d'un site unique d'accueil des usagers sur le territoire Rémois.

Une première étude a permis de définir les besoins d'usages de ce futur site (schéma fonctionnel des usages) et d'identifier les services et sites actuels impactés. Les études de programmation détaillées seront lancées dès le foncier identifié.

Cette étude est réalisée en parallèle d'un processus de simplification et de dématérialisation des démarches administratives. Nos collectivités se sont également

engagées dans une démarche de labellisation Marianne afin d'améliorer le fonctionnement de l'accueil dans nos services publics. Une Charte d'accueil a été définie dans ce cadre.

En lien direct avec ce projet de site unique usagers, il est nécessaire d'inclure une réflexion de stratégie patrimoniale tant sur les sites impactés que sur les autres sites administratifs (environ 20 sites).

L'année 2022 a été consacrée aux diagnostics du bâti et études de besoins.

- Les projets d'acquisition d'un outil SIRH (Système d'Informations des Ressources Humaines) et d'un outil GTA (Gestion des Temps et des Activités)

Après une phase de sourcing et de benchmark réalisée en 2021, la Communauté Urbaine du Grand Reims, la ville de Reims, le CCAS, la Caisse des Ecoles et l'ESAD ont décidé, dans le cadre d'un groupement de commandes, de se pourvoir d'un nouvel outil pour gérer les ressources humaines et remplacer PGAS, SIRH développé en interne et mis en production en 2004.

L'objectif premier est de changer l'outil « cœur » mais également de procéder globalement, et par étapes, à la modernisation des processus et des autres outils RH.

Le projet a donc plusieurs finalités :

- sécuriser et moderniser les outils du périmètre actuellement couvert, à savoir la gestion administrative, la gestion de la carrière, la gestion de la paie, la gestion des absences pour raison de santé, la gestion des congés, etc.
- élargir la couverture fonctionnelle du SIRH pour outiller des processus gérés sur papier ou bureautique,
- ouvrir les nouveaux outils RH aux « clients » de la DRH, c'est-à-dire aux services de la collectivité, à l'encadrement (management) et aux agents pour certaines fonctionnalités,
- dématérialiser davantage les processus et les documents RH.

La date prévisionnelle de mise en production du nouvel outil SIRH est le 1er janvier 2025.

Concomitamment, dans le cadre du passage du temps de travail des agents à 1 607 heures, un projet d'acquisition et de déploiement d'une solution de Gestion des Temps et des Activités est également en cours. Sa mise en production devrait intervenir après 2025.

Accompagnée par une assistance à maîtrise d'ouvrage et afin de préciser ses besoins, la DRH a organisé en janvier et février 2022 douze ateliers sur les différentes thématiques couvertes par le SIRH (paie, carrières, formation, etc.) et la Gestion des Temps et des Activités (gestion des absences et des présences).

Ces ateliers ont permis de rassembler à la fois des agents de la DRH et de la DSIT mais également d'autres directions s'étant portées volontaires pour échanger et participer à la réflexion : la direction des déchets et de la propreté, la direction de l'eau et de l'assainissement, la direction de la voirie, la direction des Territoires, la direction de l'éducation, la direction de la culture et la direction des relations et de la satisfaction usagers.

Pour information, 200 agents utilisent au quotidien le SIRH, PGAS et/ou ses satellites. Cela comprend bien sûr les agents de la DRH mais également certains agents de la DSIT et des directions métiers telles que la direction de l'Education ou la direction des Territoires.

En mai 2022, les trois principaux éditeurs de progiciels SIRH du marché ont réalisé des démonstrations auprès de l'équipe projet SIRH, composée d'agents de la DRH et de la DSIT. La rédaction du cahier des charges pour l'acquisition du progiciel SIRH a été réalisée pendant l'été et l'appel d'offres a été publié la deuxième quinzaine d'octobre pour une remise des offres le 9 janvier 2023.

➤ L'optimisation des ressources mobiles

La mutualisation des moyens techniques (flotte de véhicules, équipements techniques), l'optimisation interne des fonctions supports, le développement de coopérations conjugué à une approche d'évaluation des politiques publiques et de mise en œuvre d'analyse des coûts sur des dispositifs ou sur des organisations ciblés, constituent des axes de réflexion

de réduction des frais de fonctionnement qui se sont traduits sur l'année 2022 par une accentuation de la mutualisation des véhicules avec pour conséquence une réduction du parc de 7 véhicules.

➤ La valorisation des biens réformés

Pour l'année 2022 tout budget confondu la vente des biens réformés a généré une recette de 149 K€ TTC dont l'essentiel provient de la vente de véhicules (101 K€).

➤ Les mesures mises à œuvre face à la crise énergétique

Pour répondre aux objectifs de réduction des consommations d'énergie, les horaires d'intervention des entreprises de nettoyage ont été décalés pour éviter de chauffer et d'éclairer les sites tôt le matin ou tard le soir.

➤ Impacts des effets inflationnistes

### **Dans le domaine des achats se rapportant aux Moyens Généraux**

Une convention d'indemnisation a été signée avec le titulaire du marché de produits d'entretien entraînant un coût supplémentaire de 53 K€.

Le renouvellement du marché de mobilier de bureau a induit une augmentation des prix du BPU entre 15 et 75%.

Le marché de papier pour impression a également été renouvelé en 2022, les prix ont augmenté entre 11 et 27% selon le grammage. Afin de limiter la hausse des coûts, le service des moyens d'impression a généralisé la livraison de papier recyclé permettant de contenir la dépense pour le papier distribué dans les services à 15K€ comme en 2021. Cette action a également entraîné une baisse de la consommation de 20%.

### **Dans le secteur des achats se rapportant aux Moyens Mobiles**

Dans le domaine des achats de carburants, la consommation de carburants a augmenté par rapport à 2021 en volume de l'ordre de 12 000 litres tout type de carburants confondus pour un montant total de 707 K€ TTC. La somme dépensée en 2021 représentait 533 K€ TTC.

### **Dans le domaine des assurances**

On note au 1<sup>er</sup> janvier 2022, une augmentation tarifaire de 60 % sur le marché d'assurances Flotte Automobile résultant d'une dégradation de la statistique sinistres automobiles depuis 2020.

L'augmentation du taux de prime du contrat d'assurance des risques statutaires de la Ville de Reims de 0,73 % à 0,91 %, liée à la conjoncture du marché, entraîne une hausse de 29% de la cotisation 2022 par rapport à 2021.

## 2. LA SECTION DE FONCTIONNEMENT





## 2. A.

# LES RECETTES DE FONCTIONNEMENT

Recettes de fonctionnement (en euros)	CA 2021	CA 2022	En %
013 – Atténuations de charges	855 840	1 374 226	60,6%
70 – Produits des services	12 872 814	15 074 342	17,1%
<i>dont services mixtes</i>	3 399 855	3 438 290	1,1%
<i>dont autres produits</i>	9 472 959	11 636 052	22,8%
73 – Impôts et Taxes	166 232 323	171 595 207	3,2%
<i>dont contributions directes</i>	123 333 810	126 930 790	2,9%
<i>dont attribution de compensation</i>	22 927 140	22 927 140	0,0%
<i>dont dotation de solidarité communautaire</i>	8 580 000	8 580 000	0,0%
<i>dont FPIC</i>	0	0	0,0%
<i>dont autres taxes indirectes</i>	11 391 373	13 157 277	15,5%
74 – Dotations et Participations	64 440 853	66 622 432	3,4%
<i>dont dotation globale de fonctionnement</i>	53 342 025	53 960 556	1,2%
<i>dont compensations taxes d'habitation et foncière</i>	6 175 648	6 941 061	12,4%
<i>dont autres dotations et subventions</i>	4 923 180	5 720 815	16,2%
75 – Autres Produits de gestion courante	3 483 841	3 681 265	5,7%
<b>Total recettes de gestion courante</b>	<b>247 885 671</b>	<b>258 347 471</b>	<b>4,2%</b>
76 – Produits financiers	599 381	505 123	-15,7%
77 – Produits exceptionnels	2 519 133	1 780 575	-29,3%
<i>dont cessions foncières</i>	2 024 788	1 241 792	-38,7%
<i>dont autres produits exceptionnels</i>	494 345	538 783	9,0%
78 – Reprises sur amortissements et provisions	0	0	0,0%
<b>Total recettes réelles de fonctionnement</b>	<b>251 004 185</b>	<b>260 633 169</b>	<b>3,8%</b>

## I. Chapitre 013 – Les atténuations de charges

Recettes de fonctionnement (en euros)	CA 2021	CA 2022	En %
<b>013 – Atténuations de charges, dont :</b>	<b>855 840</b>	<b>1 374 226</b>	<b>60,6%</b>
<i>Remboursement sur rémunération du personnel</i>	<i>176 019</i>	<i>707 317</i>	<i>301,8%</i>
<i>Titres restaurants – part salariale</i>	<i>679 821</i>	<i>666 909</i>	<i>-1,9%</i>

Les recettes tirées des atténuations de charges sont aléatoires. Elles comprennent notamment des remboursements d'indemnités journalières, des remboursements de la CNRACL pour les agents en détachement et d'autres recettes relatives aux congés de paternité ainsi que la participation des agents aux titres restaurant.

En 2022, de nombreuses régularisations de remboursement par ASTER (assurance statutaire du personne titulaire) ont été effectuées (370 K€ contre 42 K€ en 2021).

Par ailleurs, nous avons perçu de manière exceptionnelle, 188 K€ de régularisation de charges liées à l'indemnité inflation en 2022.

## II. Chapitre 70 – Les produits des services, du domaine et ventes diverses

Recettes de fonctionnement (en euros)	CA 2021	CA 2022	En %
<b>70 – Produits des services, dont :</b>	<b>12 872 814</b>	<b>15 074 342</b>	<b>17,1%</b>
<i>Concessions dans les cimetières</i>	576 842	575 120	-0,3%
<i>Droits de stationnement et de location sur la voie publique</i>	543 544	882 387	62,3%
<i>Redevances d'occupation du domaine public</i>	63 286	150 938	138,5%
<i>Autres droits de stationnement et de location</i>	204 021	277 634	36,1%
<i>Redevances de stationnement</i>	4 032 438	4 858 944	20,5%
<i>Forfait post stationnement</i>	171 720	220 043	28,1%
<i>Redevances et droits des services à caractère culturel</i>	83 979	224 252	167,0%
<i>Redevances à caractère sportif</i>	162 000	305 701	88,7%
<i>Redevances à caractère de loisirs</i>	451 860	587 931	30,1%
<i>Redevances périscolaires et d'enseignement</i>	106 558	330 371	210,0%
<i>Restaurant municipal</i>	0	159 846	0,0%
<i>Mise à disposition de personnel aux budgets annexes</i>	1 782 286	1 563 080	-12,3%
<i>Mise à disposition de personnel facturé aux tiers</i>	493 423	534 560	8,3%
<i>Remboursement de frais par la CUGR – Services mixtes</i>	3 399 855	3 438 290	1,1%
<i>Remboursement de frais par la CUGR – Bâtiments</i>	139 010	192 628	38,6%
<i>Remboursement de frais par d'autres redevables</i>	425 529	487 465	14,6%

Les produits des services représentent près de 6% des recettes réelles de fonctionnement. Après une baisse importante en 2020, notamment en raison de la crise sanitaire, ces recettes sont reparties légèrement à la hausse en 2021, et augmentent de nouveau de 17% en 2022. Elles retrouvent alors leur niveau d'avant crise, soit environ 15 millions d'euros.

Les principales recettes, par poste, sont les suivantes :

Les concessions dans les cimetières se stabilisent en 2022, représentant un montant total de 575 K€.

Les droits de stationnement et de location sur la voie publique, qui comprennent les droits sur les étalages, les échafaudages et les enseignes, avaient été fortement impactés ces dernières années par la crise sanitaire. En 2022, ils progressent de 62% et atteignent 885K€, soit un retour au niveau des années 2018-2019.

L'augmentation des redevances d'occupation du domaine public de 88 K€ est essentiellement à imputer à l'augmentation des redevances pour manifestations sur la voie publique, et en particulier les marchés, qui progressent de 77 K€ par rapport à 2021.

Le produit des autres droits de stationnement et de location, qui comprend les droits versés pour concession de terrasse ou pour la neutralisation du stationnement, augmente quant à lui de 74 K€.

En 2021, sous l'effet des confinements imposés au niveau national et des mesures locales de non-verbalisation, les redevances de stationnement n'ont pas atteint leur niveau habituel. En 2022, la reprise d'une activité normale, ainsi que l'élargissement des horaires des ASVP sur le terrain, ont permis de retrouver un dynamisme de ces recettes, qui s'élèvent alors à 4,9 M€.

En raison du transfert de la compétence à l'EPCI, le forfait post stationnement est aujourd'hui perçu par la Communauté urbaine du Grand Reims. Néanmoins, la ville de Reims conserve une partie de ces revenus en raison des frais qu'elle supporte pour la gestion et l'encaissement de celui-ci. En 2022, cette recette s'élève à 220 K€, soit 28% de plus qu'en 2021.

La fin des différents protocoles sanitaires a également permis la reprise des redevances et droits des services à caractère culturel qui se montent à 224 K€ en 2022. Néanmoins, on constate que ce niveau reste inférieur à celui des années précédant la crise COVID,

en raison notamment de la mesure visant à rendre gratuits les abonnements dans les bibliothèques et médiathèques de la ville.

Les redevances à caractère sportif comprennent le reversement par Amaury Sport Organisation des droits d'inscription correspondant à la course Run In Reims. En 2022, le montant perçu était de 157 K€ contre 162 K€ en 2021.

Ces recettes ont par ailleurs été impactées par la reprise en régie, en octobre 2022, des missions de la REMS. Ces différentes activités ont alors engendré une recette directe pour la ville de Reims de 149 K€.

Les redevances à caractère de loisirs augmentent également de plus de 136 K€. Elles s'élèvent à près de 588 K€ contre 452 K€ en 2021. Cette augmentation a été permise par la réouverture progressive des centres de loisirs, qui avaient été contraints de fermer en 2020, et par la reprise des animations de loisirs dans les écoles.

Pour rappel, l'année 2021 était la deuxième année de mise en œuvre de la gratuité du dispositif Reims Vital Eté, ce qui représente une perte de recette d'environ 110 K€ par an.

En 2021, dans le cadre de la crise sanitaire, le conseil municipal avait également voté la baisse des frais de scolarité au Conservatoire. Cette décision avait directement impacté les redevances périscolaires et d'enseignement alors en forte diminution.

En 2022, ces recettes repartent donc à la hausse et se chiffrent à 330 K€ (dont 277 K€ pour les inscriptions au CRR et 53 K€ pour les classes de découvertes).

Suite à la clôture au 31 décembre 2021 du budget annexe Restaurant municipal, les recettes issues de l'activité du Méridien sont désormais directement intégrées au budget principal. Ce qui représente 160 K€ supplémentaires en produits des services pour l'exercice 2022.

La mise à disposition de personnel aux budgets annexes, régies municipales, CCAS et Caisse des Ecoles comprend essentiellement le remboursement du personnel municipal mis à disposition de la REMS. Avec son intégration au budget de la ville, ce

remboursement n'a été calculé que sur les trois premiers trimestres 2022, ce qui représente une baisse de 220 K€ par rapport à 2021. Cette recette disparaîtra complètement sur le prochain exercice.

Par ailleurs, le CCAS rembourse également à la ville de Reims, la somme de 19 K€ au titre du personnel mis à disposition.

L'augmentation des mises à disposition de personnel facturée aux tiers de 41 K€ recouvre plusieurs évolutions :

- la baisse du remboursement par l'ESAD de 40 K€ à la suite du départ en retraite d'un agent,
- la nouvelle mise à disposition auprès de l'association Reims 2028 pour 80 K€,
- la stabilité du remboursement par le Comité d'Action Sociale à hauteur de 55 K€.

Dans le cadre de leur administration mutualisée, la ville de Reims a renouvelé en 2022 la mutualisation des services avec la Communauté urbaine du Grand Reims. Celle-ci peut être :

- soit descendante (les services communautaires travaillant pour le compte de la Commune) : ce qui entraîne une dépense pour la ville de Reims ;
- soit ascendante (les services communaux travaillant pour le compte de la Communauté) : ce qui entraîne donc une recette pour la ville de Reims.

En 2022, les conventions de mutualisation ont donc été revues (après présentation devant les comités techniques compétents) et le chiffrage des flux entre les deux collectivités a été mis à jour. Ces évaluations, qui sont effectuées à partir d'une analyse, service par service, de la quote-part du temps de travail global allouée à chacune, montrent que les agents de la ville de Reims ont continué à travailler de façon assez constante pour la Communauté urbaine, ce qui se traduit par une stabilité des recettes perçues par la ville (3,4 M€ au total, dont 3,1 M€ au titre des charges de personnel et 316 K€ relatifs aux frais de structure).

En revanche, nous verrons que la quote-part du temps de travail des agents de la Communauté urbaines du Grand Reims au bénéfice de la ville de Reims baisse sensiblement, ce qui entraîne une diminution de la dépense (voir Partie 3).

Par ailleurs, le remboursement de frais par la Communauté urbaine des charges de bâtiments, propriétés de la ville mais occupés par les services intercommunaux, augmente de 54 K€. En effet, ces charges comprennent essentiellement des dépenses d'énergie et de fluides, qui ont connu une forte progression dans le courant de l'année 2022.

Les remboursements de frais par d'autres redevables augmentent de près de 62 K€, notamment en raison du remboursement de frais par le Centre de Recherche Agronomique qui passent de 141 K€ à 209 K€.

### III. Chapitre 73 – Les impôts et taxes

Recettes de fonctionnement (en euros)	CA 2021	CA 2022	En %
<b>73 – Impôts et Taxes, dont :</b>	<b>166 232 323</b>	<b>171 595 207</b>	<b>3,2%</b>
<i>Contributions directes</i>	<i>123 333 810</i>	<i>126 930 790</i>	<i>2,9%</i>
<i>Attribution de compensation</i>	<i>22 927 140</i>	<i>22 927 140</i>	<i>0,0%</i>
<i>Dotation de solidarité communautaire</i>	<i>8 580 000</i>	<i>8 580 000</i>	<i>0,0%</i>
<i>FPIC</i>	<i>0</i>	<i>0</i>	<i>0,0%</i>
<i>Droits de mutation</i>	<i>7 730 357</i>	<i>8 956 371</i>	<i>15,9%</i>
<i>Droits de place</i>	<i>303 777</i>	<i>392 839</i>	<i>29,3%</i>
<i>Prélèvement sur les produits des jeux</i>	<i>45 607</i>	<i>50 319</i>	<i>10,3%</i>
<i>Taxe sur l'électricité</i>	<i>2 849 611</i>	<i>3 023 279</i>	<i>6,1%</i>
<i>Taxe sur les spectacles</i>	<i>1 271</i>	<i>1 968</i>	<i>54,8%</i>
<i>Taxe locale sur la publicité extérieure</i>	<i>420 303</i>	<i>701 621</i>	<i>66,9%</i>

Le produit des impôts et taxes représente 65,8% des recettes réelles de fonctionnement.



## Les recettes de fiscalité directe se répartissent comme suit :

	CA 2021	CA 2022	Croissance 2021-2022	
			montant	%
<b>CONTRIBUTIONS DIRECTES ( PRODUIT FISCAL )</b>	<b>123 333 810</b>	<b>126 930 790</b>	<b>3 596 980</b>	<b>2,92%</b>
<i>Taxe d'habitation et Taxe Habitation sur Logements Vacants</i>	<i>3 755 170</i>	<i>3 931 576</i>	<i>176 406</i>	<i>4,70%</i>
<i>Taxe foncière sur les propriétés bâties</i>	<i>108 960 362</i>	<i>112 425 316</i>	<i>3 464 954</i>	<i>3,18%</i>
<i>Versement complémentaire de TFPB via le mécanisme du coefficient correcteur</i>	<i>9 816 268</i>	<i>10 128 377</i>	<i>312 109</i>	<i>3%</i>
<i>Taxe foncière sur les propriétés non bâties</i>	<i>281 582</i>	<i>296 062</i>	<i>14 480</i>	<i>5,14%</i>
<i>Rôles supplémentaires</i>	<i>520 428</i>	<i>149 459</i>	<i>-370 969</i>	<i>-71,28%</i>
<b>VERSEMENT PROVENANT DE LA CUGR</b>	<b>31 507 140</b>	<b>31 507 140</b>	<b>0</b>	<b>0,00%</b>
<i>Attribution de compensation</i>	<i>22 927 140</i>	<i>22 927 140</i>	<i>0</i>	<i>0,00%</i>
<i>Dotation de solidarité communautaire</i>	<i>8 580 000</i>	<i>8 580 000</i>	<i>0</i>	<i>0,00%</i>
<b>ALLOCATIONS COMPENSATRICES VERSEES PAR L'ETAT (chap.74)</b>	<b>6 175 648</b>	<b>6 941 061</b>	<b>765 413</b>	<b>12,39%</b>
<i>Taxes foncières</i>	<i>6 175 648</i>	<i>6 941 061</i>	<i>765 413</i>	<i>12,39%</i>

Les différentes variations des contributions directes sont les suivantes :

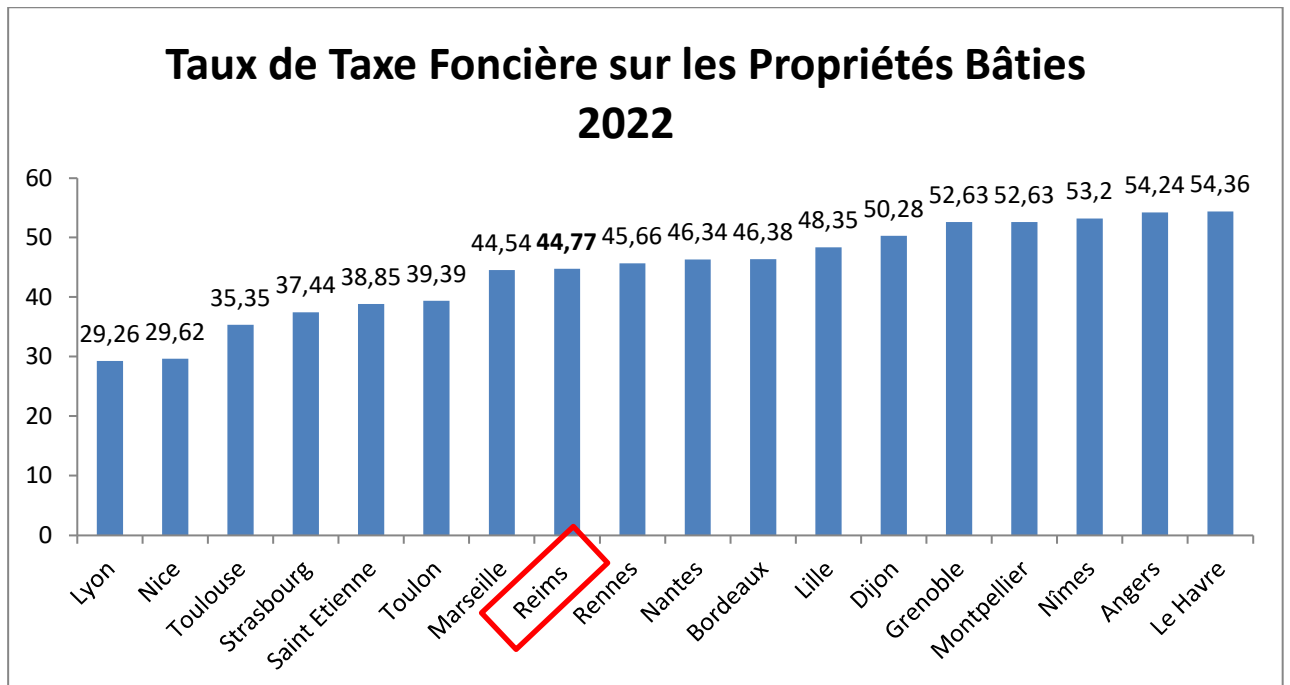
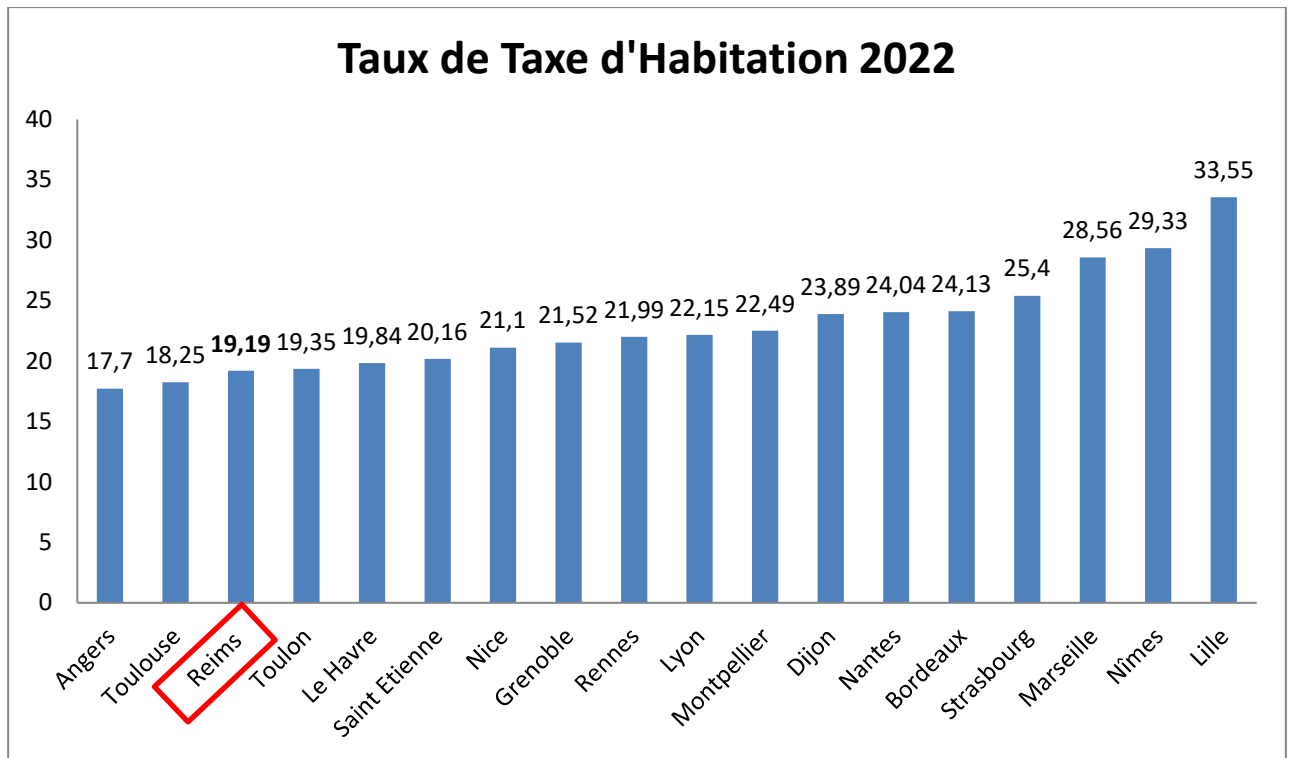
- revalorisation forfaitaire des bases d'imposition (hors locaux professionnels) (+3,4%) : +3,2 M€
- revalorisation des bases d'imposition des locaux professionnels (+ 0,66%) : +0,2M€
- hausse physique des bases d'imposition de TH (résidences secondaires et logements vacants) et des Taxes Foncières : +0,6 M€
- baisse du produit des rôles supplémentaires : -0,4 M€ (due à la baisse des rôles supplémentaires de TH sur les résidences principales)

### Evolution des taux de fiscalité :

En conformité avec l'engagement de la municipalité de ne pas accroître la pression fiscale, les taux d'imposition 2022 sont identiques à ceux votés en 2021 :

- taux de Taxe d'Habitation : 19,19%
- taux de Taxe Foncière sur les propriétés non bâties (TFPNB) : 24,10%
- taux de Taxe Foncière sur les propriétés bâties (TFPB) 44,77%.

Comparaison des taux ménages des principales villes de France (\*) :



Source Cabinet SFL

On peut noter la hausse du taux de TFPB en 2022 de la ville de Marseille (+14%) et de Nantes (9%).

Les dotations versées par la Communauté urbaine du Grand Reims (31,5 M€) sont constituées de l'attribution de compensation (soit 22,93 M€) et de la dotation de solidarité communautaire (8,58 M€).

Pour l'exercice 2022, en l'absence de transfert de compétence entre la Communauté urbaine du Grand Reims et la Ville de Reims, l'attribution de compensation versée à la Ville de Reims par la Communauté urbaine du Grand Reims est strictement égale à celle de l'exercice 2021, soit 22 927 140 €.

La dotation de solidarité communautaire (DSC) permet de verser une part des recettes de la communauté urbaine à ses communes membres.

En 2020, la DSC versée par cette dernière à la ville de Reims a été majorée de 1M€ à la suite de la fin de la perception du Fonds de Péréquation des Ressources Communales et Intercommunales (FPIC). Le montant total de DSC allouée a atteint alors 8,58 M€ et n'a pas été modifié depuis.

Comptabilisés depuis 2021 au chapitre 73, les droits de place versés par les commerçants ambulants (marchés, foires, puces, ou halles) ont augmenté de 89K€, soit +16%.

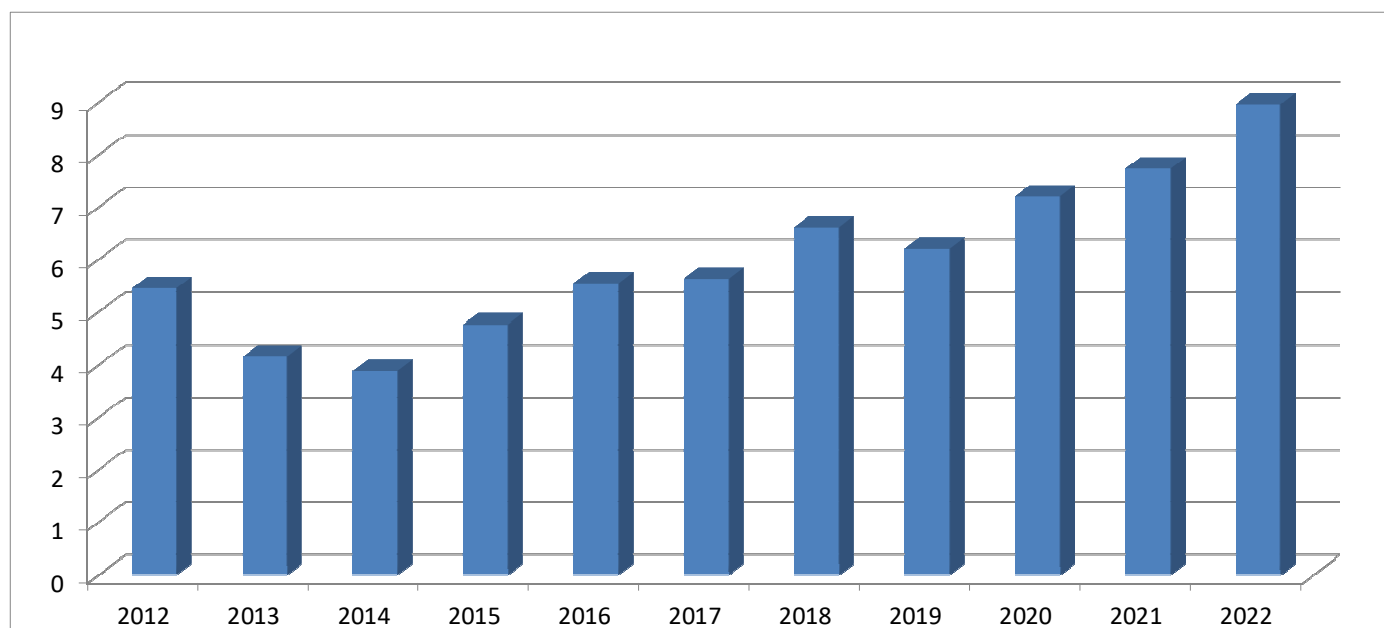
Le produit de la taxe sur l'électricité représente 3 M€ en 2022. Elle est en hausse de 6% soit + 174 K€ par rapport à l'année précédente.

Du fait des décisions d'exonération prises pendant la crise sanitaire et du décalage dans la perception, les recettes de taxe locale sur la publicité extérieure avaient chuté en 2021. En 2022, elle retrouve leur niveau habituel avec un montant de 702 K€.

La taxe additionnelle aux droits de mutation s'applique aux mutations à titre onéreux de propriété ou d'usufruit. Elle constitue en cela le reflet de l'activité du marché immobilier. La baisse potentielle attendue depuis la crise sanitaire ne s'est pas encore fait ressentir.

Au contraire, celle-ci augmente encore de plus de 1 226 K€ par rapport à 2021 (+16%) pour atteindre pratiquement les 9 M€ en 2022.

### Evolution du produit de la taxe additionnelle aux droits de mutation depuis 2012 (en M€)



La crise financière que l'on traverse aujourd'hui, ralentissant les possibilités de recours aux emprunts, faisant baisser les prix de l'immobilier, annonce une baisse probablement sensible de cette ressource pour l'avenir.

Depuis la suppression de l'impôt sur les spectacles pour les manifestations sportives dans le cadre de la loi de finances pour 2015, les recettes relatives à cet impôt concernent les reversements par les douanes de droits sur les cercles et maisons de jeux (2 K€).

A compter de 2020, et pour faire suite à l'article 168 de la Loi de Finances pour 2019 qui est venu modifier l'article 302 bis ZG du Code Général des Impôts, les modalités de reversement du prélèvement de l'Etat assis sur les paris hippiques sont modifiées. Désormais, la quote-part de ce prélèvement est affectée pour moitié à l'EPCI et pour moitié aux communes sièges d'un hippodrome. Ainsi, la Ville de Reims a perçu en 2022 (au titre des paris hippiques 2021) une recette d'un montant de 50 K€, soit + 10% par rapport à 2021 (au titre des paris hippiques 2020).

#### IV. Chapitre 74 – Les dotations et participations

Recettes de fonctionnement (en euros)	CA 2021	CA 2022	En %
<b>74 – Les dotations et participations, dont :</b>	<b>64 440 853</b>	<b>66 622 432</b>	<b>3,4%</b>
<i>Dotation forfaitaire</i>	25 020 402	24 896 079	-0,5%
<i>Dotation de solidarité urbaine</i>	27 709 656	28 513 707	2,9%
<i>Dotation nationale de péréquation</i>	611 967	550 770	-10,0%
<i>Compensations fiscales</i>	6 175 648	6 941 061	12,4%
<i>Dotation générale de décentralisation</i>	2 427 513	2 430 672	0,1%
<i>FCTVA Fonctionnement</i>	159 832	758 152	374,3%
<i>Subventions et participations d'autres organismes</i>	2 335 835	2 531 991	8,4%

Le produit des dotations et participations représente près de 25,6% des recettes réelles de fonctionnement.

La dotation forfaitaire (24,9 M€) baisse de 124 K€ entre 2021 et 2022 soit -0,5 %. Cette baisse, qui est en lien avec celle de l'enveloppe globale de dotation forfaitaire versée par l'Etat aux communes (-1,8%), sert en partie à financer la hausse des dotations de péréquation. La contribution au redressement des finances publiques opérée par l'Etat sur la dotation forfaitaire n'a pas été reconduite en 2020, mais celle opérée en 2017 au titre de la CRFP 2016 et 2017 est reconduite chaque année depuis 2018.

La dotation de solidarité urbaine (DSU) est versée aux communes urbaines confrontées à une insuffisance de leurs ressources et supportant des charges élevées.

Sont pris en compte les critères suivants :

- le potentiel financier moyen par habitant (pour 30%),
- la part de logements sociaux dans le parc total de logements (pour 15%),

- la proportion de bénéficiaires de l'aide au logement dans le nombre total de logements de la commune (pour 30%),
- le revenu moyen par habitant (pour 25%).

La ville de Reims est classée au 183ème rang des 699 communes éligibles, ce qui lui a conféré une DSU spontanée égale à celle de 2021 soit 27,71 M€ majorée de la progression de DSU s'élevant à 804 K€ soit une DSU globale de 28,51 M€.

	CA 2017	CA 2018	CA 2019	CA 2020	CA 2021	CA 2022
Dotation forfaitaire avant CRFP	28 369 408	25 938 626	25 857 501	25 537 778	25 214 667	25 020 402
CRFP : Contribution au redressement des finances publiques	-2 430 782					
Part dynamique de la population		159 800	-88 024	-143 897	-2 436	-97 949
Ecrêtement péréqué		-240 925	-231 699	-179 214	-191 829	-26 374
<b>Dotation forfaitaire notifiée (déduction faite du CRFP)</b>	<b>25 938 626</b>	<b>25 857 501</b>	<b>25 537 778</b>	<b>25 214 667</b>	<b>25 020 402</b>	<b>24 896 079</b>
Dotation de Solidarité Urbaine	23 972 218	25 052 986	25 960 902	26 908 535	27 709 656	28 513 707
<b>Evolution Dotation Forfaitaire et DSU</b>	<b>49 910 844</b>	<b>50 910 487</b>	<b>51 498 680</b>	<b>52 123 202</b>	<b>52 730 058</b>	<b>53 409 786</b>

La dotation nationale de péréquation (0,551 M€) est fonction des écarts d'évolution du potentiel financier et de l'effort fiscal de la commune.

	CA 2018	CA 2019	CA 2020	CA 2021	CA 2022	Evolution 2021-2022	
						En valeur	En %
<b>Dotation nationale de péréquation</b>	<b>703 760</b>	<b>708 143</b>	<b>654 761</b>	<b>611 967</b>	<b>550 770</b>	<b>-61 197</b>	<b>-10,00%</b>

Les allocations compensatrices d'allègements fiscaux (6,9 M€) ont pour objectif de compenser les pertes de recettes supportées par la commune en raison des mesures d'allègement fiscal décidées unilatéralement par l'État au profit des contribuables.

Cependant, leur mode de calcul tend souvent à les éloigner des pertes réelles de produit fiscal qu'elles ont vocation à compenser par :

- l'application d'un taux figé à l'année précédant le versement de la dotation ;
- le rôle de variable d'ajustement de l'enveloppe normée que jouent désormais les allocations de compensation.

**L'évolution des deux allocations compensatrices au titre de la taxe d'habitation et des deux taxes foncières se décompose de la manière suivante :**

	CA 2018	CA 2019	CA 2020	CA 2021	CA 2022	Evol. 2021-2022 en %
<b>Allocations compensatrices versées par l'Etat</b>	<b>4 536 699</b>	<b>4 769 222</b>	<b>5 013 779</b>	<b>6 175 648</b>	<b>6 941 061</b>	<b>+ 12,39%</b>
Taxe d'habitation	3 506 726	3 714 766	3 946 561	0	0	0,00%
Taxes foncières	1 029 973	1 054 456	1 067 218	6 175 648	6 941 061	+ 12,39%

Les allocations compensatrices versées par l'Etat sont en hausse de 12,39 % soit + 0,8 M€. Cette hausse s'explique majoritairement par l'augmentation de la compensation liée à la division par 2 des valeurs locatives des locaux industriels, décidée par l'Etat en 2021.

La dotation générale de décentralisation est stable à 2,43 M€.

Le fonds de compensation de la TVA en section de fonctionnement qui s'élève à 758 K€, progresse de 598 K€. C'est la conséquence de la mise en œuvre de l'automatisation du calcul du FCTVA qui entraîne une modification des articles éligibles et permet désormais à la collectivité de récupérer le FCTVA sur les prestations de nettoyage de voiries. Si ce dispositif semble bénéfique à ce stade, il est en réalité très défavorable dans sa globalité, puisque les pertes de recettes de FCTVA en investissement sont elles, bien plus importantes.

Les autres subventions et participations augmentent de 196 K€ passant de 2,3 M€ en 2021 à 2,5 M€ en 2022. Ces recettes comprennent les subventions que la Ville perçoit à titre ponctuel de la part de ses partenaires. De ce fait, les montants enregistrés sont très irréguliers d'un exercice à l'autre.

En 2022, plusieurs changements de périmètre viennent particulièrement impacter cette catégorie de recettes.

Premièrement, la ville a perçu pour la première fois sur son budget principal, les recettes du restaurant municipal et en particulier les participations employeurs aux repas des agents, qui s'élèvent à 104 K€.

Enfin, la nouvelle Convention Territoriale Globale, qui remplace désormais le Contrat Enfance Jeunesse, permet à la CAF de subventionner directement les associations, sans passer par l'intermédiaire de la ville. En 2021, celle-ci versait les subventions à la ville qui les restituait ensuite aux structures de la petite enfance. Ce mécanisme entraîne donc une baisse mécanique des recettes d'environ 294 K€ en 2022 (qui est accompagnée d'une baisse des dépenses par ailleurs).

Ainsi, à périmètre constant, les autres participations augmentent donc plutôt de 386 K€.

Les principales participations reçues sont :

- la compensation annuelle de 608 K€ pour la suppression de l'impôt sur les spectacle versée par la Direction Départementale des Finances Publiques,
- la participation de 257 K€ de l'Agence Régionale de Santé Grand Est pour les dépenses liées à la gestion des centres de vaccination,
- la subvention de la Direction Régionale des Affaires Culturelles de 110 K€ pour le programme d'actions 2022 du Conservatoire,
- la dotation pour les titres sécurisés qui est passé de 104 K€ en 2021 à 164 K€ en 2022,
- la subvention de la CAF pour les équipements multi-accueil de Maison Blanche et Orgeval pour 179 K€,
- 100 K€ pour le Plan Jeunesse dans les quartiers prioritaires par la Préfecture de la Marne,



- l'organisation du festival Reims Polar a été subventionné à hauteur de 90 K€ par la Région, 15 K€ par le Département et 21 K€ par « Le Public Système Cinéma ».

Cette catégorie de recettes comprend aussi la participation de l'Etat pour l'organisation des élections présidentielles et législatives en 2022 pour un montant total de 93 K€.

## V. Chapitre 75 – Les autres produits de gestion courante

Recettes de fonctionnement (en euros)	CA 2021	CA 2022	En %
<b>75 – Les autres produits de gestion courante, dont :</b>	<b>3 483 841</b>	<b>3 681 265</b>	<b>5,7%</b>
<i>Revenus des immeubles</i>	2 593 187	2 807 370	8,3%
<i>Redevances versées par les fermiers et concessionnaires</i>	889 603	872 733	-1,9%
<i>Produits divers de la gestion courante</i>	1 050	1 162	10,6%

Les revenus des immeubles s'élèvent à 2,8 M€. L'accroissement de 214 K€ en 2022 a été permis par :

- la hausse des locations de 98 K€ des gymnases et de 52 K€ des salles municipales, qui avaient fortement diminué avec la crise sanitaire ;
- l'augmentation des loyers des boutiques des Halles Boulingrin de 29 K€ ;
- la hausse des autres loyers de 72 K€.

Les redevances versées par les fermiers et concessionnaires sont de 873 K€.

Celles-ci comprennent les redevances concernant l'Opéra de Reims pour 600 K€ ; le Crématorium pour 218 K€ ; la fourrière automobile pour 20 K€ et 35 K€ dans le cadre de la DSP Activités Évènementielles, de Congrès et d'Exposition.

## VI. Chapitre 76 – Les produits financiers

<b>Recettes de fonctionnement (en euros)</b>	<b>CA 2021</b>	<b>CA 2022</b>	<b>En %</b>
<b>76 – Les produits financiers, dont :</b>	<b>599 381</b>	<b>505 123</b>	<b>-15,7%</b>
<i>Produits des immobilisations financières</i>	61 632	75 541	22,6%
<i>Remboursements d'intérêts d'emprunts transférés - Voirie</i>	511 885	407 319	-20,4%
<i>Remboursements d'intérêts d'emprunts transférés- Aire d'accueil des gens du voyage</i>	25 864	22 262	-13,9%

Traditionnellement, les produits financiers correspondent aux revenus perçus par la Ville sur les dons et legs qu'elle reçoit. Néanmoins, les revenus de ces placements n'étant aujourd'hui plus attractifs, ceux-ci ont tendance à diminuer depuis plusieurs années.

En 2022, la Ville de Reims a perçu 65 K€ de dividendes provenant de la SAEM Reims Evènements.

Depuis 2017, la Ville perçoit le remboursement par la communauté urbaine de la charge liée aux intérêts des emprunts globalisés qui n'avaient pas pu lui être transférés. En effet, la Ville n'a pas eu recours à des emprunts dédiés pour le financement de ses travaux sur la voirie et les aires d'accueil des gens du voyage. La ville de Reims a ainsi conservé à sa charge le remboursement des annuités de ces emprunts et perçoit, de la Communauté urbaine du Grand Reims, le remboursement de la part lui incombant.

## VII. Chapitre 77 – Les produits exceptionnels

Recettes de fonctionnement (en euros)	CA 2021	CA 2022	En %
<b>77 – Les produits exceptionnels, dont :</b>	<b>2 519 133</b>	<b>1 780 575</b>	<b>-29,3%</b>
Dédits et pénalités sur achats vente	48 518	20 027	-58,7%
Libéralités reçues	0	78 116	0,0%
Autres produits exceptionnels sur opérations de gestion	85 009	213 792	151,5%
Produits de cession des immobilisations	2 024 788	1 241 792	-38,7%
Autres Produits exceptionnels divers	111 004	197 905	78,3%

En 2022, les produits exceptionnels représentent moins de 1% des recettes réelles de fonctionnement.

Le compte dédits et pénalités baisse de 59% (28 K€).

Les libéralités reçues retracent les dons de mécénat. Depuis 2016, les actions de mécénat ont été orientées plus spécifiquement sur la restauration d'ouvrages tels que la Porte Mars, la Fontaine Subé et l'Eglise St Maurice. Ainsi, les recettes sont enregistrées en section d'investissement (voir chapitre 10).

En 2022, cette recette comprend également un leg exceptionnel à la ville de Reims d'un montant de 78 K€.

Les autres produits exceptionnels sur opération de gestion s'élèvent à 214 K€. Ils comprennent notamment le recouvrement de pénalités sur contentieux.

Les produits des immobilisations retracent sur l'exercice 2022 les cessions d'immeubles, les cessions de participations, et les ventes aux enchères sur le site Agorastore. Ils sont en baisse de près de 783 M€ par rapport à 2021.

En 2022, les recettes de cessions correspondent à :

- la vente, au profit de la Communauté urbaine du Grand Reims, de 6 lots de copropriété d'un immeuble situé 177 rue Paul Vaillant Couturier à Reims au prix de 499 K€ ;
- la vente d'un immeuble situé 2 rue Fery à Reims pour 281 K€ ;
- la vente au profit du Foyer Rémois, d'une maison d'habitation située 1 allée des Pervenches à Reims au prix de 145 K€ ;
- diverses ventes de terrains pour un total de 138 K€.

Les cessions de biens dans le cadre des ventes aux enchères mises en place depuis 2014 sur le site Agorastore ont également rapporté plus de 176 K€ en 2022.

Les produits exceptionnels divers s'élèvent à 197 K€ et comprennent par exemple les indemnités d'assurances sur sinistres.

Ces recettes étant exceptionnelles, les montants enregistrés sont très irréguliers d'un exercice sur l'autre.

## VIII. Chapitre 78 – Les reprises sur provisions

Recettes de fonctionnement (en euros)	CA 2021	CA 2022	En %
<b>78 – Les reprises sur amortissements et provisions</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0,0%</b>
<i>Reprises sur amortissements et provisions</i>	<i>0</i>	<i>0</i>	<i>0,0%</i>

Ces produits correspondent à la reprise de provisions devenues sans objet.

Au 1<sup>er</sup> janvier 2022, le stock de provisions constituées était nul. Aucune reprise n'a donc été effectuée.

## 2. B.

# LES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT

Dépenses de fonctionnement (en euros)	CA 2021	CA 2022	En %
011 – Charges à caractère général	36 687 385	40 740 199	11,0%
<i>dont services mixtes</i>	<i>3 561 470</i>	<i>3 057 719</i>	<i>-14,1%</i>
<i>dont autres dépenses à caractère général</i>	<i>33 125 915</i>	<i>37 682 480</i>	<i>13,8%</i>
012 – Charges de personnel et frais assimilés	110 370 231	114 297 598	3,6%
<i>dont services mixtes</i>	<i>20 129 942</i>	<i>18 238 312</i>	<i>-9,4%</i>
<i>dont autres charges de personnel</i>	<i>90 240 289</i>	<i>96 059 286</i>	<i>6,4%</i>
014 – Atténuation de produits	166 983	193 654	16,0%
65 – Autres charges de gestion courante	45 058 946	39 662 529	-12,0%
<i>dont subventions aux personnes de droit privé</i>	<i>22 517 263</i>	<i>20 556 457</i>	<i>-8,7%</i>
<i>dont subventions aux organismes publics</i>	<i>19 351 870</i>	<i>16 303 994</i>	<i>-15,7%</i>
<i>dont autres charges de gestion courante</i>	<i>3 189 813</i>	<i>2 802 078</i>	<i>-12,2%</i>
656 – Frais de fonctionnement des groupes d'élus	117 241	128 671	9,7%
<b>Total dépenses de gestion courante</b>	<b>192 400 786</b>	<b>195 022 651</b>	<b>1,4%</b>
66 – Charges financières	3 521 065	3 473 871	-1,3%
<i>dont intérêts de la dette principale</i>	<i>3 376 891</i>	<i>3 359 483</i>	<i>-0,5%</i>
67 – Charges exceptionnelles	5 402 962	6 035 535	11,7%
<i>dont subventions aux SPIC</i>	<i>5 282 264</i>	<i>5 665 814</i>	<i>7,3%</i>
<i>dont autres</i>	<i>120 698</i>	<i>369 721</i>	<i>206,3%</i>
68 – Dotations aux provisions	0	307 528	0,0%
<b>Total dépenses réelles de fonctionnement</b>	<b>201 324 814</b>	<b>204 839 585</b>	<b>1,7%</b>

## I. Chapitre 011 – Les charges à caractère général

Dépenses de fonctionnement (en euros)	CA 2021	CA 2022	En %
<b>011 – Charges à caractère général, dont :</b>	<b>36 687 385</b>	<b>40 740 199</b>	<b>11,0%</b>
<i>Fluides (Eau, électricité et gaz)</i>	4 590 509	5 515 531	20,2%
<i>Combustibles et carburants</i>	548 317	902 860	64,7%
<i>Autres fournitures</i>	4 227 057	4 628 809	9,5%
<i>Restaurant municipal</i>		198 314	0,0%
<i>Entretien, réparations et maintenance</i>	9 571 975	9 965 097	4,1%
<i>Locations et charges liées (gardiennage et impôts fonciers)</i>	2 637 762	2 821 536	7,0%
<i>Frais de nettoyage des locaux</i>	2 523 659	1 762 311	-30,2%
<i>Communication</i>	1 351 004	1 718 473	27,2%
<i>Fêtes et réceptions</i>	242 240	183 751	-24,1%
<i>Remboursement à la CU Grand Reims</i>	3 561 470	3 057 719	-14,1%
<i>Autres services extérieurs</i>	4 414 648	6 053 760	37,1%
<i>Autres dépenses et impôts</i>	3 018 743	3 932 038	30,3%

L'augmentation importante en 2022 des charges de fluides (925 K€) peut s'expliquer par deux facteurs :

- l'intégration des activités de la REMS a entraîné une hausse d'environ 490 K€ sur le dernier trimestre ;
- l'augmentation des prix de l'électricité et de chauffage sur le périmètre existant.

Les charges de combustibles et carburants qui avaient connu une forte baisse en 2020 et 2021 progressent de 65% en 2022.



Cette hausse est liée à l'augmentation des tarifs très importante sur l'année 2022. Par ailleurs, des problèmes de contingentement sur le marché UGAP n'ont pas permis à la collectivité de bénéficier des tarifs les plus attractifs.

Les autres fournitures s'élèvent à 4,6 M€. L'augmentation de 402 K€ en 2022 est causée par :

- l'intégration des activités de la REMS pour 55 K€,
- la programmation des arts visuels au Cellier pour 55 K€,
- l'augmentation des fournitures de petit équipement sur les véhicules de 48 K€,
- la reprise d'activité sur les classes de découvertes pour 68 K€ (dont essentiellement des dépenses d'alimentation) et dans les centres de loisirs pour 45 K€,
- la baisse des achats de fournitures d'entretien et de vêtements de travail liée à la fin des protocoles sanitaires COVID qui représente un gain de 68 K€,
- l'augmentation de dépenses pour les expositions dans les musées de 30 K€,
- l'absence de dépenses pour la viabilité hivernale a permis une économie de 24 K€.

Les charges à caractère général du restaurant municipal sont par ailleurs directement intégrées au budget principal. En 2022, cela représente une dépense supplémentaire de 198 K€ dont 156 K€ de dépenses alimentaires.

Les dépenses d'entretien, réparations et maintenance qui se montent à 9,9 M€ sont en hausse de 4%.

On note par exemple une augmentation de l'entretien des voiries de 194 K€ avec la révision des prix du marché de nettoyage (marchés, places, etc.), ainsi que de l'entretien des terrains de 161 K€ avec notamment l'entretien des nouvelles Promenades.

Les locations et charges liées (gardiennage, impôts fonciers hors nettoyage) s'élèvent à 2,8 M€. Ce poste budgétaire augmente de 7% (+189 K€), par rapport à 2021.

Cette évolution recouvre plusieurs variations :

- l'augmentation de 22 K€ des locations immobilières, en particulier sur les mises à disposition de locaux avec la communauté urbaine du Grand Reims qui sont indexées sur l'indice INSEE du coût de la construction des locaux ; qui s'accompagne d'une hausse des charges locatives et de copropriété de 19 K€,
- les frais de gardiennage augmentent de 33 K€, avec la hausse du coût de surveillance des parcs induite par le nouveau marché 2022 et les nouveaux parcs à prendre en compte, et les besoins de sécurisation des manifestations comme les festivités du 14 Juillet ou les fêtes Johanniques,
- l'augmentation des taxes foncières et autres impôts locaux de près de 109 K€ en raison de la revalorisation forfaitaires des bases et des acquisitions 2021 (achat de terrain Jacob Delafon et Peugeot).

Les frais de nettoyage des locaux s'élèvent à 1 762 K€ en 2022 et enregistrent une baisse exceptionnelle de 761 K€.

En effet, les frais directement imputables au COVID étaient de 1 148 K€ en 2021 contre 303 K€ cette année, soit une baisse de 845 K€. Cette diminution a été en partie compensée par les habituelles révisions des prix prévues aux contrats et par d'éventuelles évolutions de périmètre.

L'augmentation apparente des dépenses liées à la communication en 2022 est en réalité due à un niveau de dépenses très bas depuis 2020. Le détail de l'évolution des dépenses ci-dessous montre que ces charges ont en réalité fortement diminué depuis 2014 :

Frais de communication en K €	Montants	Evolution en valeur	Evolution en %
CA 2014	2 011,88	-188,62	-8,57%
CA 2015	1 858,23	-153,65	-7,64%
CA 2016	1 786,30	-71,93	-3,87%
CA 2017	1 780,21	-6,09	-0,34%
CA 2018	1 799,19	18,98	1,07%
CA 2019	2 021,55	222,36	12,36%
CA 2020	1 015,95	-1 005,60	-49,74%
CA 2021	1 351,00	335,05	32,98%
CA 2022	1 718,47	367,47	27,20%

La reprise progressive des manifestations, après un arrêt pendant la crise sanitaire, a engendré une hausse des dépenses par rapport à 2021 (notamment sur les opérations de Noël).

Ce sont essentiellement les dépenses de « relations publiques » qui augmentent le plus, notamment en raison du moindre achat de prestations de services aux SASP Stade de Reims et Champagne Chalons Reims Basket en 2020 et 2021.

Par ailleurs, les dépenses relatives à la communication générique ont également progressé de 160 K€ notamment depuis la mise en place du nouveau marché de diffusion du magazine Reims Attractive.

Les dépenses de fêtes et réceptions ont connu une baisse sensible en 2022 (-24%). La fermeture des centres Covid et des frais de repas associés participe à ce constat.

Les autres frais de cérémonies ont également diminué entre 2021 et 2022.

Comme évoqué précédemment, la mise à jour des flux financiers liés à la mutualisation des services a généralisé une baisse des remboursements à la Communauté urbaine du Grand Reims. L'actualisation des clés de répartition a mis en évidence le fait que les agents communautaires travaillaient, en proportion, moins au bénéfice de la commune.

Ainsi, au CA 2022, la ville de Reims a remboursé au Grand Reims, la somme de 3,1 M€, au titre des frais généraux supportés par celle-ci pour la mise à disposition de son personnel.

Les autres services extérieurs s'élèvent à 6,1 M€. La progression de 1,6 M€ résulte du dynamisme des manifestations proposées par la commune avec :

- après une édition exclusivement en ligne en 2021, le festival international du film policier qui s'est réellement déroulé pour la première fois à Reims en 2022 (+836K€),
- le retour des Fêtes Johanniques (+202 K€), et des festivités du 14 Juillet (+114K€),

- l'augmentation des dépenses sur les manifestations habituelles comme les Opérations de fin d'année (+25 K€), le Run In Reims (+37 K€) ou encore les différentes expositions dans les musées de la ville (+35 K€).

Les autres dépenses et impôts sont en hausse (+937 K€). Cette évolution recouvre les augmentations suivantes :

- 135 K€ supplémentaires sur les frais d'assurance multirisques ainsi que 440 K€ pour l'assurance dommage obligatoire dans le cadre de la construction du Musée des Beaux-Arts,
- 248 K€ supplémentaires avec la reprise des frais de colloques et de séminaires après une année 2021 blanche,
- un accroissement de 137 K€ des versements à des organismes de formation au vu de l'augmentation des demandes et du développement de l'apprentissage,
- une augmentation des transports collectifs dans les écoles et classes de découvertes de 102 K€, avec le retour des sorties scolaires.

Ces hausses ont été compensées par une baisse des locations mobilières de 77 K€ et des frais d'annonces et insertions de 221 K€, avec notamment une baisse des dépenses d'affichage dans le cadre des opérations de Noël.

## II. Chapitre 012 – Les charges de personnel et frais assimilés

Dépenses de fonctionnement (en euros)	CA 2021	CA 2022	En %
<b>012 - Charges de personnel et assimilés, dont :</b>	<b>110 370 231</b>	<b>114 297 598</b>	<b>3,6%</b>
<i>Personnel affecté par le GFP de rattachement</i>	<i>20 129 942</i>	<i>18 238 312</i>	<i>-9,4%</i>
<i>Rémunération du personnel</i>	<i>63 392 065</i>	<i>67 356 119</i>	<i>6,3%</i>
<i>Charges de sécurité sociales et de prévoyance</i>	<i>22 323 415</i>	<i>23 843 734</i>	<i>6,8%</i>
<i>Impôts et taxes sur rémunérations</i>	<i>1 399 936</i>	<i>1 498 136</i>	<i>7,0%</i>
<i>Autres charges de personnel</i>	<i>3 124 873</i>	<i>3 361 297</i>	<i>7,6%</i>

La hausse des dépenses relatives à la seule masse salariale portée par la Ville de Reims, hors mutualisation, est de + **6,4%**.

Parmi les principales mesures qui influencent l'évolution des charges, on peut citer les mesures nationales et locales ainsi que celles liées à l'évolution de l'organisation des services et à l'action sociale :

### Les mesures nationales, avec :

- la revalorisation au 1er janvier 2022 des deux premières grilles indiciaires des agents de catégorie C ainsi qu'une bonification d'ancienneté d'un an pour tous les agents de catégorie C,
- la revalorisation, au 1<sup>er</sup> juillet 2022, de 3,5% du point d'indice de la fonction publique sur lequel s'appuie le traitement des agents.

A Reims, le régime indemnitaire de base, et c'est une spécificité locale, est également indexé sur l'évolution du point d'indice. Ce sont donc tous les éléments de la rémunération des agents qui ont été impactés par la hausse de 3,5 %.

- la revalorisation indiciaire des agents de catégorie B, au 1er septembre 2022,

- les trois augmentations successives du SMIC horaire : de 0,9% au 1er janvier 2022 à 10,57 €, de 2,65 % au 1er mai 2022 à 10,85 € et de 2,01 % au 1er août 2022 soit un montant horaire atteignant à cette date 11,07 €,
- l'indemnité inflation versée à certains agents en février 2022 et compensée par l'Etat.

Les mesures locales en faveur de l'action sociale, avec :

- la revalorisation, au 1<sup>er</sup> janvier 2022, de la participation de la collectivité à la prévoyance de 15 à 16 € par mois pour tenir compte de l'augmentation des cotisations, afin de permettre aux agents de s'assurer contre le risque de perte de rémunération liée à une incapacité temporaire ou permanente,
- au 1er janvier 2022 l'ensemble des agents de la ville bénéficie dorénavant des prestations du CNAS (Comité National d'Action Sociale) en complémentarité avec celles du CAS proposant une offre de proximité.

Hormis les mesures en faveur de l'action sociale, les autres mesures locales ayant impacté l'évolution de la masse salariale en 2022 sont :

- les créations d'emplois, notamment liées à la reprise en régie de la REMS au 1er octobre 2022,
- l'augmentation du régime indemnitaire des agents afin de compenser le passage aux 1607 heures au 1er janvier 2022, avec :
  - o le Complément Indemnitaire Annuel dit « Prime annuelle » qui est passé de 500 € par an à 550 €. Cette prime est versée en juin et passera à 600 € en 2023,
  - o la disparition au 1er janvier 2022 des jours d'ancienneté détenus par les agents ayant une ancienneté d'au moins 10 ans dans la Fonction Publique qui est compensée par le versement, en janvier de chaque année, d'une compensation indemnitaire correspondant aux montants d'indemnisation des jours de Compte Epargne Temps,
  - o la majoration de l'Indemnité de Fonction, de Sujétion et d'Expertise (IFSE) pour travaux dangereux, insalubres, incommodes ou salissants qui est également revalorisée de 225 € par an et par agent concerné.

La mise en œuvre de la stratégie pluriannuelle de la DRH pour 2021-2026 a pour ambition l'optimisation de l'investissement humain dans un contexte budgétaire de plus en plus contraint nécessitant un pilotage plus fin de la masse salariale.

La mise à jour des flux financier liés à la mutualisation des services avec la Communauté urbaine du Grand Reims a permis une baisse de la masse salariale de 1,9 M€. Ainsi, au CA 2022, les remboursements de personnel communautaires s'élèvent à 18,2 M€.

La présente note de synthèse présente en annexe les chiffres définitifs actés par délibération du conseil communautaire et du conseil municipal en 2022.

### III. Chapitre 014 – Les atténuations de produits

Dépenses de fonctionnement (en euros)	CA 2021	CA 2022	En %
<b>014 - Atténuation de produits</b>	<b>166 983</b>	<b>193 654</b>	<b>16,0%</b>
<i>Dégrèvement de taxe d'habitation sur les logements vacants</i>	<i>166 374</i>	<i>193 230</i>	<i>16,1%</i>
<i>Autres restitutions et reversements</i>	<i>609</i>	<i>424</i>	<i>-30,4%</i>

Les dégrèvements de la taxe d'habitation sur les logements vacants sont à la charge de la commune en cas d'imposition erronée liée à l'appréciation de la vacance. Cette dépense s'élève à 193 K€ en 2022.



#### IV. Chapitre 65 – Les autres charges de gestion courante

Dépenses de fonctionnement (en euros)	CA 2021	CA 2022	En %
<b>65 – Autres charges de gestion courante, dont :</b>	<b>45 058 946</b>	<b>39 662 529</b>	<b>-12,0%</b>
<i>Déficit des budgets annexes à caractère administratif</i>	312 659	0	-100,0%
<i>Indemnités et frais de mission et de formation des élus</i>	1 059 365	1 078 061	1,8%
<i>Contributions obligatoires diverses</i>	1 633 718	1 607 026	-1,6%
<i>Subventions de fonctionnement à la Caisse des Ecoles</i>	4 250 000	4 605 000	8,4%
<i>Subventions de fonctionnement au CCAS</i>	7 056 054	5 970 879	-15,4%
<i>Subventions de fonctionnement aux EPIC</i>	7 961 236	5 618 326	-29,4%
<i>Subventions de fonctionnement aux autres Etablissements et organismes publics</i>	84 580	92 659	9,6%
<i>Subventions de fonctionnement aux associations et autres personnes de droit privé</i>	22 517 263	20 556 457	-8,7%

Les autres charges de gestion courante représentent 19,4% des dépenses réelles de fonctionnement.

Les dépenses liées aux déficits des budgets annexes à caractère administratif retraçaient la participation du budget principal au budget annexe du restaurant municipal. Avec la clôture de celui-ci au 31 décembre 2021, les charges et produits liés à cette activité sont désormais directement intégrés au budget principal et cette contribution disparaît.

Quasiment stables depuis plusieurs années, les indemnités, frais de mission et de formation des élus s'élèvent à près de 1,1 M€.

Les contributions obligatoires diverses retracent la participation de la Ville à l'enseignement privé, conformément à la législation. Cette dernière dépend de l'évolution des effectifs et s'élève à 1,6 M€.

La subvention de la Caisse des Ecoles s'est élevée à 4 250 K€ en 2021. En 2022, afin de pallier aux difficultés financières de la structure liées à l'inflation et à la hausse des salaires, la ville de Reims a versé une subvention complémentaire, pour atteindre 4,6 M€.

En 2022, un rééquilibrage ponctuel de la subvention de fonctionnement au CCAS a été réalisé afin de corriger une situation d'excédent devenu surabondant depuis plusieurs années. Ainsi, les subventions versées ont diminué de 15 % par rapport à 2021.

La subvention au CCAS recouvre :

- la participation au fonctionnement du budget principal : 5 217 K€
- celle relative au budget annexe des crèches municipales Jean Jacques Rousseau et Maison Blanche : 465 K€ ;
- celle relative au budget annexe du dispositif de Réussite Scolaire : 290 K€

Les subventions de fonctionnement aux établissements à caractère industriel et commercial baissent de 2,3 K€. Elles retracent :

- la subvention à la Cartonnerie, stable à hauteur de 1,2 M€,
- la subvention à la REMS, qui s'est élevé à 4,4 M€ en 2022, correspondant aux trois premiers trimestres. En effet, l'intégration des activités de la REMS au 1<sup>er</sup> octobre, a entraîné une baisse proportionnelle de la subvention versée.

Les subventions de fonctionnement aux autres établissements publics augmentent légèrement. Ces subventions comprennent celles relatives à la caisse de crédit municipal de Reims et au Fonds de soutien au cinéma.

Les subventions de fonctionnement aux associations et autres personnes de droit privé sont de 20,5 M€ en 2022 (-9%).

A noter en 2022, le passage à la Convention Territoriale Globale établit par la CAF qui a modifié le système de subventionnement des structures de la petite enfance et a entraîné une baisse d'environ 1,7 M€ des subventions versées par la ville.

Auparavant, la CAF versait les subventions à la collectivité qui reversait ensuite aux différentes structures. Depuis, la CAF subventionne directement les associations, ce qui

engendre une baisse mécanique des subventions versées par la collectivité (compensée par ailleurs par une baisse des recettes). Par ailleurs, l'attribution du Bonus Territorial par la CAF a permis une baisse des subventions de la ville sans impact sur les structures associatives.

Les autres évolutions correspondent à :

- une hausse de 100 K€ de la subvention à l'association Reims 2028 dans le cadre de la Candidature de Reims à la Capitale Européenne de la culture,
- le non-versement en 2022 de la subvention à l'association Reims en Fêtes, qui organisait historiquement les Fêtes Johanniques avant la reprise de l'organisation par la collectivité (-148 K€),
- la baisse du versement au Comité d'Action Sociale de 431 K€ dans le cadre de l'adhésion de la ville au Comité National des Actions Sociales, pour lequel la cotisation est versée au chapitre 012,
- le retour de la subvention à l'association des Maisons de quartiers au niveau 2019, soit une hausse de 150 K€ par rapport à 2021,
- la diminution de 100 K€ de la subvention aux Flâneries Musicales,
- la baisse de 103 K€ de la subvention à la Mission Locale,
- l'attribution d'une nouvelle subvention de 78 K€ en 2022 pour l'Open de France de Basket.

## V. Chapitre 656 – Les frais de fonctionnement aux groupes d'élus

Dépenses de fonctionnement (en euros)	CA 2021	CA 2022	En %
<b>656 - Frais de fonctionnement des groupes d'élus</b>	<b>117 241</b>	<b>128 671</b>	<b>9,7%</b>
<i>Frais de personnel</i>	<i>108 530</i>	<i>107 299</i>	<i>-1,1%</i>
<i>Matériel</i>	<i>8 711</i>	<i>21 372</i>	<i>145,3%</i>

Après une forte baisse en 2020, année du renouvellement de mandat, les frais de fonctionnement aux groupes d'élus se stabilisent autour de 117 K€.

## VI. Chapitre 66 – Les charges financières

Dépenses de fonctionnement (en euros)	CA 2021	CA 2022	En %
<b>66 – Charges financières, dont :</b>	<b>3 521 065</b>	<b>3 473 871</b>	<b>-1,3%</b>
<i>Intérêts de la dette</i>	<i>3 376 891</i>	<i>3 359 483</i>	<i>-0,5%</i>
<i>Intérêts des comptes courants</i>	<i>2 536</i>	<i>0</i>	<i>-100,0%</i>
<i>Autres charges financières</i>	<i>141 638</i>	<i>114 389</i>	<i>-19,2%</i>

Après plusieurs années de baisse consécutive, les charges financières commencent à se stabiliser en 2022, et risquent d'augmenter dès 2023. Elles s'élèvent à un montant de 3,5M€. Cette baisse continue a été permise par la baisse de l'encours de dette de la Ville de Reims, mais l'augmentation déjà visible des taux d'intérêts vient stopper cette tendance.

Elles représentent seulement 1,7% des dépenses réelles de fonctionnement.

## VII. Chapitre 67 – Les charges exceptionnelles

Dépenses de fonctionnement (en euros)	CA 2021	CA 2022	En %
<b>67 – Charges exceptionnelles, dont :</b>	<b>5 402 962</b>	<b>6 035 535</b>	<b>11,7%</b>
<i>Intérêts moratoires et pénalités sur les marchés</i>	551	1 104	100,3%
<i>Secours, bourses et prix</i>	20 422	31 206	52,8%
<i>Autres charges exceptionnelles sur opérations de gestion</i>	30 844	175 766	469,8%
<i>Titres annulés</i>	37 285	46 969	26,0%
<i>Subventions exceptionnelles fermiers et concessionnaires</i>	5 282 264	5 665 814	7,3%
<i>Subventions exceptionnelles aux personnes de droit privé</i>	31 595	114 676	263,0%

Les charges exceptionnelles représentent 2,9 % des dépenses réelles de fonctionnement.

Les intérêts moratoires et pénalités sur les marchés concernent des indemnités de résiliation de marché et celles relatives aux candidats non retenus dans le cadre d'appel à la concurrence.

Les secours, bourses et prix représentent 31 K€ (Prix Jean Legros, Noël de l'Art, Olympiades de la Chimie...).

Les autres charges exceptionnelles sur opérations de gestion s'élèvent à 176 K€ contre 30 K€ en 2021. En effet, en 2022, c'est la ville de Reims qui a versé, en charges exceptionnelles, les indemnités de licenciement des agents REMS n'ayant pas souhaité être transférés à la ville, pour un montant total de 109 K€.

Les titres annulés sont variables. Il s'agit pour l'essentiel d'annulations partielles de titres à la suite d'erreurs de montant ou de tiers.

Les subventions exceptionnelles aux SPIC – Fermiers et concessionnaires (5,7 M€) retracent les subventions dans le cadre des délégations de service public :

- 3,3 M€ pour l'Opéra,
- 2,4 M€ pour la nouvelle DSP Activités évènementielles, de congrès et d'exposition.

En 2022, les subventions exceptionnelles aux personnes de droit privé, comprennent l'aide d'urgence en soutien aux victimes du conflit Ukrainien de 100 K€ et la subvention de 10 K€ à l'association « Ensemble2générations Reims », pour soutenir le développement du logement intergénérationnel.

## VIII. Chapitre 68 – Les dotations aux provisions

Dépenses de fonctionnement (en euros)	CA 2021	CA 2022	En %
<b>68 – Dotations aux provisions, dont :</b>	<b>0</b>	<b>307 528</b>	<b>0,0%</b>
<i>Dotations pour risques et charges de fonctionnement courant</i>	<i>0</i>	<i>278 477</i>	<i>0,0%</i>
<i>Dotations pour dépréciation des actifs circulants</i>	<i>0</i>	<i>29 051</i>	<i>0,0%</i>

L'examen des contentieux en cours a fait apparaître la nécessité de constituer des dotations aux provisions de 278 477 €.

Par ailleurs, étant donné qu'il convient désormais de provisionner une partie des créances douteuses supérieures à deux ans, la collectivité a dû procéder au provisionnement de 29K€ supplémentaires sur l'exercice 2022.

# 3. LA SECTION D'INVESTISSEMENT



## 3. A.

# LES RECETTES D'INVESTISSEMENT

Recettes d'investissement (en euros)	CA 2021	CA 2022
13 – Subventions d'investissement	6 773 420	11 120 368
16 – Emprunts et dettes assimilées hors revolving	44 467 388	24 000 000
20 – Immobilisations incorporelles	0	0
21 – Immobilisations corporelles	0	0
23 – Immobilisations en cours	829 666	18 751
<b>Total recettes d'équipement</b>	<b>52 070 474</b>	<b>35 139 119</b>
10 – Dotations, fonds divers	7 598 445	5 030 017
165 – Dépôts et cautionnements	2 507	173
27 – Autres immobilisations financières	3 733 377	6 412 060
024 - Produits des cessions des immobilisations		
<b>Total recettes financières</b>	<b>11 334 328</b>	<b>11 442 251</b>
Opérations pour compte de tiers	0	0
<b>Total recettes réelles d'investissement (hors excédent antérieur)</b>	<b>63 404 802</b>	<b>46 581 370</b>

Les recettes d'investissement s'élèvent à 46,6 M€ en 2022, en baisse de 26% par rapport à 2021. Hors emprunts, ces recettes sont en hausse de 19%, soit 3,6 M€.



## I. Chapitre 13 – Les subventions d'investissement

Recettes d'investissement (en euros)	CA 2021	CA 2022
<b>13 – Subventions d'investissement, dont :</b>	<b>6 773 420</b>	<b>11 120 368</b>
<i>Etat et établissements nationaux</i>	<i>2 844 697</i>	<i>4 154 735</i>
<i>Régions</i>	<i>2 552 624</i>	<i>4 991 309</i>
<i>Départements</i>	<i>1 008 626</i>	<i>1 017 970</i>
<i>Autres</i>	<i>367 473</i>	<i>956 354</i>

Globalement, les recettes de subventions d'investissement progressent de 4,3 M€.

Le montant des subventions perçues en 2022, comprend notamment :

### **DSP Activités Évènementielles, de Congrès et d'Expositions :**

- Région : 3 270 K€
- Département : 1 000 K€

### **Réhabilitation du Musée des Beaux-Arts :**

- Région : 1 600 K€
- Etat : 260 K€

### **Maison de quartier Pays de France :**

- Etat : 929 K€

### **Maison de quartier Trois Fontaines :**

- Etat : 307 K€

### **Maison de quartier Châtillons :**

- Etat : 506 K€

### **Aménagement du quartier Orgeval :**

- ANRU : 861 K€

**Construction durable à destination des habitants :**

- Etat : 494 K€

**Travaux d'extension du groupe scolaire Joliot Curie :**

- Etat : 802 K€

**Réhabilitation et accessibilité de l'Hôtel de Ville :**

- Etat : 295 K€

**II. Chapitre 16 – Les emprunts et dettes assimilées**

<b>Recettes d'investissement (en euros)</b>	<b>CA 2021</b>	<b>CA 2022</b>
<b>16 – Emprunts et dettes assimilées, dont :</b>	<b>44 469 895</b>	<b>24 000 173</b>
<i>Emprunts en euros</i>	<i>40 000 000</i>	<i>24 000 000</i>
<i>Emprunts revolving</i>	<i>0</i>	<i>0</i>
<i>Refinancement de la dette</i>	<i>4 467 388</i>	<i>0</i>
<i>Dépôts et cautionnements</i>	<i>2 507</i>	<i>173</i>

Au titre de l'année 2022, la Ville de Reims a contractualisé un emprunt de 24 M€, conformément aux prévisions qui avaient été établies, et aux obligations résultant des contrats, préalablement signés, aux conditions financières bien plus avantageuses que celles pouvant être obtenues aujourd'hui.

### III. Chapitre 10 – Les dotations et fonds divers

Recettes d'investissement (en euros)	CA 2021	CA 2022
<b>10 – Dotations et fonds divers, dont :</b>	<b>7 598 445</b>	<b>5 030 017</b>
<i>FCTVA</i>	7 408 598	4 951 855
<i>Taxes d'aménagement</i>	3 024	4 682
<i>Taxe locale d'équipement</i>	0	0
<i>Dons et legs en capital</i>	186 822	73 481

Le Fonds de compensation pour la TVA (FCTVA) a pour vocation de compenser les versements de la TVA effectués par les collectivités locales sur la part de leurs investissements éligibles. En 2022, la Ville a perçu la totalité du fonds au titre des dépenses 2021 pour un montant de près de 5 M€, en baisse de 2,5 M€ (soit 33%).

La baisse constatée s'explique par l'effet de la mise en œuvre du dispositif d'automatisation du FCTVA. La non-éligibilité de certains articles, notamment en ce qui concerne les aménagements de terrains, a eu pour conséquence une perte de recette importante pour la ville.

La taxe d'aménagement s'élève à 5 K€. Depuis 2017, celle-ci est perçue par la Communauté urbaine et a donc vocation à disparaître à la Ville de Reims. Les recettes perçues sont liées aux actes d'urbanisme accordés avant le 1<sup>er</sup> janvier 2017.

La rubrique dons et legs en capital enregistre les dons de mécènes affectés à :

- la restauration partielle de la Porte de Mars pour 24 K€ ;
- la réalisation du spectacle d'images, sons et lumières sur la cathédrale Notre Dame et la basilique Saint Remi pour 7 K€ ;
- la restauration de la statue Drouet d'Erlon pour 37 K€ ;
- la restauration de la fontaine des Carmes pour 5 K€.

#### **IV. Chapitre 45 – Les opérations pour compte de tiers**

Les opérations pour compte de tiers concernent exclusivement les facturations aux tiers défaillants dans le cadre de périls imminents nécessitant des travaux exécutés d'office par la Collectivité.

#### **V. Chapitre 27 – Autres immobilisations financières**

Outre le remboursement déjà évoqué par la communauté urbaine, des intérêts de la charge liée au transfert d'emprunts théoriques, 3 M€ ont été perçus en 2022 au titre du remboursement du capital.

Par ailleurs, la situation excédentaire du budget annexe ZAC Sernam en 2022, a permis le remboursement d'une partie de l'avance à hauteur de 3,4 M€.

## 3. B.

# LES DEPENSES D'INVESTISSEMENT

Dépenses d'investissement (en euros)	CA 2021	CA 2022
20 – Immobilisations incorporelles	1 555 157	1 363 048
204 – Subventions d'équipement versées	3 963 034	11 527 626
21 – Immobilisations corporelles	25 154 285	6 119 669
22 – Immobilisations reçues en affectation	139 982	143 677
23 – Immobilisations en cours	37 641 320	33 508 578
<b>Total dépenses d'équipement</b>	<b>68 453 778</b>	<b>52 662 598</b>
10 – Dotations, fonds divers	240 753	214 951
13 – Subventions d'équipement	53 160	346 657
16 – Emprunts et dettes assimilées	35 377 585	30 160 254
26 – Participations et créances rattachées	0	700 000
27 – Autres immobilisations financières	4 500	0
024 - Produits des cessions des immobilisations		
<b>Total dépenses financières</b>	<b>35 675 998</b>	<b>31 421 862</b>
Opérations pour compte de tiers	0	0
<b>Total dépenses réelles d'investissement</b>	<b>104 129 776</b>	<b>84 084 460</b>

Au CA 2022, les dépenses d'équipement s'élèvent à près de 52,7 M€ (hors travaux en régie).

## I. Chapitre 16 – Les emprunts et dettes assimilées

Dépenses d'investissement (en euros)	CA 2021	CA 2022
<b>16 – Emprunts et dettes assimilées, dont :</b>	<b>35 377 585</b>	<b>30 160 254</b>
<i>Emprunts en euros</i>	<i>30 905 276</i>	<i>30 154 991</i>
<i>Refinancement de la dette</i>	<i>4 467 388</i>	<i>0</i>
<i>Dépôts et cautionnements</i>	<i>4 921</i>	<i>5 262</i>

Le remboursement du capital des emprunts doit être retraité du montant remboursé par la communauté urbaine concernant les emprunts globalisés correspondant au transfert de la voirie et des aires d'accueil des gens du voyage.

La communauté urbaine a remboursé, en 2022, 3 M€ au titre de ces charges. Aussi la dépense nette supportée par la Ville de Reims s'élève à

Remboursement en capital des emprunts et dettes assimilées	30,15 M€
Montant versé par la communauté urbaine au titre des emprunts globalisés (au titre du transfert de la voirie et des aires des gens du voyage)	-2,96 M€
<b>Remboursement net du capital de la dette par la ville de Reims en 2022</b>	<b>27,19 M€</b>

## **II. Chapitre 45 – Les opérations pour compte de tiers**

Les opérations pour compte de tiers ont été basculées à la Communauté urbaine du Grand Reims au titre de la compétence voirie.

## **III. Chapitre 27 – Autres immobilisations financières**

Ce chapitre retrace notamment l'avance versée par le budget principal au budget annexe de la ZAC Sernam. En 2022, comme en 2021, c'est un remboursement de l'avance perçue qui a été réalisé. Ainsi, aucune dépense n'est à constater sur ce chapitre.

#### IV. Chapitre 20, 204, 21, 22, 23 – Les dépenses d'équipement

Les dépenses d'équipement (52,66 M€) consolidées des travaux en régie (0,18 M€) s'établissent en 2022 à 52,84 M€.

##### **Récapitulatif des dépenses d'investissement :**

Nature de la dépense	Montant 2022
Dépenses d'équipement	52 662 598 €
Travaux en régie	180 462 €
<b>Total</b>	<b>52 843 060 €</b>

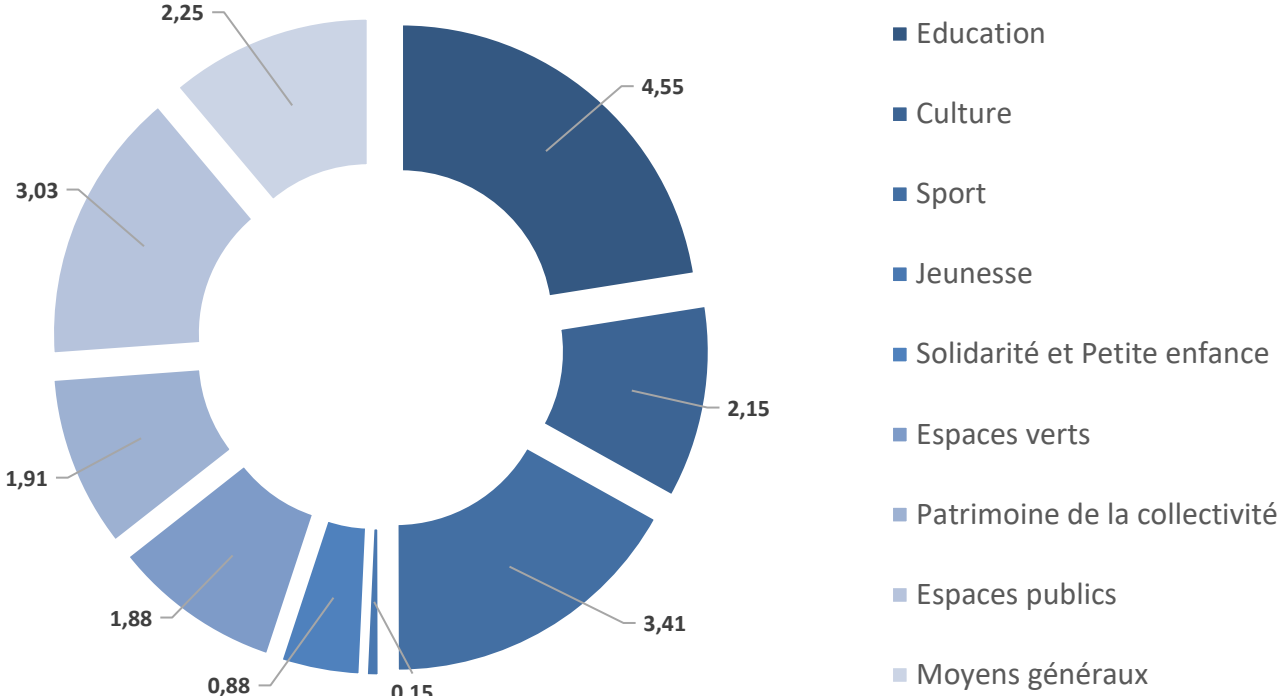
Pour mémoire, ces montants ne tiennent plus compte des dépenses désormais prises en charge par la Communauté urbaine du Grand Reims au titre des compétences transférées et de celles comptabilisées au budget annexe Sernam Boulingrin.

Les dépenses d'équipement, prises en compte dans la Programmation Pluriannuelle des Investissements, comprennent :

- Les investissements de type **COURANT** pour **20,21 M€**
- Les investissements de type **PROJET** pour **32,45 M€**



**En 2022, les investissements COURANT se sont répartis de la manière suivante (M€) :**



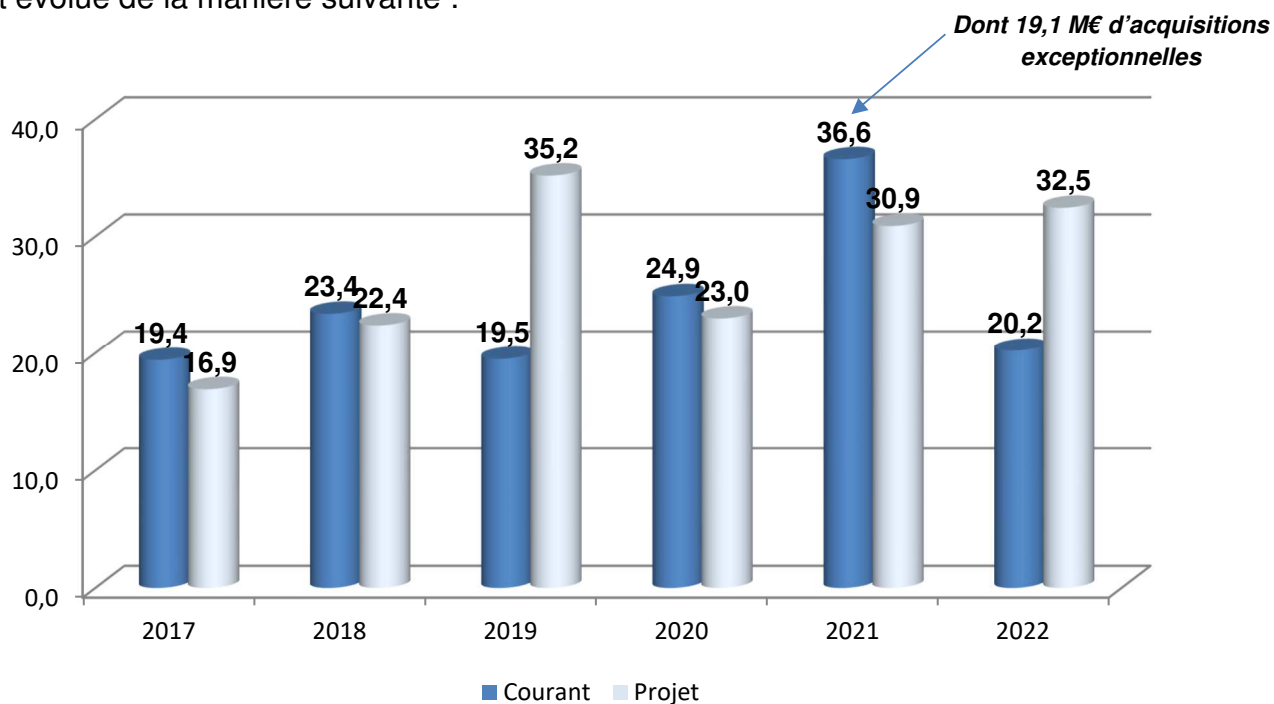
**En 2022, les investissements PROJETS se sont répartis de la manière suivante :**

<b>Intitulé AP (en K€)</b>	<b>Montant AP</b>	<b>CP mandatés jusqu'en 2021</b>	<b>CP mandatés 2022(*)</b>	<b>CP 2023</b>	<b>CP ultérieurs</b>
Enseignement	28 202	8 643	4 707	2 645	12 208
Culture et patrimoine	167 548	31 830	4 052	19 636	112 029
Activités Événementielles	101 071	3 578	10 393	3 638	83 462
Sport et jeunesse	45 925	4 136	1 090	4 558	36 141
Solidarités	29 050	10 796	615	3 880	13 759
Amélioration d'équipements publics	44 395	1 649	1 908	2 829	38 009
Nature en ville	62 880	26 306	5 195	6 914	24 465
Renovation urbaine	31 360	8 490	1 373	5 702	15 795
Aménagement urbain	15 707	8 857	89	3 455	3 306
Sécurité et bien vivre	62 115	23 196	3 023	2 950	32 946
<b>TOTAL AP PROJET</b>	<b>588 253</b>	<b>127 481</b>	<b>32 445</b>	<b>56 207</b>	<b>372 120</b>

Pour ne citer que quelques opérations PROJET menées en 2022, on notera :

- L'équipement numérique des écoles pour 1,274 M€,
- Les travaux d'extension du groupe scolaire Joliot Curie pour 2,782 M€,
- Le contrat Activités Événementielles de congrès et d'exposition pour 10,393 M€,
- La réhabilitation et la mise en accessibilité de l'Hôtel de ville pour 1,913 M€,
- Le Musée des Beaux-Arts pour 0,846 M€,
- La rénovation énergétique des bâtiments pour 1,259 M€,
- L'aménagement des Promenades pour 3,389 M€,
- Les projets de rénovation urbaine pour 1,373 M€,
- L'accessibilité des immeubles pour 1,997 M€.

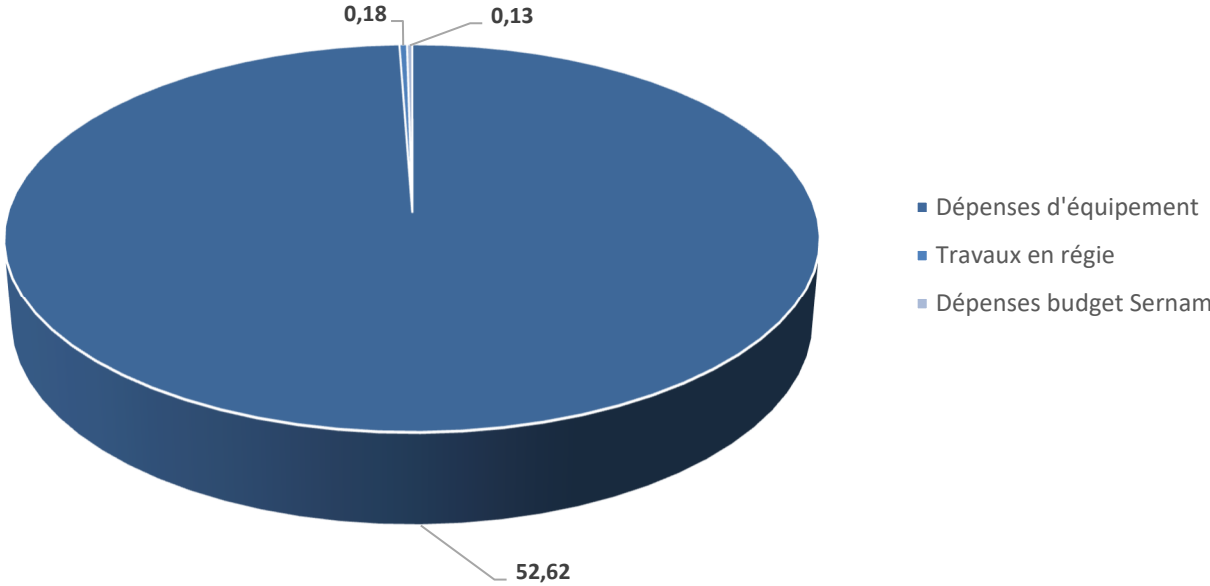
A périmètre constant depuis 2017, les dépenses d'équipement « courant » et « projet » ont évolué de la manière suivante :



Les dépenses d'équipement de l'exercice 2022 sont en baisse par rapport à l'exercice 2021, mais restent d'un bon niveau par rapport aux exercices antérieurs. En effet, l'année 2021 a été une année exceptionnelle en raison des acquisitions des terrains Jacob Delafon et Peugeot réalisées qui ont représenté un montant d'environ 19,1 M€ en courant.

Par ailleurs, près de 9 M€ initialement prévus pour les travaux du Musée des Beaux-Arts n'ont pas pu être consommés en 2022, ce qui explique également le niveau d'investissement un peu plus faible cette année. Ces crédits ont ainsi été réinscrits sur l'exercice 2023, qui devrait donc être une année importante en termes d'investissement.

Au global, en incluant les travaux portés par le budget annexe Sernam Boulingrin, les dépenses d'investissement pour la ville de Reims se sont élevées en 2022, à **52,93 M€**, réparties comme suit (M€) :



# 4. LE BUDGET ANNEXE DE LA ZAC SERNAM-BOULINGRIN



## 4. A.

# LE BUDGET DE FONCTIONNEMENT

Le budget annexe est un budget de compte de stock qui retrace les dépenses d'aménagement intégrées en section de fonctionnement.

Recettes de fonctionnement (en €)	CA 2021	CA 2022	En %
70 - Ventes de terrains aménagés	1 218 462	3 573 557	193,3%
74 - Dotations et participations	-	-	0,0%
75 - Autres produits de gestion courante	-	0,19	0,0%
<b>Recettes de gestion courante</b>	<b>1 218 462</b>	<b>3 573 557</b>	<b>193,3%</b>
77 - Produits exceptionnels	2 459	-	-100,0%
<b>Recettes réelles de fonctionnement</b>	<b>1 220 920</b>	<b>3 573 557</b>	<b>192,7%</b>
042 - Transferts entre sections	2 103 819	3 700 648	75,9%
<b>Recettes de fonctionnement</b>	<b>3 324 739</b>	<b>7 274 206</b>	<b>118,8%</b>

L'année 2022 a été marquée par la vente du lot B2 à la société « Les Dunes » pour une recette de 3 574 K€. En revanche, la cession du lot C1/C2 qui a été signée fin décembre 2022 ne pourra être inscrite qu'aux comptes de l'exercice 2023.

Les écritures de stockage des encours de production ont été intégrées en recettes de fonctionnement.

<b>Dépenses de fonctionnement (en €)</b>	<b>CA 2021</b>	<b>CA 2022</b>	<b>En %</b>
011 - Charges à caractère général - Autres	885 357	127 091	-85,6%
65 - Autres charges de gestion courantes	0	-	-100,0%
<b>Dépenses de gestion courante</b>	<b>885 357</b>	<b>127 091</b>	<b>-85,6%</b>
<b>Dépenses réelles de fonctionnement</b>	<b>885 357</b>	<b>127 091</b>	<b>-85,6%</b>
042 - Transferts entre sections	2 439 382	7 147 114	193,0%
<b>Dépenses de fonctionnement</b>	<b>3 324 739</b>	<b>7 274 206</b>	<b>118,8%</b>

Les charges à caractère général comprennent notamment :

- des travaux de démolition pour 96 K€ ;
- des travaux d'aménagement notamment paysagers pour 16 K€ ;
- des travaux sur espaces publics (voiries) pour 10 K€.

## 4. B. LE BUDGET D'INVESTISSEMENT

Le budget d'investissement de la ZAC Sernam-Boulingrin retrace l'avance remboursable consentie par le budget principal et les mouvements d'ordre budgétaires liés aux opérations de stocks.

Pour rappel, en 2021, un remboursement de l'avance au budget principal à hauteur de 336K€ a été effectué. Les opérations réalisées en 2022 ont permis un remboursement de 3 446K€.



# LES ANNEXES



# ANNEXE 1

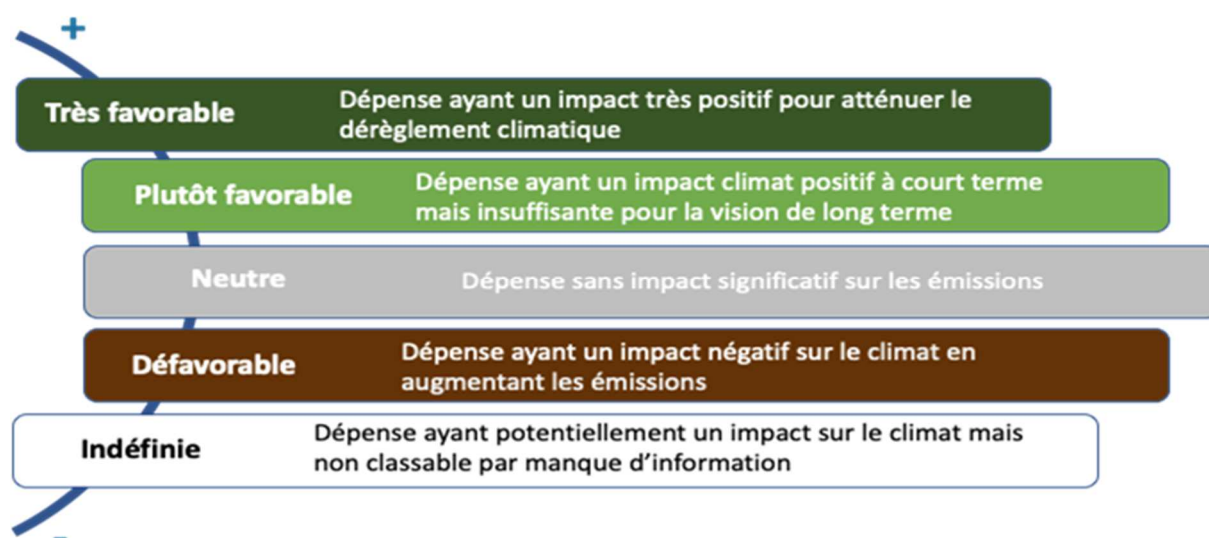
## **Evaluation climat du budget**

La Ville de Reims et le Grand Reims se sont engagés dans une politique ambitieuse en faveur du développement durable. Il est apparu nécessaire, pour compléter cette politique, d'analyser les dépenses budgétaires sous le prisme du climat, afin de mesurer leur impact en la matière.

I4CE (Institute for climate economics) est une association experte de l'économie et de la finance, initiative de la Caisse des Dépôts et de l'Agence Française de développement, dont la mission est de faire avancer l'action contre les changements climatiques. Cette structure a lancé en septembre 2019 un projet sur l'évaluation climat du budget des collectivités, en partenariat avec cinq collectivités, l'Ademe, EIT Climate-KIC, France Urbaine et l'Association des Maires de France.

Une méthode co-construite est née de cette collaboration, en coopération avec des experts « climat » qui se sont basés sur la taxonomie européenne - outil de classification qui fournit à tous les acteurs financiers une compréhension commune de ce qui est doit être considéré comme une activité « verte » ou « durable ».

La méthode consiste à évaluer chaque ligne du budget, en classant chaque dépense en différentes catégories : très favorable au climat, favorable, neutre, défavorable ou indéfinie.



La finalité principale de l'évaluation climat du budget est de connaître l'impact des dépenses de notre collectivité sur le climat, de les mesurer, de mettre en place des

processus pour les faire évoluer favorablement d'un exercice budgétaire à l'autre. Analyser le budget sous le prisme du climat permet de nourrir les débats budgétaires, de questionner les dépenses pour les orienter vers la transition climatique.

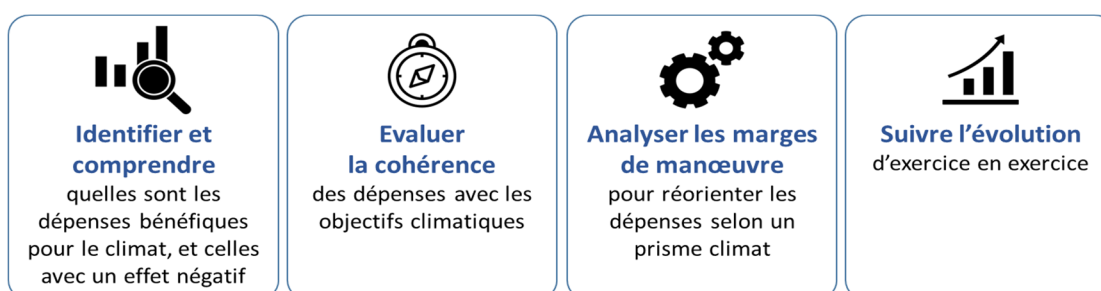
Au-delà de cette finalité principale, il s'agit d'un projet transversal, coopératif, qui permet :

- d'informer et sensibiliser chaque acteur de nos administrations sur la contribution de nos politiques publiques à la Stratégie Bas Carbone,
- à terme, d'engager des discussions avec les directions pour rendre nos investissements et nos dépenses de fonctionnement plus favorables face au changement climatique (ajouter par exemple, des critères d'attribution liés au développement durable dans les dossiers de demandes de subventions des associations, des critères environnementaux aux marchés publics, ... )

Il existe deux axes :

- le volet atténuation (retenu pour la présente analyse) qui évalue les dépenses permettant de lutter contre le changement climatique,
- le volet adaptation (peu utilisé dans les collectivités pour le moment) : qui consiste à mesurer l'impact des dépenses dans le cadre de la stratégie d'adaptation au changement climatique du territoire.

L'évaluation climat du budget permet aux élus et aux services de la collectivité de



La méthode proposée par I4CE :

- Propose un référentiel d'évaluation climatique des lignes budgétaires, issus de travaux collaboratifs avec des experts, évitant de trop longs débats pour qualifier la dépense,
- Permet un travail de transparence sur l'impact climatique des dépenses,
- Répond à un critère du référentiel l'ADEME, désormais «Territoire Engagé Transition Écologique», objet d'un contrat d'objectif territorial avec le Grand Reims,
- Diffuse au sein de la collectivité les enjeux relatifs au changement climatique et participe à l'acculturation des services.

Les limites de la démarche, telle qu'elle est conçue à ce jour :

- le classement est élaboré en fonction de l'impact climatique uniquement ; les autres éléments environnementaux (biodiversité, gestion de la ressource en eau..) ou sociaux ne sont pas valorisés,
- Les efforts de sobriété ne sont pas valorisés dans la démarche,
- Les recettes ne sont pas prises en considération,
- La méthodologie ne permet pas de classer climatiquement l'ensemble des dépenses de la collectivité,
- L'inopportunité de la comparaison aux autres territoires.

#### Le périmètre :

L'évaluation climat du budget de la Ville de Reims a été menée en 2023 et porte sur le compte administratif 2022 - budget principal. Il s'avère en effet plus judicieux d'évaluer des dépenses réalisées, c'est-à-dire celles inscrites dans le compte administratif et dont on connaît l'utilisation, plutôt que les prévisions budgétaires.

Seules les dépenses réelles, en investissement et en fonctionnement, ont été étudiées. Les opérations d'ordres ont été exclues du périmètre étudié puisque, s'agissant d'écritures comptables, elles n'ont pas d'impact sur le climat.

La méthode proposée par l'4CE prévoit la possibilité d'appliquer un seuil de dépense aux écritures à analyser, dès lors qu'au moins 80 % du budget est traité.

Pour notre évaluation climat du budget, nous avons appliqué un seuil de dépenses à prendre en compte fixé à 50 000 €.

### Pour le budget principal

<b>Toutes écritures comptables confondues</b> (y compris opérations d'ordre, amortissements, ...)	<b>289 M€</b>
<b>Après application du filtre de 50 000 €</b>	<b>271 M€ (soit 94% du budget)</b>
<b>Opérations classées « Hors Périmètre »</b> (emprunt et opérations afférentes à l'emprunt, dotations aux amortissements, immobilisations corporelles et incorporelles, ...)	<b>34 M€</b>
<b>Dépenses classées selon leur impact sur le climat</b>	<b>237 M€</b>

A noter que :

- la rubrique « indéfini » regroupe les dépenses ayant a priori un impact sur le climat, mais non classables en l'état par manque d'informations ou de données. Une extension méthodologique (proposée par I4CE dans l'avenir ou construite en interne serait nécessaire pour préciser ces lignes).
- Certaines dépenses sont classées hors périmètre, notamment les opérations afférentes à l'emprunt, les dégrèvements de taxe d'habitation sur les logements vacants, les dotations aux amortissements des immobilisations incorporelles et corporelles, le refinancement de dette, les œuvres et objets d'art, ...
- Les dépenses « neutres » peuvent également être valorisées en positif, puisqu'elles n'ont pas d'impact sur le climat.
- Afin de garder une cohérence dans la comparaison avec l'année précédente, le périmètre d'évaluation est resté constant ainsi que la méthode. L'intégration des évolutions de la nouvelle version de cette dernière aurait conduit à une analyse trop complexe et incomparable avec l'année précédente

## **Informations complémentaires**

En parallèle à cette mission, un Bilan des Emissions de Gaz à Effet de Serre du patrimoine et des services de la collectivité (communément appelé bilan carbone) est en cours de réalisation.

Il s'agit d'une démarche initialement développée par l'ADEME qui s'intéresse à la problématique des émissions carbone. Elle cherche à donner des ordres de grandeurs des émissions de carbone et permet d'aboutir à des plans d'actions pour les réduire.

Un Bilan carbone calcule des émissions de carbone sur la base de flux (physiques, matériels, humains...). Le résultat est une masse de CO<sub>2</sub> produite par la collectivité sur une année.

L'évaluation climat du budget mesure l'impact sur le climat des euros dépensés.

Ces deux démarches menées en parallèle conduiront à limiter notre impact sur le climat, puisque l'évaluation climat du budget nous conduira à rendre nos dépenses plus vertueuses, et le bilan carbone nous conduira à diminuer nos émissions de CO<sub>2</sub>.

## Les résultats de l'évaluation climat du compte administratif 2022 :

	montants	%	identification par grande masse
Très favorable	8 339 122	3,52%	La rénovation thermique des bâtiments, mais aussi 15% de toutes les rénovations, extensions, réhabilitations ; l'achat d'arbres dans les projets d'aménagement ; l'entretien et le nettoyage des pistes cyclables, espaces piétons et zones 30km/h ; les compensations tarifaires à Citura (notamment la part résiduelle des abonnements junior) ; les repas végétariens dans les écoles ; l'achat de véhicules électriques ; les versements mobilité, forfaits mobilité durable, remboursement d'une partie des abonnements aux transports en commun, ...
Favorable	3 582 001	1,51%	Les constructions de bâtiment au-delà la norme en vigueur, 20% des dépenses d'informatique puisqu'elles remplissent l'un des 5 critères du référentiel (à savoir le recyclage du matériel), la part de la subvention à la Caisse des Ecoles destinée à l'achat de véhicules au gaz ; la part de clauses environnementales identifiée dans les marchés publics ; 40% des dépenses de rénovation de l'éclairage public (changement pour des Led), ...
Neutre	108 946 864	45,99%	Les acquisitions de terrains nus, certaines subventions de fonctionnement, les restaurations d'œuvres d'art, les charges de personnel/cotisations diverses (24,3M€), les repas non végétariens de la Caisse des Ecoles, le nettoyage de la voirie non destinée aux piétons/cyclistes/transports en commun, l'entretien des espaces verts sans spécificité "arbre", l'achat d'électricité sans origine renouvelable mais aussi 85% du montant de toutes les rénovations, extensions et réhabilitations,...
Défavorable	6 499 170	2,74%	80% de l'achat de matériel informatique/numérique, de téléphonie, l'achat de véhicules thermiques, les carburants et autres achats d'énergie fossile (gaz notamment)
Indéfini	109 538 088	46,24%	Les rémunérations et autres indemnités du personnel (83,7M€), les travaux d'aménagement, certaines subventions, les dépenses d'infrastructure des réseaux informatique, le mobilier,....
<b>total budget analysé</b>	<b>236 905 246</b>		
Hors périmètre	33 828 094		Les versements aux budgets annexes, les dotations aux amortissements, les emprunts et opérations afférentes à l'emprunt, les immobilisations incorporelles et corporelles, ....



## Comparaison 2022 / 2021

VILLE CA 2021			Ville CA 2022			évolution 2021/2022	
total budget analysé	249 595 894 €		total budget analysé	236 905 246 €			
Très favorable	6 397 952 €	2,56%	Très favorable	8 339 122 €	3,52%	1,9 M€	+30%
Favorable	2 246 421 €	0,90%	Favorable	3 582 001 €	1,51%	+1,3 M€	+59%
Neutre	132 198 753 €	52,97%	Neutre	108 946 864 €	45,99%	-23,2 M€	-18%
Défavorable	5 449 910 €	2,18%	Défavorable	6 499 170 €	2,74%	+ 1 M€	+19%
Indéfini	103 302 858 €	41,39%	Indéfini	109 538 088 €	46,24%	+ 6,2 M€	+6%

## Répartition des dépenses par fonction comptable :

La fonction comptable regroupe les dépenses relatives à la thématique, quelle que soit la direction qui l'engage. Par exemple, dans la fonction 3 « Culture », se trouvent les dépenses liées aux activités culturelles, mais également les interventions bâtimentaires sur les lieux culturels, leur entretien, les assurances, l'achat d'équipements numériques, ...

Répartition des dépenses par fonction comptable masse salariale incluse (salaires + charges = 108,1M€)

		Mandaté	très favorable	plutôt favorable	neutre	indéfini	défavorable
0	SERVICES GENERAUX DES ADMINISTRATIONS PUBLIQUES LOCALES	58 223 595	1 012 260	287 068	19 939 541	34 780 784	2 203 941
1	SECURITE ET SALUBRITE PUBLIQUES	8 506 006	74 318	0	2 555 023	5 530 367	346 297
2	ENSEIGNEMENT - FORMATION	44 635 491	2 652 496	2 191 260	18 290 962	19 968 768	1 532 005
dont	21 ENSEIGNEMENT PRIMAIRE	35 008 595	1 916 600	2 098 660	15 134 392	14 463 538	1 395 405
dont	25 SERVICES ANNEXES DE L'ENSEIGNEMENT	8 045 514	735 895	92 600	2 722 775	4 357 643	136 600
3	CULTURE	35 196 328	262 669	109 749	21 196 829	13 107 481	519 599
4	SPORTS ET JEUNESSE	25 491 333	301 927	708 180	13 196 652	10 754 154	530 420
5	INTERVENTIONS SOCIALES ET SANTE	13 215 894	168 105	96 356	11 406 419	1 545 014	0
6	FAMILLE	2 815 011	12 155	0	2 802 856	0	0
7	LOGEMENT	0	0	0	0	0	0
8	AMENAGEMENT ET SERVICES URBAINS, ENVIRONNEMENT	33 500 409	3 812 115	189 388	16 819 471	11 392 646	1 286 789
dont	81 SERVICES URBAINS	10 416 895	1 891 405	174 481	3 575 619	3 933 743	841 647
dont	82 AMENAGEMENT URBAIN	23 030 009	1 867 205	14 907	13 243 852	7 458 903	445 143
9	ACTION ECONOMIQUE	15 321 180	43 076	0	2 739 112	12 458 874	80 118
	<b>TOTAL</b>	<b>236 905 246</b>	<b>8 339 122</b>	<b>3 582 001</b>	<b>108 946 864</b>	<b>109 538 088</b>	<b>6 499 170</b>

## Répartition des dépenses par fonction comptable hors masse salariale

			Mandaté	très favorable	plutôt favorable	neutre	indéfini	défavorable
0		SERVICES GENERAUX DES ADMINISTRATIONS PUBLIQUES LOCALES	21 383 979	910 136	287 068	13 643 379	4 339 454	2 203 941
1		SECURITE ET SALUBRITE PUBLIQUES	1 342 618	74 318	0	922 002	0	346 297
2		ENSEIGNEMENT - FORMATION	21 764 173	2 652 496	2 191 260	12 327 348	3 061 064	1 532 005
dont	21	ENSEIGNEMENT PRIMAIRE	16 083 843	1 916 600	2 098 660	10 188 914	484 264	1 395 405
dont	25	SERVICES ANNEXES DE L'ENSEIGNEMENT	5 628 238	735 895	92 600	2 086 342	2 576 800	136 600
3		CULTURE	18 867 935	262 669	109 749	17 028 859	947 058	519 599
4		SPORTS ET JEUNESSE	16 578 588	301 927	708 180	11 026 392	4 011 670	530 420
5		INTERVENTIONS SOCIALES ET SANTE	11 192 229	168 105	96 356	10 875 768	52 000	0
6		FAMILLE	2 815 011	12 155	0	2 802 856	0	0
7		LOGEMENT	0	0	0	0	0	0
8		AMENAGEMENT ET SERVICES URBAINS, ENVIRONNEMENT	19 554 773	3 812 115	189 388	13 242 473	1 024 008	1 286 789
dont	81	SERVICES URBAINS	5 625 723	1 891 405	174 481	2 362 507	355 683	841 647
dont	82	AMENAGEMENT URBAIN	13 875 545	1 867 205	14 907	10 879 966	668 325	445 143
9		ACTION ECONOMIQUE	15 270 927	43 076	0	2 739 112	12 408 621	80 118
		<b>TOTAL</b>	<b>128 770 233</b>	<b>8 236 999</b>	<b>3 582 001</b>	<b>84 608 188</b>	<b>25 843 876</b>	<b>6 499 170</b>

## Le classement des dépenses

Certaines dépenses sont classées directement selon leur nature ou leur fonction comptable. Les autres sont classées par « hypothèses structurantes » et nécessitent une discussion sur la destination précise de la somme dépensée. Ces hypothèses structurantes et leur classement sont le cœur de la méthode. Elles ont été choisies et actées entre les différents experts ayant participé à la création de la méthode, après controverses, et résultent également des expérimentations.

Une explication sur la destination de la somme dépensée permet le rattachement à une hypothèse structurante, et donc son classement selon la méthode I4CE. Chaque ligne budgétaire a donc été classée en fonction de son utilisation réelle.

- **Les hypothèses structurantes :**

Les secteurs pertinents d'un point de vue climatique sont les suivants :

- Le bâtiment : construction, rénovation thermique, rénovation globale
- Les infrastructures de transport (hors voirie) : aérien, transports en commun, fluvial
- Les véhicules : achat, entretien
- La voirie : construction, entretien, requalification, exploitation
- L'alimentation
- Les déchets
- L'énergie : achat, infrastructure, réseaux
- L'informatique : matériel, logiciels, infrastructure
- Les espaces verts : développement, entretien

Certaines dépenses sont rattachées à des hypothèses transverses :





- Dépenses de personnel
- Dépenses d'entretien et de maintenance de bâtiment et d'infrastructures
- Taxes
- Versement de subventions
- Commande publique et achats durables

- Quelques exemples simplifiés de classement des hypothèses structurantes

Le bâtiment : construction, rénovation thermique, rénovation globale

 <b>Constructions</b>	> Norme en vigueur (surtout si > RT 2012 ou 100 % si > RE 2020)	= Norme en vigueur	< Norme en vigueur
 <b>Rénovations</b>	Rénovation thermique (100 %) Rénovation globale (15 %)	Rénovation globale (85%)	

- Les véhicules : Achat

	Moins de 50 gCO <sub>2</sub> /km	Plus de 50 gCO <sub>2</sub> /km	
	Électrique	Gaz ou hybride	Diesel ou essence
	Électrique ou actif		Fossiles
	Électrique ou moins de 50 gCO <sub>2</sub> /p.km	Gaz ou hybride	Diesel ou essence



- Les véhicules : Entretien

	Moins de 50 gCO <sub>2</sub> /km	Plus de 50 gCO <sub>2</sub> /km
	Électrique, gaz ou hybride	Diesel ou essence
	Électrique ou actif	Fossiles
	Électrique ou moins de 50 gCO <sub>2</sub> /p.km, gaz ou hybride	Diesel ou essence

- La voirie : construction, entretien, requalification, exploitation

 <b>Constructions</b>	Part dédiée : piétons, vélos, transports en commun	Part dédiée aux voitures
 <b>Entretien / Requalification</b>	Part dédiée : piétons, vélos, transports en commun	Part dédiée aux voitures
 <b>Exploitation</b>	Part dédiée : piétons, vélos, transports en commun, mobilités bas carbone	Part dédiée aux voitures

- Les espaces verts : développement, entretien

	Développement ou entretien de zones arborisées
	Développement ou entretien des espaces verts sans spécificités « arbres » (hors dépenses de carburant, construction, salaires, ...)

- Le classement des dépenses par hypothèses structurantes :

classement	Total Mandaté	très favorable	plutôt favorable	neutre	indéfini	défavorable
classé par nature	9 766 035			8 282 298	1 483 736	
classé par fonction	45 038 241	53 505	13 907	40 426 874	4 488 326	55 629
classement	Total Mandaté	très favorable	plutôt favorable	neutre	indéfini	défavorable
bâtiment	29 888 014	2 829 447	2 378 460	15 605 160	9 074 947	
transport en commun	705 148	705 148				
véhicules	1 797 609	201 070	40 709	162 835		1 392 995
voirie	5 485 326	2 552 460	10 000	2 633 228	30 000	259 639
energie	5 063 257	364 995		2 183 916		2 514 347
informatique	3 346 330		426 108	505 256	407 237	2 007 728
espaces verts	7 712 248	523 148		7 189 100		
dépenses de personnel	108 135 013	102 124		24 338 676	83 694 213	
entretien et maintenance de bâtiments et d'infrastructures	1 519 857			1 519 857		
taxes	1 234 647			1 234 647		
subvention	5 169 476		16 000	512 920	4 640 555	
commande publique, achats, études	6 131 796	86 644	604 217	2 215 975	3 025 128	199 832
hypothèses multiples (dont alimentation)	5 912 249	920 582	92 600	2 136 121	2 693 946	69 000
classement	Total Mandaté	très favorable	plutôt favorable	neutre	indéfini	défavorable
<b>TOTAUX</b>	<b>236 905 246</b>	<b>8 339 122</b>	<b>3 582 001</b>	<b>108 946 864</b>	<b>109 538 088</b>	<b>6 499 170</b>

# ANNEXE 2

## Les ratios légaux

<b>Informations financières - ratios</b>	<b>Valeurs (CA 2022) (population 2020)</b>	<b>Moyennes nationales de la strate - Métropole de plus de 100 000 hab. hors Paris (1)</b>
Dépenses réelles de fonctionnement/population	<b>1 116,60</b>	1175,00
Produit des impositions directes/population	<b>692,52</b>	6998,00
Recettes réelles de fonctionnement/population	<b>1 421,99</b>	1359,00
Dépenses d'équipement brut/population	<b>225,41</b>	235,00
Encours de dette/population	<b>1 329,70</b>	1088,00
Dotations globales de fonctionnement/population	<b>294,40</b>	213,00
Dépenses de personnel*/dépenses réelles de fonctionnement	<b>55,85%</b>	59,10%
Dépenses réelles de fonctionnement et remboursement annuel de la dette/recettes réelles de fonctionnement	<b>90,09%</b>	94,50%
Dépenses d'équipement brut/recettes réelles de fonctionnement	<b>15,85%</b>	17,30%
Encours de la dette/recettes réelles de fonctionnement	<b>93,51%</b>	80,00%

(1) Sources : DGCL à partir des données DGFIP des comptes de gestion, budgets principaux, opérations réelles, INSEE (population totale en 2020)

\*y compris mutualisation de services

Le tableau ci-dessus permet de comparer les ratios légaux de la ville de Reims avec les ratios nationaux. L'étude de ces ratios doit être abordée avec prudence dans la mesure où leurs limites rendent parfois difficilement exploitables leurs résultats. Parmi celles-ci, on peut citer l'existence d'un décalage de trois ans entre les chiffres fournis par l'INSEE et l'année considérée mais aussi les compétences transférées à l'intercommunalité qui peuvent être très différentes d'un territoire à un autre.

#### Dépenses réelles de fonctionnement / population.

La Ville de Reims se situe bien en dessous de la moyenne nationale. Cette situation montre que le niveau de dépenses par habitant de la Ville de Reims est plus faible que pour les communes de même strate.

L'interprétation de ce ratio appelle également à la plus grande prudence car il compare des villes de strate comparable mais dont l'organisation diffère en particulier sur les choix de modes de gestion, le niveau des effectifs...



#### Produit des impositions directes / population.

En 2022, le niveau d'imposition directe de la ville de Reims est toujours inférieur à celui des communes de même strate.

#### Recettes réelles de fonctionnement / population.

Avec des recettes réelles par habitant de 1 422 €, cet indicateur est supérieur à la moyenne nationale.

#### Dépenses d'équipement brut / population

Exceptionnellement en 2022, le niveau d'investissement de la ville de Reims est inférieur à la moyenne de la strate avec plus de 225 € par habitant contre 235 € pour les communes de 100 000 habitants et plus. Cette situation est liée à des taux de réalisation plus bas que d'ordinaire, en raison du décalage de certains investissements sur l'année 2023, notamment concernant le Musée des Beaux-Arts.

#### Encours de dette / population.

Malgré les baisses de ces dernières années, l'encours de la dette par habitant est plus élevé que la moyenne nationale. Il doit cependant être mis en relation avec la capacité de la Ville de Reims à rembourser cette dette, mesurée par le ratio de désendettement qui atteint les 4,25 années en 2022. Cet indicateur est largement en dessous de la limite communément admise (12 années), et très inférieure à la moyenne des communes de la strate.

#### Dotations globales de fonctionnement / population

La dotation globale de fonctionnement par habitant est supérieure à celle de la moyenne nationale. La comparaison est délicate car elle comprend toutes les composantes de la DGF (notamment la dotation de solidarité urbaine dont l'évolution dépend de critères liés à la péréquation).

#### Dépenses de personnel / dépenses réelles de fonctionnement.

Ce ratio dépend de l'importance des activités gérées en régie qui diffère d'une commune à l'autre. Il sera d'autant plus élevé que les services gérés en régie seront nombreux.

Dépenses réelles de fonctionnement et remboursement annuel de dette / recettes réelles de fonctionnement.

Ce ratio permet de mesurer la capacité de la Ville de Reims à assurer le financement de ses dépenses de fonctionnement et le remboursement de sa dette avec ses recettes de fonctionnement.

Dépenses d'équipement brut / recettes réelles de fonctionnement

En 2022, ce ratio est légèrement inférieur à celui de la moyenne de la strate.

Minoré, en raison des travaux du Musée des Beaux-Arts n'ayant pas pu être réalisés en 2022, celui-ci devrait repartir à la hausse au vu des inscriptions budgétaires au BP 2023.

Encours de dette / recettes réelles de fonctionnement

Ce ratio mesure l'encours de la dette comparée à la richesse de l'entité.

# ANNEXE 3

## Rapport sur la gestion de la dette et de la trésorerie

En conformité avec les dispositions réglementaires en vigueur, la Ville de Reims a toujours eu pour objectif d'optimiser le coût des frais financiers de sa dette. Elle détermine au plus près ses besoins d'emprunts en essayant d'obtenir les meilleures conditions financières possibles.

Chaque année, la collectivité met en concurrence les établissements bancaires dans le cadre de consultations financières normées tant pour ses financements long terme (emprunts) que court terme (ligne de trésorerie).

Elle doit enfin optimiser l'utilisation de ses instruments financiers (emprunts courts et longs termes, lignes de trésorerie) afin de minimiser le coût pour la collectivité.

### **Contexte de marché de l'année 2022 : inflation record et réponse de la Banque Centrale Européenne via d'importantes hausses des taux.**

Le premier semestre 2022 a connu une très forte inflation avec notamment des prix de l'énergie qui ont fortement augmentés. Au cours du second semestre, cette inflation s'est propagée à l'ensemble des prix ne se limitant plus à l'énergie mais touchant aussi, les produits manufacturés et l'alimentation.

La réponse de politique monétaire apportée par la Banque Centrale Européenne a été d'une part, de réduire les liquidités en réduisant son programme de rachat d'actifs et d'autre part, en procédant à plusieurs hausses de ses taux directeurs.

Ces hausses répétitives, six entre juillet 2022 et mars 2023, ont fait repasser les taux courts en territoire positif après presque huit années passées sous la barre des 0%.

Le taux de refinancement de la BCE est passé de 0% début juillet 2022 à 3,5% au 16 mars 2023. Les augmentations des taux directeurs de la BCE n'avaient encore jamais connu une telle amplitude sur un délai aussi court.

Cette politique menée par la BCE a eu un impact direct sur les taux d'emprunt des collectivités locales qui sont remontés très rapidement.

L'année 2022 restera connue pour les collectivités comme celle du renchérissement du coût de la dette.

## 1 - Des taux en forte augmentation en 2022

Pour rappel, les taux ont baissé dès 2014, ont connus un point bas historique en 2020 et sont remontés très fortement en 2022.

L'EONIA, en territoire négatif depuis 2014, et après avoir connu son plus bas niveau en décembre 2020 avec un taux à -0,50%, est repassé en positif en août 2022. Le taux moyen de l'EONIA sur l'année 2022 ressort à 0,08%. Les taux courts, dérivés de l'EONIA, ont suivi la même évolution.

Les taux longs ont subi une hausse plus rapide et soudaine en 2022. L'EURIBOR 12 mois est passé de 0% à la mi-avril à 3,30% fin décembre.

Pour rappel, le taux moyen 2021 était de -0,49% contre 1,10% en 2022. Au cours du 1<sup>er</sup> trimestre 2023, l'EURIBOR 12 mois a continué de progresser en frôlant les 4% à la mi-mars pour redescendre à 3,60% fin mars.

Les niveaux de taux fixe ont également été soumis à une forte augmentation au cours de l'année 2022. Un taux fixe amortissable sur une durée de 15 ans cotait 0,34% **hors marge**, en début d'année. Il est monté jusqu'à 3,50% à la mi-octobre pour coter 3,30% fin décembre. La moyenne d'un taux fixe sur l'ensemble de l'année 2022 s'élève à 2%.

Les niveaux de taux ont contraint l'accès au financement à taux fixe sur l'exercice 2022 notamment du fait du taux de l'usure, niveau de taux maximum pouvant être appliqué par les banques aux prêts octroyés aux collectivités.

Dans un contexte de baisse constante, le taux d'usure ne contraignait pas l'offre bancaire.

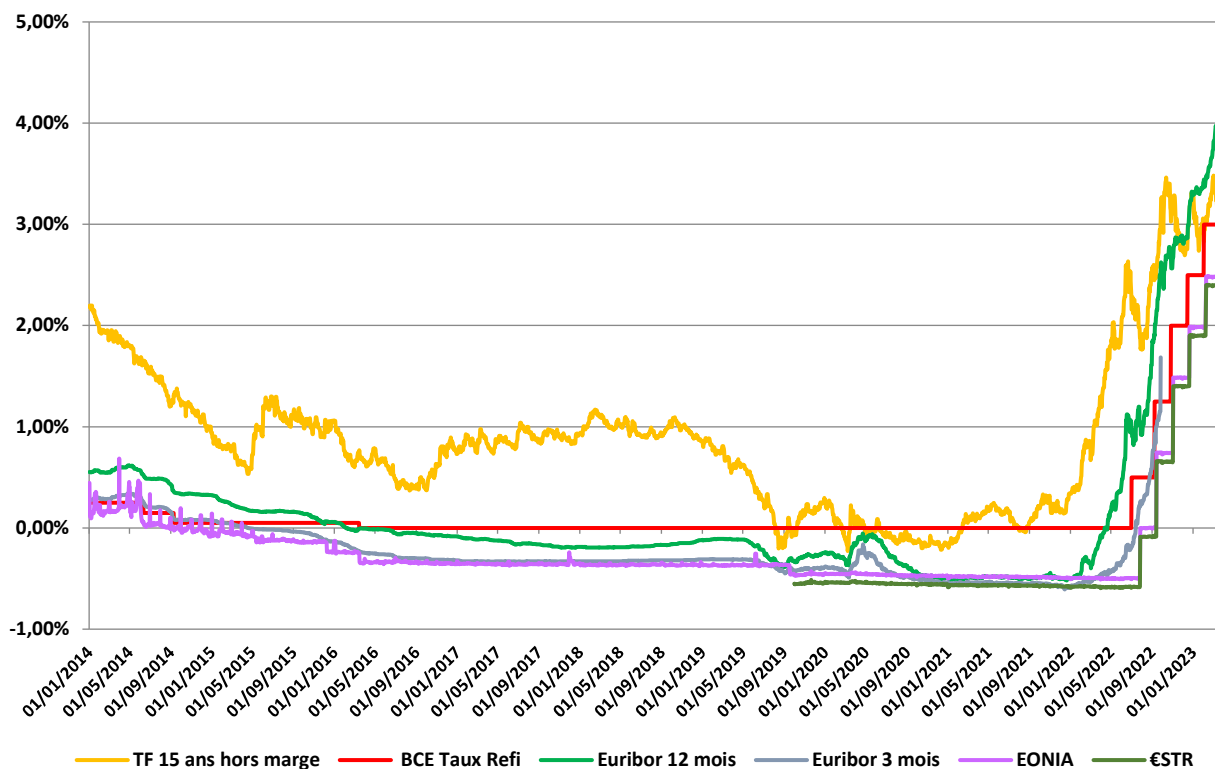
Mais, en 2022, la hausse des taux s'est opérée plus rapidement que l'adaptation du taux d'usure. Pour exemple, le taux applicable au cours du second trimestre était de 1,76%

pour les prêts à taux fixe supérieurs à deux ans. Durant la même période, un taux fixe **hors marge**, cotait entre 1,20% et 2,50%.

Face à cette situation, la méthodologie du taux d'usure a été modifiée dès le 3<sup>ème</sup> trimestre 2022 en créant notamment trois taux d'usure en fonction des maturités d'emprunts.

Au 1<sup>er</sup> avril 2023, le taux d'usure pour un prêt d'une durée comprise entre 10 et 20 ans est de 5,21%, ce qui permet aux banques de proposer à nouveau du taux fixe aux collectivités.

➤ **Evolution des principaux taux depuis 2014 :**



Données Finance Active

## 2 – Contexte national : l'offre de financement 2022

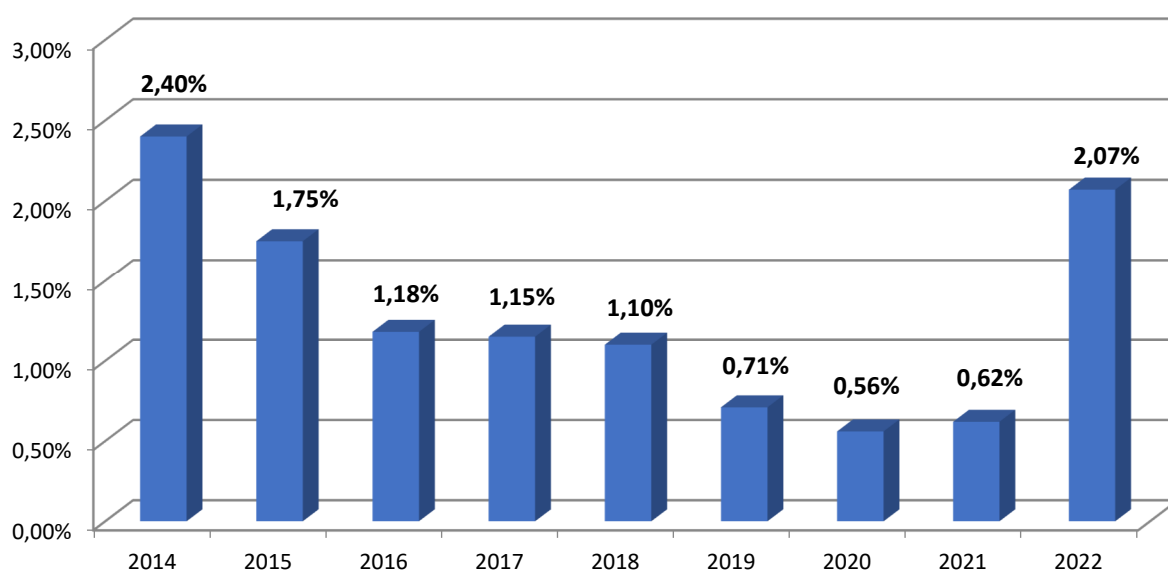
Après une forte progression en 2021 avec 11,6 Md€, le recours à l'emprunt des collectivités recule de 19% en 2022 pour s'établir à 9,4 Md€ (observatoire Finance Active). Cette réduction des volumes contractualisés s'inscrit dans un contexte d'une part, de hausse rapide et soudaine des taux d'intérêt, et d'autre part, d'une offre bancaire contrainte. En effet, les dispositions réglementaires du taux d'usure pour le secteur bancaire, ont fortement limité l'octroi de prêts à taux fixe.

Après avoir connu un plus bas historique en 2020 à 0,56%, le taux moyen des nouveaux prêts accordés en 2022 s'établit à **2,07%** soit plus de 3 fois celui de 2021 (0,62%). Il atteint son plus haut niveau depuis fin 2014.

Pour les communes et EPCI de plus de 100 000 habitants ce taux est de 2,42%.

Si on ne retient que les prêteurs traditionnels (notamment hors emprunts obligataires), le taux moyen 2022 ressort à 2,30% contre 0,65% en 2021.

### EVOLUTION DU TAUX MOYEN



Données Finance Active

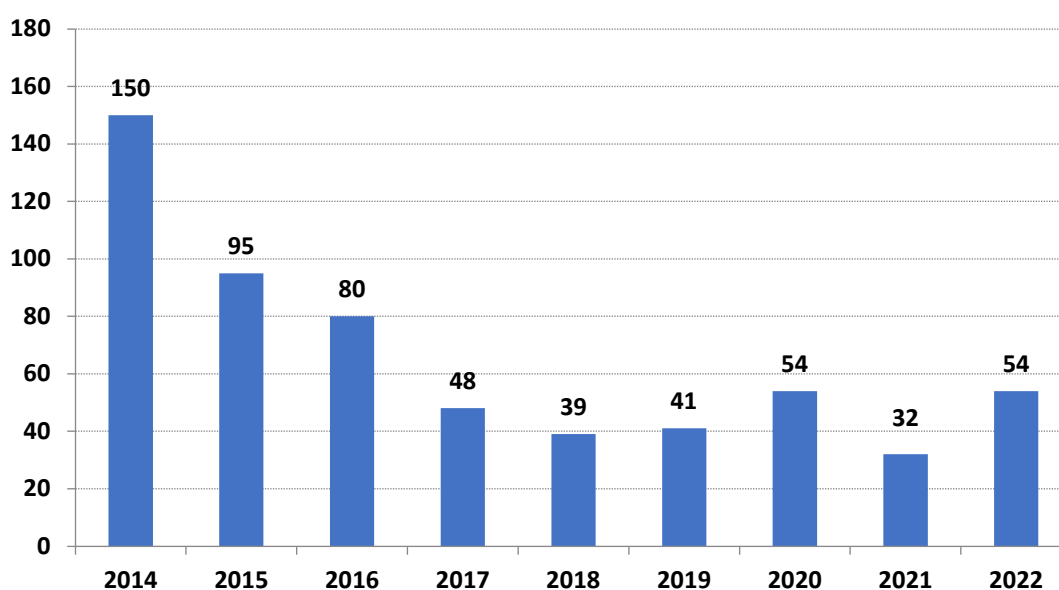
La hausse rapide des taux de marché et l'augmentation des marges bancaires a considérablement renchéri le coût de la dette nouvelle sur l'année 2022.

Alors qu'en 2021, près de 93% du volume de financement à taux fixe s'établissait sur des niveaux de taux inférieur ou égal à 1%, celui-ci est passé à 18% en 2022.

Près de la moitié des volumes souscrits à taux fixe l'ont été sur la base de taux compris entre 1,50% et 3%, en comparaison sur cette tranche de taux, les financements souscrits en 2021 représentaient seulement 0,3%.

Concernant les emprunts souscrits à taux variable, la marge moyenne 2022 retrouve son niveau de 2020, soit 0,54%. Pour 65% du volume des financements 2022, le niveau de marge est compris entre 0,30% et 0,75%. Pour rappel en 2021, près des trois quarts des financements disposaient d'une marge inférieure à 0,45%.

### Marge moyenne sur Euribor (en pdb)



Données Finance Active



Concernant le positionnement des prêteurs, la Banque Postale, forte de son partenariat avec la banque publique de développement SFIL, reste le premier prêteur des collectivités en portant 31% des financements à long terme accordés en 2022.

La plus forte progression est réalisée par le groupe Crédit Mutuel Arkéa avec 13% des prêts bancaires distribués par Arkéa et 10% par le Crédit Mutuel.

Le groupe BPCE se voit rétrogradé à la troisième position avec 22%. La Caisse d'Épargne à elle seule, passe de 19% à 14% en 2022.

Le groupe Crédit Agricole progresse avec 16% des prêts souscrits en 2022 contre 12% en 2021.

L'Agence France Locale couvre un peu plus de 5% des financements 2022.

### **3 – Ville de Reims : Evolution de l'encours et de la charge d'intérêts**

L'encours de la dette globale de la Ville est passé de 249,87 M€ au 31/12/2021 à **243,72M€** au 31/12/2022 soit une baisse de 2,5%.

En 2022 la Ville a consolidé 24 M€ contre 40 M€ en 2021.

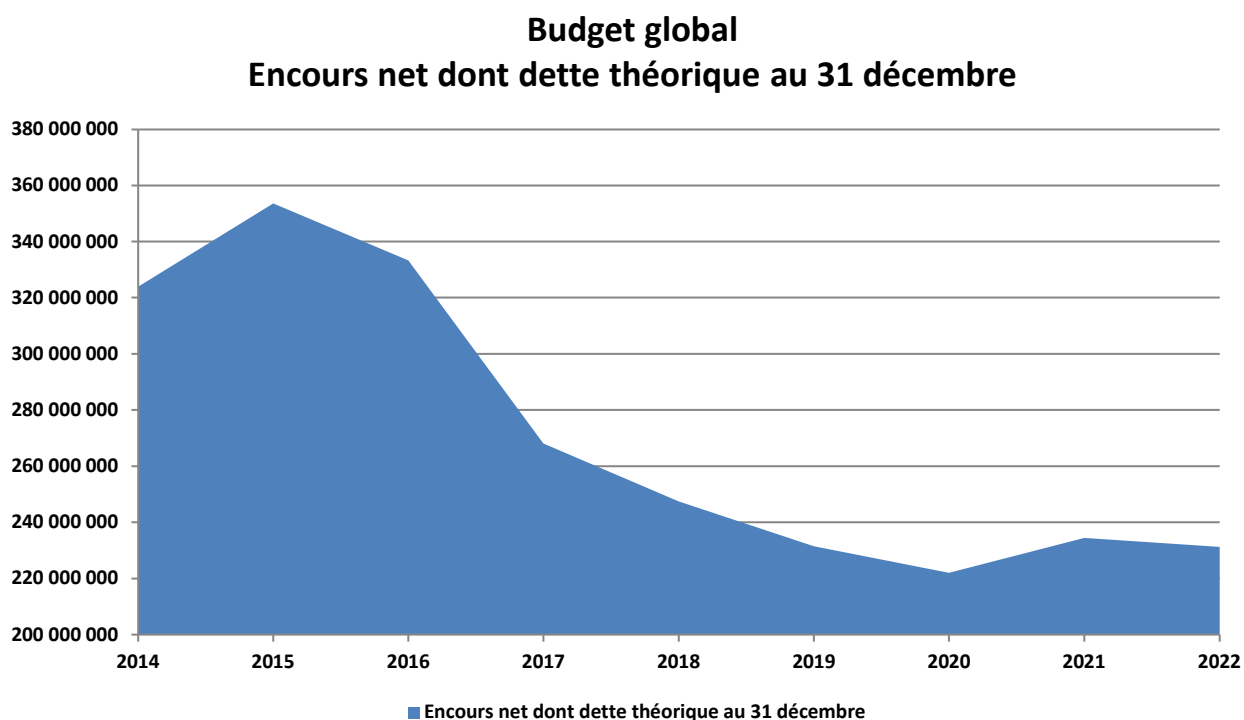
Dans le même temps, la Ville a procédé au remboursement de 30,15 M€ d'amortissement.

Cet encours de **243,72 M€** au 31/12/2022 doit également être minoré de l'encours théorique transféré à la Communauté urbaine dans le cadre du transfert des compétences d'aménagement et entretien de voirie et d'aménagement, entretien et gestion des aires d'accueil des gens du voyage. La Ville n'ayant pu identifier des emprunts spécifiques destinés au financement de ces compétences transférées, a déterminé des modalités de transfert de dette théorique.

L'encours, après transfert de la dette théorique s'élève au 31/12/2022 à **231,24 M€** :

	<b>Encours au 31/12/2021</b>	<b>Encours au 31/12/2022</b>
Budget Principal	249 872 219 €	243 717 228 €
Budget Principal - Dette théorique	-15 438 059 €	-12 476 965 €
<b>Budget Global – Encours net</b>	<b>234 434 160 €</b>	<b>231 240 263 €</b>

Au 31 décembre 2022, l'encours théorique s'élève à 12,47 M€. Il sera soldé en 2030.



La charge financière liée à la dette connaît encore une baisse en 2022.

La charge d'intérêts de la dette (hors ICNE) a baissé de plus de 12% entre 2021 et 2022. Elle s'élève à **3,33 M€** en 2022 contre 3,74 M€ en 2021. Pour mémoire, cette charge d'intérêts s'élevait à 7,77 M€ en 2016, soit une baisse de près de 57% sur 7 ans.

Cette baisse résulte de plusieurs facteurs :

- Du désendettement de la Ville depuis 2016,
- Des contractualisations de prêts sur les dernières années sur la base de taux fixes très attractifs,
- De la part d'encours de dette à taux variable avec des faibles niveaux de marge.

A noter que l'exercice 2022 marquera très certainement la fin de sept années de baisse de cette charge financière et que la remontée significative des taux ces derniers mois impactera cette charge dès l'exercice 2023.

#### **4 – Opérations réalisées dans le cadre de la gestion de dette sur l'exercice 2022**

➤ **Emprunts encaissés : 24 000 000 €**

- Prêt La Banque Postale : 10 000 000 €, sur une durée de 15 ans, au taux fixe de 0,60% à échéance annuelle.
- Prêt La Banque Postale : 10 000 000 €, sur une durée de 15 ans, indexé sur l'EURIBOR 3 mois + 0,24% à échéance annuelle,
- Prêt La Nef : 4 000 000 €, sur une durée de 15 ans, au taux fixe de 0,65% à échéance annuelle.

En 2022, la Ville a consolidé 24 M€ d'emprunts pour plus de 30 M€ de capital remboursé ce qui lui permet de poursuivre même si cela reste dans une moindre mesure, son désendettement.

➤ Emprunts contractualisés pour lesquels les fonds n'ont pas été consolidés en 2022 :  
**30 000 000 €**

- Prêt Société Générale : 10 000 000 €, sur une durée de 15 ans, indexé sur l'EURIBOR 3 mois + 0,24% - date limite d'appel des fonds : fin mars 2023. Pour information, cet emprunt a été consolidé le 31 mars 2023.
- Prêt La Banque Postale : 10 000 000 €, sur une durée de 15 ans, indexé sur l'EURIBOR 3 mois + 0,46% - date limite d'appel des fonds : fin novembre 2023,
- Prêt Société Générale : 10 000 000 €, sur une durée de 15 ans, indexé sur l'EURIBOR 3 mois + 0,09% - date limite d'appel des fonds : fin janvier 2024.

A noter que lors de la dernière consultation 2022, les prêts contractualisés l'ont été à taux variable.

Compte tenu du niveau des taux d'usure jusque fin 2022, les banques ne proposaient plus de taux fixe.

Les marges proposées à la Ville comprises entre 0,09% et 0,46% sont restées inférieures à la marge moyenne proposée en 2022 aux collectivités, à savoir 0,54%.

## **5 – Stratégie de gestion de dette**

La stratégie de gestion de la dette de la Ville doit permettre de satisfaire les objectifs suivants :

- Ratio encours / autofinancement brut à un niveau inférieur à 9 ans,
- Gestion de dette exclusivement axée sur des produits financiers sans risque (classement Gissler : A1 à B1),
- Répartition de l'encours taux fixe / taux variable à 50% / 50% :

Cet objectif peut varier de façon importante en fonction des conditions de marché. Des années 2017 à 2021, compte tenu de la baisse historique des taux d'intérêts, la Ville a largement privilégié le taux fixe. En 2022, face à la remontée rapide des taux d'intérêts,

et l'absence d'offres à taux fixe, la Ville s'est reportée sur des contractualisations d'emprunts à taux variable.

- Taux moyen de la dette à un niveau inférieur ou égal à celui du taux moyen de la strate.

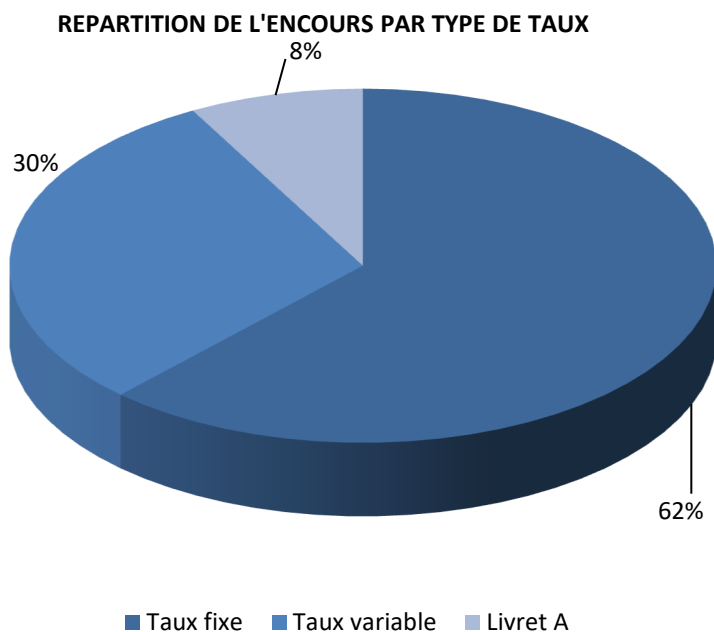
## **6 – Résultat de la stratégie appliquée en 2022**

✓ La Ville améliore son ratio de désendettement (encours budget principal / autofinancement brut). Il est de **4,5 ans** contre 5,2 ans en 2021. Il est ramené à 4,3 ans si l'on déduit l'encours théorique, et reste très en deçà du seuil fixé par le dispositif de contractualisation Etat Collectivités, qui est de 12 ans.

✓ La répartition de l'encours de la Ville est classée à 100% en A1 selon la nomenclature établie par la charte Gissler.

Selon cette charte, le degré de risque portant sur les indices est évalué de 1 à 6 (1 représente le risque le plus faible), et le degré de risque relatif à la structure du prêt est échelonné de A à F (A représente le risque le plus faible).

✓ L'encours global hors dette théorique, au 31 décembre 2022 se présente de la façon suivante :



Compte tenu des contractualisations d'emprunts en 2022 à taux variable, cette répartition taux fixe/taux variable devrait quelque peu évoluer dans les prochaines années et se rapprocher de la cible 50% taux fixe / 50% taux variable.

✓ Le taux moyen de l'encours hors dette théorique de la Ville au 31 décembre 2022 est de **1,71%**. Il est en augmentation par rapport à celui du 31 décembre 2021 qui était à 1,35%.

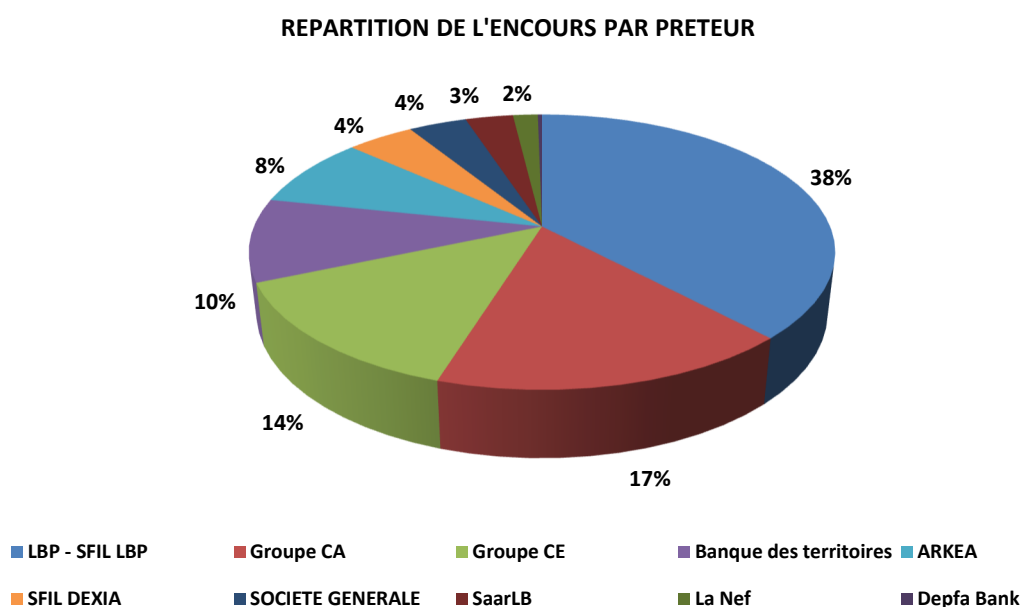
Le taux moyen de la strate des villes et des communautés d'agglomération de plus de 100 000 habitants a connu la même dégradation. Il est de 2,05%. Pour l'ensemble des collectivités ce taux est de **2,01%**.

Cette évolution trouve son origine dans le renchérissement du coût des nouveaux financements, mais aussi dans l'augmentation des taux d'intérêts indexés sur l'EURIBOR et sur le Livret A.

Les taux moyens par indexation au 31/12/2022 sont les suivants :

- Taux fixe : 1,55% (1,80% en 2021)
- Taux variable (hors Livret A) : 2,04% (0,44% en 2021)
- Taux Livret A : 1,89% (1,31% en 2021)

✓ La répartition de l'encours global hors dette théorique au 31 décembre 2022 par prêteur est la suivante :



Les principaux prêteurs de la Ville restent La Banque Postale, le Groupe Crédit Agricole et le groupe Caisse d'Épargne qui détiennent à eux trois, deux tiers de l'encours total.

A noter qu'Arkéa se repositionne sur l'encours de la Ville. La Société Générale va également voir la part de son encours augmenter du fait de la contractualisation de 20M€ qui seront consolidés en 2023 et 2024.

## 7 – La gestion de trésorerie :

Au 31 décembre 2022, le solde du Compte 515 s'élève à 51 M€. Ce solde doit être rapproché d'une journée de dépenses qui en 2022 représente environ 861 000 €, et correspond à près de deux mois de trésorerie.

Au 31 décembre 2021 ce solde s'élevait à près de 20 M€.

Au 1<sup>er</sup> juillet 2022, la Ville a contracté une ligne de trésorerie d'un montant de 10 M€ :

- Ligne souscrite auprès du Crédit Agricole indexé sur l'EURIBOR 3 mois majoré de **0,15%**, sans Commission de Non-Utilisation – CNU. La ligne précédente avait été contractualisée sur la base d'un EURIBOR 3 mois majoré de 0,10%.

Cette ligne a été contractualisée pour faire face à d'éventuels besoins ponctuels de trésorerie. Or, cette dernière n'a pas été utilisée. Le seul coût de cette ligne a été la commission d'engagement d'un montant de 5 000 €.

Compte tenu de la faible utilisation des lignes de trésorerie ces dernières années, il était important de contractualiser une ligne sans CNU.

La Ville disposant toujours d'un excédent de trésorerie, une consultation de ligne de trésorerie ne sera pas lancée comme les années précédentes à la fin du premier semestre. L'évolution du solde de trésorerie dans les prochains mois déterminera le recours ou non à une nouvelle ligne.

A noter que la ligne de trésorerie reste un outil simple, rapide et toujours peu onéreux.



# ANNEXE 4

## Définitions et méthodologie

## Définitions

Recettes réelles de fonctionnement au CA : Recettes réelles de fonctionnement figurant au compte administratif

Recettes réelles de fonctionnement retraitées : Recettes de gestion au CA hors produits exceptionnels et reprises sur provisions y compris les travaux en régie

Dépenses réelles de fonctionnement au CA : Dépenses réelles de fonctionnement hors intérêts de la dette

Dépenses réelles de fonctionnement retraitées : Dépenses de gestion au CA hors dotations aux provisions et partie des charges exceptionnelles non récurrentes

Dépenses réelles d'investissement au CA : Dépenses réelles d'investissement figurant au compte administratif hors dette compte 1641 et dette revolving compte 16449

Dépenses réelles d'investissement retraitées : Dépenses réelles d'investissement au CA y compris les travaux en régie

Recettes réelles d'investissement au CA : Recettes réelles d'investissement figurant au compte administratif hors excédent de fonctionnement capitalisé hors emprunt mobilisé dans l'exercice et dette revolving compte 16449

Recettes réelles d'investissement retraitées : Recettes réelles d'investissement au CA, y compris les cessions des immobilisations

## Tableaux des retraitements

	<b>CA 2021</b>	<b>CA 2022</b>
<b>Recettes réelles de fonctionnement au CA</b>	<b>251 004 185</b>	<b>260 633 169</b>
Produits exceptionnels	-2 519 133	-1 780 575
Remboursement charges intérêts de la dette globalisée par la CU	-537 749	-429 581
Travaux en régie	1 195 362	180 462
<b>Recettes réelles de fonctionnement retraitées</b>	<b>249 142 664</b>	<b>258 603 475</b>
<b>Dépenses réelles de fonctionnement au CA</b>	<b>201 324 814</b>	<b>204 839 585</b>
Intérêts	3 376 891	3 359 483
<b>Dépenses réelles de fonctionnement au CA hors intérêts</b>	<b>197 947 922</b>	<b>201 480 102</b>
Intérêts moratoires et autres pénalités	-551	-1 104
Autres charges exceptionnelles sur opérations de gestion	-30 844	-175 766
Titres annulés	-37 285	-46 969
Autres charges exceptionnelles	0	0
<b>Dépenses réelles de fonctionnement hors intérêts retraitées</b>	<b>197 879 241</b>	<b>201 256 264</b>
<b>Dépenses réelles d'investissement au CA</b>	<b>104 129 776</b>	<b>84 084 460</b>
Capital de la dette	-30 905 276	-30 154 991
Remboursement anticipé d'emprunt	0	0
Refinancement et revolving	-4 467 388	0
<b>Dépenses réelles d'investissement au CA hors dette</b>	<b>68 757 112</b>	<b>53 929 469</b>
Travaux en régie	1 195 362	180 462
Autres dépenses exceptionnelles de fonctionnement	68 681	223 839
<b>Dépenses réelles d'investissement retraitées</b>	<b>70 021 155</b>	<b>54 333 770</b>
<b>Recettes réelles d'investissement au CA</b>	<b>96 197 625</b>	<b>71 803 904</b>
Excédent de fonctionnement capitalisé	-32 792 823	-25 222 534
Refinancement et revolving	-4 467 388	0
Emprunts	-40 000 000	-24 000 000
<b>Recettes réelles d'investissement au CA hors emprunt et excédent</b>	<b>18 937 414</b>	<b>22 581 370</b>
Produits de cessions des immobilisations	2 024 788	1 241 792
Autres produits exceptionnels de fonctionnement	494 345	538 783
Dette récupérable sur compétences transférées	-3 317 814	-2 961 094
<b>Recettes réelles d'investissement retraitées</b>	<b>18 138 733</b>	<b>21 400 850</b>

# ANNEXE 5

## Mutualisation des services

### CA 2022 - Mutualisation des services - refacturation

		Communauté urbaine du Grand Reims				Ville de Reims								
flux Ville / CU	<b>budget principal</b>								<b>budget principal</b>					
	<b>dépenses</b>				<b>recettes</b>				<b>dépenses</b>		<b>recettes</b>			
	<b>5 168 360</b>				<b>26 490 157</b>				<b>principal (2) 21 296 031</b>		<b>principal (1) 3 460 597</b>			
	<i>dont</i>				<i>depuis VDR (2) 21 296 031</i>				<i>dont</i>		<i>depuis CUGR (1) 3 438 290</i>			
	<i>vers Ville de Reims 012 3 122 338</i>				<i>depuis autres communes (2') 306 468</i>				<i>chap 012 18 238 312</i>		<i>depuis CCAS de Reims 22 307</i>			
	<i>vers Ville de Reims 011 315 952</i>				<i>depuis CCAS de Reims 244 926</i>				<i>chap 011 3 057 719</i>					
	<b>sous total VDR (1) 3 438 290</b>				<i>recettes depuis BA (4) 4 642 732</i>									
	<i>vers autres communes 012 581 041</i>													
	<i>vers autres communes 011 244 892</i>													
	<b>sous autres communes (1') 825 932</b>													
flux Communauté urbaine du Grand Reims	flux CU budget principal / budgets annexes	<b>budgets annexes</b>												
		<b>dépenses</b>				<b>recettes</b>								
		<b>Eau vers ppal 1 189 275</b>				<b>eau depuis ppal 465 450</b>								
		<b>Assainissement 1 248 891</b>				<b>assainissement 90 039</b>								
		<b>Transport 481 935</b>				<b>archéologie -</b>								
		<b>Bezannes 427 453</b>				<b>OM 348 649</b>								
		<b>Maille 40 692</b>				<b>TOTAL (3) 904 138</b>								
		<b>OM 903 287</b>												
		<b>Archéologie 150 501</b>												
		<b>Husselle 82 928</b>												
		<b>Boucle 117 770</b>												
		<b>TOTAL (4) 4 642 732</b>												
		flux CU entre BA	<b>budgets annexes</b>											
			<b>dépenses</b>				<b>recettes</b>							
			<b>spanc vers assainissement 45 172</b>				<b>assainissement depuis spanc 45 172</b>							
<b>assainissement depuis eau 2 512 441</b>				<b>eau depuis assainissement 2 512 441</b>										
<p>(1) remboursement par le budget principal des frais de mutualisation au profit de la Ville de Reims : mise à disposition de services de la Ville de Reims vers la Communauté urbaine</p> <p>(1') remboursement par le budget principal des frais de mutualisation au profit d'autres communes du Grand Reims (Witry-les-Reims, Bazancourt, Fismes...) : mise à disposition de services communaux vers la Communauté urbaine</p> <p>(2) remboursement par la Ville de Reims des frais de mutualisation de services au profit de la Communauté urbaine (mise à disposition des services de la CU au profit de la Ville de Reims)</p> <p>(2') remboursement par d'autres communes (Bazancourt, Witry-les-Reims...) des frais de mutualisation de services au profit de la Communauté urbaine (mise à disposition des services de la Communauté urbaine au profit de ces communes)</p> <p>(3) remboursement des frais de mutualisation pris en charge par les budgets annexes de la Communauté urbaine pour le compte du budget principal</p> <p>(4) remboursement des frais de mutualisation pris en charge par le budget principal de la Communauté urbaine pour le compte des budgets annexes</p>														

[www.reims.fr](http://www.reims.fr)



Reims.fr